

# Sociabilité et citoyenneté dans les pratiques sportives auto-organisées

L'exemple des jeunes du quartier périphériques d'Uvrier



**YVES SCHÖPFER**

HAUTE-ÉCOLE VALAISANN SANTÉ-SOCIAL

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES EN ANIMATION SOCIOCULTURELLE

SOUS LA DIRECTION DE **GABRIEL BENDER**

**Haute Ecole Valaisanne - Santé-Social.**

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du titre d'Animateur Socioculturel HES.

**Sociabilité et citoyenneté dans les  
pratiques sportives auto-organisées.**

**L'exemple des jeunes du quartier périphérique d'Uvrier.**

**Yves Schöpfer**

Sous la direction de

**Gabriel Bender**

Document déposé en cinq exemplaires. Octobre 2006.

*Tout ce que je sais de la morale, c'est au football que je le dois.*

**- Albert Camus**

**Le travail de recherche est un travail personnel à charge et responsabilité de son auteur. Les opinions émises dans cette recherche n'engagent que lui.**

Les citations dans le texte sont notées en bas de pages. Les ouvrages ressources sont notés entre parenthèses, par auteur dans le cas d'ouvrage individuel (Bender 2005) et par titre dans le cas d'ouvrage collectif (Sports en Suisse 2000).

La table des matières se situe en fin d'ouvrage.

**Mots clefs:**

Adolescence - Animation socioculturelle – Autogestion – Changement social – Citoyenneté – Espace public - Football – Jeunesse – Loisirs - Politique sportive de proximité - Pratiques sportives auto-gérées – Région périphérique – Skate-board –Sociabilité– Sports – Travail social hors murs - Valais.

## **INTRODUCTION**

# Introduction et concepts théoriques

---

## 1. Thématique

Depuis son avènement durant la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, le sport n'a pas cessé de se diffuser dans le monde moderne. En Valais, après une période initiale de rejet et de méfiance, les pratiques sportives sont finalement intégrées par la petite bourgeoisie conservatrice. Depuis la deuxième guerre, sa pratique est même encouragée. Le sport produit désormais un discours de légitimation qui le présente comme un facteur d'éducation social. Depuis deux décennies, les sociologues relèvent l'apparition de formes sportives alternatives. Les régions périphériques comme le Valais sont concernées. Le modèle traditionnel du club villageois de football, sans cesser d'exister, n'est plus l'unique référence en matière de sociabilité sportive.

Le dénominateur commun des nouvelles pratiques réside dans l'auto-organisation et l'occupation spontanée de l'espace public. Ceci ne va pas sans poser certains problèmes de gestion du bien commun. Les municipalités peuvent difficilement ignorer le changement social en cours. C'est pourquoi, elles intègrent désormais les nouvelles pratiques sportives dans leur politique. Ces dernières années, la Ville de Sion a installé deux équipements sportifs de proximité dans les quartiers de Platta et d'Uvrier. Ces équipements destinés aux pratiques de rue sont présentés «comme un outil de communication efficace entre les jeunes et les habitants du quartier»<sup>1</sup>. Le concept «s'attache à ce que le sport soit vécu par les jeunes comme un véritable moteur social»<sup>2</sup>. Qu'en est-il réellement et concrètement sur le terrain ?

---

<sup>1</sup> Service des sports, de la jeunesse et des loisirs, *Politique sportive*. Municipalité de Sion, 2005. Document non publié, disponible *in corpore* sur le site web de l'administration de la Ville de Sion, à l'adresse URL : <http://www.sion.ch>. Page consultée le 12 septembre 2005.

<sup>2</sup> Ibid.

## **2. Objectifs de recherche**

### **2.1. Question de départ**

La question de départ de cette recherche est la suivante : « Comment les pratiques sportives auto-organisées produisent-elles de la sociabilité et de la citoyenneté chez les adolescents ? ». Il s'agit dans un premier temps, de définir les concepts de base du sport, des pratiques sportives auto-organisées, de l'adolescence et de la citoyenneté.

### **2.2. Objectifs opérationnels**

Aucun projet d'étude ne saurait se réaliser sans structure de fond, qui tel un fil rouge permet l'avancée concrète des recherches. Dans ce dessein, trois objectifs opérationnels ont été initialement fixés :

- Rendre compte de la diversité des formes de pratiques sportives auto-organisées chez les 9 à 18 ans dans un quartier résidentiel.
- Repérer les modes d'expression de la sociabilité et de la citoyenneté liés à ces formes de pratiques sportives.
- Etablir une liste de recommandations à l'intention des municipalités concernant les installations sportives de proximité et d'éventuelles actions socioculturelles à mener.

## **3. Concepts théoriques**

### **3.1. Le sport**

Selon les définitions classiques, « le sport » est une « activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort, et dont la pratique suppose un entraînement méthodique, le respect de certaines règles et disciplines »<sup>3</sup>. On utilise l'expression « un sport », pour faire

---

<sup>3</sup> A. Rey et J. Rey-Debove (dir.), *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Edition Dictionnaires Robert. Paris, 1991.

référence à «chacune des formes particulières et réglementées de cette activité »<sup>4</sup>, par exemple, l'athlétisme, la boxe, le football, la gymnastique, etc. Il apparaît donc que les pratiques sportives auto-organisées telles que présentées tout au long de ce travail, peinent à entrer dans ces définitions. En effet, comme je vais le montrer, le skate-board et les nouvelles pratiques sportives ne sont pas véritablement exercés dans le sens d'une lutte mais plutôt d'une recherche d'une esthétique, de plaisirs et de sensations.

En France, le sport n'est pas considéré comme faisant partie de la culture. La raison de cette exclusion est à chercher dans la longue tradition littéraire issue de l'ancienne cour, où la culture est exclusivement le domaine réservé des beaux-arts, de la littérature et du cinéma (Defrance 1995). C'est-à-dire, l'ensemble des disciplines qui par leur savoir-faire visent à la représentation d'un idéal esthétique. Dans l'animation sociale professionnelle, certains ont ainsi cru bon de distinguer *animation socioculturelle* et *animation socio-sportive* (Sports, jeunesse et logiques d'insertion 1995). Selon moi, cette dernière appellation, bien qu'ayant le mérite d'être précise, n'a pas lieu d'être. Dans cette recherche, je considère le sport comme un phénomène du domaine de la culture, celle-ci étant ici comprise, avec l'anthropologie culturelle, dans son sens large de production humaine (Lombard 1998). Je considère également le sport comme un phénomène à part entière de la socioculture, c'est-à-dire un produit culturel soumis dans l'espace et le temps à des dynamiques de changement (L'animation socioculturelle 2004). En tant que tel, le sport est un sujet qui intéresse l'animateur socioculturel.

### **3.2. Les pratiques sportives auto-organisées**

Aux expressions *pratiques sportives sauvages* – trop péjorative - ou *pratiques sportives de proximité* – faisant référence aux équipements sportifs de proximité – j'ai préféré le concept précis et positif de *pratiques sportives auto-organisées*. Ce choix d'appellation est celui d'une frange de la sociologie francophone. Par pratiques sportives auto-organisées, il faut entendre toutes pratiques sportives se trouvant hors du champ traditionnel du sport institutionnalisé et fédéré (Sports de la cité 1996, Sports en Suisse 2000). Il s'agit par exemples des jeunes qui jouent au football au pied d'un immeuble ou sur des équipements sportifs de proximité; ou encore, de jeunes pratiquant le skate-board sur un parking public.

---

<sup>4</sup> Ibid.

Les pratiques sportives auto-organisées ne s'opposent pas aux pratiques sportives en club. Au contraire, l'observation m'a montré que souvent ces deux pratiques se complètent, l'une influençant même l'autre. Ma recherche me conforte néanmoins dans l'idée d'une nécessaire distinction de ces deux catégories. Là, où en club, on discute sur la performance, l'efficacité, la stricte observation des règles et la fréquentation obligatoire des entraînements, les pratiques sportives auto-organisées, bien que complexes, se laissent observer comme accessibles au plus grand nombre et essentiellement axées sur le plaisir de jouer et d'être ensemble. De plus, contrairement au monde sportif institutionnalisé où l'emprise décisionnelle et régulatrice de l'adulte est omniprésente, à de rares exceptions près, l'adulte est absent de la sphère des pratiques sportives auto-organisées. Ici réside une grande partie de mon intérêt pour cet objet de recherche. Les pratiques sportives de rue m'interrogent. Quels nouveaux référentiels en matière d'action publique et d'intégration des jeunes par le sport émergent de ces pratiques ? À quels rôles et fonctions l'animateur socioculturel peut-il prétendre face à ce phénomène ?

### **3.3. L'adolescence**

L'adolescence commence avec la puberté et se termine lorsque l'identité adulte est acquise et acceptée (Dictionnaire des sciences humaines 1994). Ce stade de développement varie selon les auteurs. Il correspond approximativement à la période allant de 12 à 20 ans. Mais l'adolescence se poursuit souvent plus tard, particulièrement en période de basse conjoncture économique. En effet, le non emploi, le prolongement des études ou la cohabitation tardive avec les parents sont autant de facteurs qui tendent à entretenir certains comportements propres à cette période de la vie.

Si l'enfant est complètement pris en charge par les structures familiales, l'adolescent est appelé à trouver progressivement son autonomie comportementale, affective et sexuelle. « *Les parents, premiers agents de socialisation sont remplacés graduellement par les pairs. C'est le groupe qui devient la référence des valeurs, des normes des conduites, des sources d'attribution du statut*<sup>5</sup> ». Dans l'idéal, l'individu passe de l'enfance synonyme de dépendance familiale, au statut d'adulte citoyen et responsable. L'adolescence correspond à la période d'entre-deux où l'individu apprend et acquiert son nouveau statut. Cela signifie à la fois la

---

<sup>5</sup> Christine Studer, *Psychologie du développement*. CFPS. Sion 2000, p. 37.

perte et le gain de nombreux repères. Cette période de la vie s'accompagne des crises et des difficultés propres à l'apprentissage.

Parmi les valeurs acquises durant son enfance et les nouvelles propositions identitaires qu'il va rencontrer, l'adolescent va devoir forger sa propre identité. Car "l'identité est essentiellement un *sentiment d'être* par lequel un individu éprouve qu'il est un *moi* différent des *autres*"<sup>6</sup>. Si l'identité est essentiellement individuelle et subjective, elle ne se situe non moins dans un rapport interactif à l'autre. L'adolescent utilise les différents groupes de pairs qu'il fréquente, comme source de comportements nouveaux, et comme moyen d'éprouver et de tester les nouveaux schémas identitaires qu'il s'est choisis (Galland 1991). Au-delà des institutions normatives et structurantes comme la famille, l'école, le lieu de formation professionnel, le club sportif ou la société de musique, l'adolescent a besoin de temps libre pour rencontrer ses pairs. Dans la société de loisirs qu'est la nôtre, ce temps libre est même indispensable à son développement.

« Le temps libre, quand il est choisi et enrichi, joue un rôle déterminant dans le processus de socialisation et de formation personnelle des enfants et des jeunes, ainsi que dans la réussite scolaire. (...) Le temps libre idéal est envisagé dans un cadre non organisé, informel. Les autres activités de loisirs renvoient davantage à la notion de temps organisés : un quart des enfants interrogés considèrent que « faire du sport ou de la musique dans un club », ce n'est pas du temps libre. Les attentes se concentrent sur de nouvelles activités à mettre en place et « la possibilité d'y aller à n'importe quelle heure »<sup>7</sup>.

Les pratiques sportives auto-organisées répondent à ce besoin de liberté. En effet, celles-ci permettent aux adolescents de se retrouver entre pairs pour du « vrai » temps libre. Elles offrent un lieu d'apprentissage et de socialisation par auto-évaluation réciproque au travers d'activités corporelles véhiculant plus que de simples valeurs sportives. En effet, les pratiques recodifiées du sport auto-organisé s'alimentent des registres de sens et de significations découlant du changement social en cours. Par leur ouverture aux métissages des identités et des cosmologies, les pratiques sportives auto-organisées proposent un lieu de créativité social où les adolescents peuvent cristalliser des valeurs post-modernes encore

---

<sup>6</sup> Carmel Camilleri (et al.), *Stratégies identitaires*. P. U. F., Paris 1990, p. 43.

<sup>7</sup> Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Cahiers de l'INJEP n°70. Page disponible en ligne à l'adresse URL : <http://www.injep.fr/jessi/newsletters/ifi/IFI70.pdf>. Page consultée le 17 janvier 2004.

mal reconnues par les institutions du monde adulte (Sports en Suisse 2000, Animation socioculturelle 2004).

### 3.4. La citoyenneté

Pour aborder la citoyenneté, je souhaite adopter trois dimensions données à ce concept par le politologue français Jean Leca, auteur en 1983 d'un article précurseur sur le sujet. Il écrit : « La citoyenneté moderne est en général conçue comme un ensemble idéal de trois traits. Elle est d'abord un statut juridique conférant des droits et des obligations vis-à-vis de la collectivité politique »<sup>8</sup>. C'est ici la définition traditionnelle de la citoyenneté exprimée en termes de statut juridique. « Le citoyen est un sujet de droit. Il dispose à ce titre de droits civils et politiques. Il jouit des libertés individuelles, la liberté de conscience et d'expression, la liberté d'aller et venir, de se marier, d'être présumé innocent s'il est arrêté par la police et présenté à la justice, d'avoir un avocat pour se défendre, d'être traité par la justice selon une loi égale pour tous. Il dispose des droits politiques : participer à la vie politique et être candidat à toutes les fonctions publique. En revanche, il a l'obligation de respecter les lois, de participer aux dépenses collectives en fonction de ses ressources et de défendre la société dont il est membre, si elle se trouve menacée »<sup>9</sup>.

Toujours selon le même auteur: « La citoyenneté est aussi un ensemble de rôles spécifiques distincts des rôles privés, professionnels, économiques, etc. »<sup>10</sup> Dans cette dimension, la citoyenneté a trait à la sphère publique et aux différents rôles que joue l'individu au sein de celle-ci. C'est là une lecture sociologique de la citoyenneté, car elle traite des intérêts de l'individu à participer à la vie publique.

« La citoyenneté est enfin un ensemble de qualités morales considérées comme nécessaires à l'existence du bon citoyen, ce que le langage français, commun ou savant désigne sous le

---

<sup>8</sup> Jean Leca, *Questions sur la citoyenneté*. Projet, n°171-172, janvier-février 1983, pp. 133-125. Cité in : Jean-Charles Lagrée et Patricia Loncle (dir.), *Jeunes et citoyenneté*. La documentation française. Paris 2001, p. 39.

<sup>9</sup> Dominique Schnapper et Christian Bachelier, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Collection Folio/Actuel, Gallimard, Paris 2000, pp. 9-16 (Extraits) in : Jean-Charles Lagrée et Patricia Loncle (dir.), op. cit. pp. 37-38.

<sup>10</sup> Jean Leca, *op. cit.*

nom de civisme »<sup>11</sup>. Cette troisième dimension souligne donc les aspects pédagogiques et moraux. Celle-ci est ici appréhendée en termes d'apprentissage et de qualités nécessaires à son bon usage. « On observe qu'il y a aujourd'hui une certaine recrudescence de l'utilisation de ce mot « citoyen, citoyenne » à la place de l'adjectif « civique », suivant un usage que le Trésor de la langue française dépeint comme vieilli, ainsi peut-on trouver dans les journaux toutes sortes de « mobilisation citoyennes », « d'exaspération citoyennes », ou encore de participations qui ne le sont pas moins »<sup>12</sup>.

Pour pouvoir traiter de citoyenneté chez des mineurs, il faut privilégier la dimension sociologique de sa définition. À l'inverse du point de vue juridique qui considère la citoyenneté comme un exercice réservé à l'adulte, les sciences sociales définissent positivement l'émergence d'une citoyenneté juvénile (Sports de la cité 1996, Jeunes et citoyenneté 2001, Animation socioculturelle 2004).

### **3.5. L'animation socioculturelle**

Sur le territoire de la commune de Sion, les équipements sportifs de proximité ne font pas l'objet d'une réflexion en termes d'animation socioculturelle. Par ma recherche, je souhaite répondre à deux questions: les équipements sportifs de proximité peuvent-ils servir de ressource à une action socioculturelle de proximité, et doit-on envisager une action socioculturelle de proximité autour de ces équipements sportifs ?

En Suisse, l'animation socioculturelle a émergé en tant que troisième branche du travail social. Relativement jeune, ses conceptions sont en permanentes évolutions et l'animation socioculturelle ne possède pas encore le degré de légitimité de l'éducation sociale. Le terme *animation socioculturelle* recouvre une vaste étendue de conceptions méthodologiques, d'activités, de politiques et de filières de formations (Animation socioculturelle 2004). Sur le plan pratique, l'animation socioculturelle est l'effort de développer la capacité d'action en milieu ouvert face aux complexités sociales et aux pluralités des cultures, des univers de vie et des personnes. La philosophie qui la sous-tend postule que la qualité de vie en société dépend de la capacité d'innovation et création sociales de ses membres (L'animation socioculturelle 2004). C'est ici que réside le lien avec l'animation socioculturelle de cette recherche sur la production citoyenne des pratiques sportives de rue.

---

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Jean-Charles Lagrée et Patricia Loncle (dir.), op. cit., p. 39.

Pour comprendre mon travail, il faut garder en mémoire que l'animation socioculturelle inscrit son action dans le changement social. « Notre époque et son lot quotidien d'innovations, de bouleversements et d'interrogations nouvelles dans le domaine économique, social et culturel, contraint les individus à s'adapter en continu à des nouvelles règles du jeu et transforme en profondeur les fondements de l'animation socioculturelle »<sup>13</sup>. Autrement dit, l'animation socioculturelle dépend largement du contexte économique, culturel, social et politique à l'intérieur duquel elle s'inscrit. Elle structure les potentialités propres aux populations concernées et vise par son action à mobiliser leurs ressources en vue de soutenir et réaliser les changements sociaux auxquels elles aspirent.

### **3.6. Le changement social**

« L'étude des différentes formes de lien social associées aux divers champs sportifs nous en apprend beaucoup sur les dynamiques à l'œuvre dans le monde contemporain <sup>14</sup> ». Les pratiques sportives auto-organisées sont intéressantes, dans le sens où elles cristallisent le changement social de manière facilement observable. Les sous-cultures véhiculées par les sportifs de rue recréent à leur manière les sociabilités sportives traditionnelles (Sports en Suisse, 2000). Elles mélangent subtilement activités corporelles, mode vestimentaire, musique et multimédia. Plutôt que la recherche de performances et de distinctions sous forme de titres et médailles sportives, les nouveaux sportifs proposent un style de vie individuelle axé sur le plaisir et la recherche de sensation. En ce sens, les valeurs des nouveaux sportifs sont celles de la post-modernité, celles d'un monde fondé autour des nouvelles hautes technologies de l'information.

Le changement social est le résultat d'une réalité complexe. Toute société et chaque institution ont leur histoire. À ce titre, elles sont perpétuellement engagées dans une dynamique de transformation plus ou moins perceptible. On peut appeler changement social

---

<sup>13</sup> Heinz Moser (et coll.), *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques*. IES Editions. Genève 2004, p. 13.

<sup>14</sup> Yves Pedrazzini et coll., *Les sociabilités dans le sport auto-organisé : les « associations » de skaters à Lausanne*. In : *Christophe Jaccoud et coll., Sports en suisse. Traditions, transitions et transformations*. Antipodes. Lausanne 2000, p. 216.

« toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire <sup>15</sup>». Autrement dit, le changement social concerne les phénomènes collectifs et affecte aussi bien les valeurs que les pratiques. À un niveau global, la baisse de la pratique religieuse en Europe centrale, l'augmentation du nombre de divorce depuis les années 1960, l'exode rural et l'urbanisation sont des exemples significatifs. Au niveau du champ sportif, le glissement d'une logique de rendement vers une logique de recherche du plaisir peut être qualifié de changement social. Il touche en effet à certaines composantes fondamentales de la structure sociale de la pratique sportive.

Les premières théories du changement social se sont construites à partir de la recherche d'un facteur unique ou dominant. Ainsi, par exemple, le progrès technique a souvent été présenté comme le facteur déterminant du changement accompagnant la révolution industrielle. Mais les risques de généralisation abusive que comporte ce raisonnement simpliste ont conduit de nombreux sociologues contemporains à relativiser cette approche en faveur d'une lecture à facteurs multiples. Les transformations techniques, culturelles, sociales et économiques sont désormais perçues comme interagissant les unes sur les autres (Dictionnaire de l'essentiel en sociologie 1998). Certains auteurs préfèrent ainsi parler de *mutations sociales*. Ce terme fait référence aux transformations subies par un corps biologique et rend mieux compte de la complexité d'une réalité connaissant d'innombrables changements organiques (Dictionnaire critique de la sociologie 2002).

### **3.7. L'espace public**

L'équipement sportif de proximité d'Uvrier, en tant que structure ouverte, fait partie de l'espace public. Par cette expression, on entend l'espace mis à disposition du tout public par la collectivité. C'est le cas par exemples des rues de la ville, des trottoirs, des places et des jardins publics. Il se caractérise par un ensemble d'espaces particuliers plus ou moins ouverts ou appropriés, qui varient selon leurs affectations et selon les heures de la journée. C'est par exemple, le cas de tel jardin public qui est investi comme place de jeux et de rencontres par des mamans et leurs enfants en bas âge durant la matinée, et comme lieu de repas et de détente par des adolescents aux études pour la pause de midi. Bien

---

<sup>15</sup> Jean-François Couet & Anne Davie, *Dictionnaire de l'essentiel en sociologie*. Editions Liris. Paris 1998, p. 23.

qu'appropriable, toute privatisation partielle et/ou usage exclusif dénaturent l'espace public et engendrent potentiellement des conflits (Sports de la cité 1996, Vivre et créer l'espace public 2001).

En tant que lieu d'interactions, l'espace public est en effet propice aux conflits sociaux. Ouvert à tous, les usagers y transportent leurs prétentions, leurs intérêts et leurs habitudes. « L'espace public est un des rares territoires sociaux qui permet aux individus d'expérimenter des relations diverses avec eux-mêmes et les autres »<sup>16</sup>. Les conflits concernent les usagers entre eux et les usagers face aux éventuelles réglementations qui limitent ou normalisent l'usage des lieux. « Ainsi l'espace public est-il l'enjeu de renégociation permanente des exigences du citoyen face au système réglementaire et aux règles de civilité »<sup>17</sup>. L'espace public demande à ses usagers un ajustement continu à un minimum de conformité aux règlements et codes sociaux en vigueur. Si l'espace public est l'espace de la rencontre et des loisirs, il est aussi celui de l'étranger et du droit de regard sur ce qui s'y déroule (Espaces publics, 1988, Vivre et créer l'espace public, 2001).

#### *Fonctions de l'espace public.*

L'espace public de manière générale et l'espace sportif ouvert dans le cas particulier de ma recherche, remplissent diverses fonctions dans l'organisation urbaine de la cité. Le centre historique et traditionnel de la ville est généralement un haut lieu d'acculturation et de socialisation. C'est le cas à Sion, où le centre ville jouit du statut privilégié du tourisme et de la socialisation locale. Les quartiers périphériques sont quant à eux définis par une fragmentation et un processus d'homogénéisation/ségrégation sociale. Ces quartiers se caractérisent par la pauvreté de la fonction de socialisation de leur espace public. C'est le cas d'Uvrier où premièrement l'espace public est un espace-temps fragmenté par le rythme pendulaire de ses habitants, et où deuxièmement, il est largement tributaire de ses rapports avec les propriétés privées familiales. La forte concurrence d'autres espaces publics comme le centre principal de l'agglomération se fait également ressentir. La participation à la vie socioculturelle dépend ici de la capacité des habitants à se rendre sur les principales scènes urbaines. Corollairement, plus un individu possède de mobilité sociale, moins il passera de temps dans l'espace public du quartier périphérique (Espaces publics, 1988, Vivre et créer

---

<sup>16</sup> L. H. Lofland, cité in : Michel Bassand et coll., *Vivre et créer l'espace public*. Presses polytechniques et universitaires romandes. Lausanne 2001, p. 145.

<sup>17</sup> Isabelle Billiard et coll., *Espaces publics*. La Documentation Française. Paris 1988, p. 115.

l'espace public, 2001). C'est sans doute pourquoi, l'espace public des quartiers périphériques est essentiellement investi par des sujets à faible mobilité comme les enfants, les adolescents et les personnes âgées.

L'espace public est un enjeu politique qui varie selon les époques. Économiquement, l'espace public coûte en frais d'installation et d'entretien de ses équipements urbanistiques, culturels, sportifs et de loisirs. Indirectement, il génère des revenus et des contributions, notamment par le tourisme et par sa capacité à attirer de nouveaux contribuables dans la commune. Socialement, l'espace public est un enjeu du développement local. Il remplit un rôle identitaire et des fonctions de médiation socioculturelle. Par exemples, l'installation d'œuvres d'art contribue à l'enrichissement du patrimoine culturel et donne du prestige au quartier. L'aménagement d'un équipement sportif de proximité contribue au renforcement du tissu social et améliore le niveau de vie de ses utilisateurs. À terme, les effets de ces installations restent cependant difficilement quantifiables. Une gestion active de l'espace public témoigne cependant de l'attention de la municipalité envers ses citoyens. Par ce moyen, les élus en place peuvent légitimer leurs mandats et engranger du capital politique. En effet, par le renouvellement de l'image que les habitants des quartiers ont d'eux-mêmes, l'aménagement de l'espace public contribue à créer un sentiment de citoyens considérés (Espaces publics, 1988, La métropolisation de la Suisse, 2000, Vivre et créer l'espace public, 2001).

#### **4. Présentation du plan**

J'ai découpé le travail qui va suivre en trois parties distinctes. Dans la première partie « *Contexte socio-historique du sport en Valais* », je présente le sport comme un produit de la société industrielle de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Né en Angleterre, il se diffuse sur le continent et dans le monde entier. Le sport est avant tout un phénomène urbain. Je montre à travers l'exemple du football, comment le sport s'est introduit en Valais avec l'industrialisation du canton. Mal vu dans un premier temps, car entrant en concurrence avec les formes officielles de pratiques corporelles représentées par la gymnastique, le football valaisan est relégué au rang de pratique sportive auto-organisée. Il concerne avant tout les adolescents et les jeunes hommes. Puis le football s'institutionnalise progressivement avec notamment l'apparition d'une association cantonale. Durant la seconde guerre mondiale, le football et le sport sont promus au rang de formation prémilitaire. Le football est dorénavant légitimé par la

bourgeoisie conservatrice. Il gagne les vallées latérales et remplit une fonction d'occupation de la jeunesse.

Dans les années 1980, l'Europe importe des Etats-Unis de nouvelles pratiques sportives. Celles-ci recréent à leur manière les notions de sociabilités sportives et imposent aux décideurs de revoir leur gestion publique du champ sportif. Les pratiques sportives auto-organisées sont porteuses de valeurs propres à la post-modernité. Ces mutations dans le champ sportif sont les témoins du changement social en cours.

La deuxième partie, « *Etude de terrain. Les pratiques sportives auto-organisées chez les adolescents du quartier périphérique d'Uvrier* », constitue le cœur de ma recherche. Dans cette partie, je commence par exposer ma méthode et les spécificités de mon terrain. Ceci est l'occasion de vérifier les différences et similitudes existantes entre un cadre périphérique propre au Valais et les études disponibles dans la littérature sur les pratiques sportives auto-organisées dans les quartiers défavorisés des grandes villes françaises. Dans cette deuxième partie, je rends compte de la diversité des formes de pratiques sportives auto-organisées chez les adolescents du quartier d'Uvrier, et je répertorie les modes d'expression de la sociabilité et de la citoyenneté liés à ces pratiques.

Dans la troisième partie, « *Réflexion et suggestion en faveur d'une animation socioculturelle hors murs* », j'expose mes réflexions en tant que futur professionnel de l'animation. Celles-ci émanent directement de mon travail de recherche et de mon étude de terrain. Je propose une critique du club sportif et un aperçu historique et critique de l'animation socioculturelle. Enfin, j'établis une liste de recommandations à l'intention des instances politiques locales.

## **PREMIERE PARTIE**

# Contexte socio-historique du sport en Valais

---

Dans cette première partie nommée "*Contexte socio-historique du sport en Valais*", je souhaite montrer que l'étude sociologique du sport nous renseigne sur le changement et les mutations en cours dans notre société. À l'avènement de la société industrielle, le sport a progressivement émergé des jeux physiques anciens. Sa pratique reflète alors les valeurs du modernisme. En Valais, région périphérique, le sport se diffuse à mesure que le canton s'industrialise, c'est-à-dire d'abord dans les villes et bourgs de la plaine, puis à partir des années 1950 dans les villages de montagne. Dans un premier temps, le sport se pratique de manière auto-organisée. Il n'existe en effet aucune institution qui le régleme et prend en charge son organisation. Mal perçu par les élites dirigeantes, le sport va progressivement s'organiser et gagner en légitimité, notamment grâce à l'armée qui perçoit en lui un moyen d'instruction prémilitaire. Aujourd'hui, le sport est un fait social total qui occupe un grand nombre d'institutions. On continue cependant à assister à un renouvellement des pratiques qui passe par une tendance à la sécularisation du sport. On privilégie de plus en plus les pratiques auto-organisées de loisirs et de proximité au détriment du club, forme d'organisation canonique et structurante inventée et perfectionnée durant l'ère industrielle.

## 1. Des jeux anciens à l'émergence du sport moderne

Jusqu'à l'aube de la modernité, les jeux physiques sont d'une violence inconcevable pour notre époque. Ils correspondent pour beaucoup à un rappel à peine caché de la violence frontale et agressive de la guerre. La vigueur physique et sa manifestation sont un signe de puissance. Alors, les grands personnages sont immanquablement évoqués pour leur verdeur physique, leur solidité et leur force. Les portraits des hommes de pouvoirs sont traversés de symboles physiques et militaires les montrant prêts au combat. À partir du 16<sup>ème</sup> siècle, on assiste à une lente correction des manifestations de violence traduit par un glissement progressif des représentations du corps et de sa mise en scène. Les valeurs données à l'excellence physique se renouvellent (Vigarello 2000).

En France, au 17<sup>ème</sup> siècle, les joutes physiques ludiques et les jeux de « combats en foule » font l'objet d'interdictions pour cause de leur extrême violence et tendent à disparaître. C'est le cas notamment de *la soule* - sorte d'ancêtre du football et du rugby - qui pouvait mobiliser

à intervalles réguliers des villages entiers. C'est donc à une évolution des jeux physique vers laquelle on se dirige durant cette période. La mise en scène prime dorénavant sur le combat réel. La théâtralisation devient un élément de l'enjeu lui-même. L'engagement physique n'y a plus le même sens. Les motivations ne sont plus les mêmes. Autrement dit, l'idéal guerrier glisse vers une bienséance codifiée conforme aux mutations sociales en cours. En effet, au 17<sup>ème</sup> siècle, on prête de plus en plus d'attention à la santé physique et à la valeur du corps. Une place toujours plus grande est donnée aux qualités d'adresse et de dextérité physique. Ces jeux ne sont pas pour autant assimilables aux pratiques modernes. Dans la France de l'Ancien Régime, il n'existe encore aucun équivalent institutionnel du sport. Il n'y a aucune législation propre, aucune notion d'associations, d'entraîneurs, ou d'arbitre (Vigarello 2000). La compétition n'a pas encore le sens qu'on lui attribuera plus tard à l'émergence du capitalisme, c'est-à-dire la recherche du rendement et de l'efficacité.

Le sport moderne n'apparaît à proprement parler qu'avec l'avènement de la société industrielle. À ses origines, il est un phénomène venu d'Angleterre. En tant que rupture historique avec les pratiques corporelles traditionnelles, le sport reproduit les catégories fondatrices des révolutions scientifiques et techniques en cours. Le sport se nourrit essentiellement de cette culture industrielle dont il est le produit. Le but du jeu est la maximalisation de l'efficacité. Les infrastructures matérielles comme les stades, les patinoires ou les piscines sont lourdes et sophistiquées. Les aires de jeux sont bien délimitées, réglementées et dûment mesurées. L'organisation se complexifie et se structure en fédération, ligue et association (Defrance 1995, Vigarello 2000).

Les premiers clubs apparaissent en Angleterre dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. La Grande-Bretagne est alors la principale force capitaliste du monde et sert de modèle aux autres nations. Sur le continent, les premières initiatives émergent des pensionnats abritants de jeunes étudiants insulaires. En Suisse, certains clubs sont d'ailleurs une exclusivité anglaise. C'est le cas par exemple du *Lausanne-Football and Cricket Club* fondé en 1880.

La fédération suisse de football est fondée en 1895. En Valais, en matière de football, les premiers clubs apparaissent à Sierre, en 1908, puis à Sion et St Maurice, en 1909, à Monthey, en 1910, avant de gagner Brigue, en 1911. Granges, en 1913, Viège, en 1914, Martigny et Naters, en 1917, suivent le mouvement (Anthamatten 1984).

## 2. L'exemple de la diffusion du football en Valais : de l'auto-organisation à l'institutionnalisation

L'étude de l'implantation du football en Valais offre un exemple historique permettant de comprendre comment une pratique sportive, auto-organisée à ses débuts, s'est progressivement institutionnalisée. Les indices qui permettent de parler d'auto-organisation du football valaisan à ses débuts sont les suivants :

- l'absence d'institutions structurantes en charge de l'organisation du jeu
- la précarité des aires de jeux, souvent conquises de manière spontanée dans l'espace public et autogérées par les joueurs
- la présence d'agents endossant à la fois les fonctions de joueurs et de dirigeants au sein des organisations
- une pratique sportive présentant un déficit de légitimité par rapport aux exercices physiques officielles (la gymnastique).



*Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la gymnastique a le monopole de la légitimité en matière d'exercice physique. Ici, séance de gymnastique en salle, Sion, aux environs de 1940. On devine l'organisation et la discipline quasi militaires démontrées pour la photo.*

## 2.1. En Suisse

En Suisse, le plus vieux club de football encore en activité a été fondé à Saint-Gall en 1879. Il est rejoint plus tard par le Grasshoppers-Club de Zürich en 1886 et le Servette-FC de Genève en 1890. Rapidement, les principaux centres urbains vont posséder un ou plusieurs clubs. Dans de nombreux cas, ils sont créés sous l'impulsion d'étudiants anglais séjournant dans les différents collèges de l'époque (Anthamatten 1984, Zambaz 1998, Le sport en Suisse 2000). L'émergence du football et du sport en général est associée à l'idée de modernité qui accompagne l'industrialisation de l'Europe (Defrance 1995). À son avènement, il entre en compétition avec la gymnastique. Le sport est alors décrié par les milieux conservateurs. Pour eux, seule la gymnastique est « rationnelle » et hautement « morale ». Elle inculque aux jeunes gens la constance dans l'effort et l'habitude de l'obéissance. La gymnastique les prépare à la discipline de leur future vie de soldat, ainsi qu'à de nombreuses autres circonstances de leur vie. La nouveauté importée par la pratique sportive est quant à elle largement diabolisée. On insiste sur les dommages physiologiques et moraux que ces pratiques engendrent (Le sport en Suisse 2000).

*« Tous ces hommes, jeunes ou vieux, alertes ou alourdis (...) sont en train de devenir la plaie du pays. Ils étirent la race. Ils la déforment. Ils lui donneront en germe toutes les maladies. Ils font du sport et croient qu'ils prennent de l'exercice (...). »<sup>18</sup>*

Le sport continue à se diffuser malgré ces résistances qui alimenteront encore de nombreux débats. Le football suisse, qui se cantonne à ses débuts dans les milieux estudiantins et commerciaux en contact avec des Anglais, suit la tendance européenne et s'organise en association en 1895. Le nombre de clubs inscrits initialement à l'ASF<sup>19</sup> s'élève à huit. Malgré certaines difficultés, un premier championnat suisse est organisé en 1897 (Anthamatten 1984, Zambaz 1998).

---

<sup>18</sup> *Le Gymnaste Suisse*, 1894, N°15, p. 136. Cité in : Jean-Claude Bussard, *L'Ecole au début du siècle : lieu et enjeu du conflit gymnastique/sport*. In : Christophe Jaccoud, Laurent Tissot et Yves Pedrazzini (dir.), *Sports en Suisse. Traditions, transitions et transformations*. Editions Antipode. Lausanne 2000, pp. 29-44.

<sup>19</sup> ASF. Association Suisse de Football.

## 2.2. En Valais

Le Valais, région rurale et périphérique, vit ces événements à distance. Mais son imperméabilité est relative et à partir des années 1880, la pratique du football commence progressivement à se diffuser dans le canton, notamment à l'Abbaye-Collège de Saint-Maurice (Anthamatten 1984, Fournier 1995, Zambaz 1998). Au début, il n'existe pas d'institution structurante et hiérarchisée prenant à son compte l'organisation du jeu. La connaissance des règles est toute relative et les joueurs ne possèdent pas de culture tactique (Zambaz 1998). Le football en Valais est une pratique sportive auto-organisée. De nombreux témoignages relèvent cet état de fait.

*« Longtemps avant qu'il eût un club organisé, l'idée de football fermentait à Monthey. Les échos du championnat (ndla : hors du canton), bien que singulièrement affaiblis par la publicité restreinte que les journaux faisaient alors aux exploits sportifs, se répercutaient à l'infini chez nous. »<sup>20</sup>*

*« Dès 1910 environs, de plus en plus nombreux furent les écoliers qui pratiquèrent le football – à leur façon bien sûr, sans souci des règles officielles – pendant les récréations ou les jours de congé. »<sup>21</sup>*

Le football valaisan commence néanmoins à se structurer. En 1906, l'Abbaye-Collège de Saint-Maurice fonde un club baptisé « Helvétia » selon les statuts de l'ASF. Cette initiative encourage d'autres à faire de même et de plusieurs clubs aux noms les plus sensationnels font leur apparition (Fournier 1995, Zambaz 1998).

---

<sup>20</sup> *Le sport, organe mensuel du FC Monthey*, 25<sup>ème</sup> anniversaire du FC Monthey, 1935, p. 55. Cité in : Jacques Zambaz, *Histoire du football en Valais (1880-1970). Aspects sociaux, économiques et politiques du développement des clubs*. Mémoire de licence présenté à l'Institut d'histoire contemporaine, Faculté des lettres, Université de Fribourg. Document non-publié, Fribourg 1998, p. 14.

<sup>21</sup> Gilbert Pillet, *FC Sierre. 75 ans. 1908-1983*. Sierre, 1983, p. 8. Cité in : Jacques Zambaz, op. cit., p.13.

« (...) il y a une pléthore d'amateurs en 1908 : un nouveau club des Petits est constitué, qui prend le bizarre nom suivant : la Châtaigne. Plus tard, il deviendra la Pomme de terre, et enfin la Patate ».<sup>22</sup>

« Si ces équipes ne durent que l'instant éphémère de quelques parties, ces tentatives prouvent l'existence du football dans la pratique des loisirs valaisans avant la création officielle de l'AVF »<sup>23</sup>. La plupart d'entre elles ne connaissent pas de statut et sont largement informelles. Nous sommes encore loin des modèles institutionnalisés du championnat, de la ligue et de l'association.

« Quelques chevronnés et de jeunes étudiants galopent autour d'un ballon de football. C'est le Foudrayant <sup>24</sup>, qui emporté par son ardeur et son enthousiasme, ne se préoccupe guère de problèmes techniques et administratifs (...). »<sup>25</sup>



Photo : Médiathèque Valais

Equipe de football à Monthey, aux environs de 1910.

---

<sup>22</sup> *Les Echos de Saint-Maurice*, 1931/32, p. 52. Cité in : Jacques Zambaz, op. cit., p. 12.

<sup>23</sup> Jacques Zambaz, op. cit., p.17.

<sup>24</sup> Ndlà.: Le « Foudrayant » est le nom d'une équipe de Monthey fondée en 1908 et composée d'apprentis et d'étudiants (Zambaz 1998).

<sup>25</sup> *FC Monthey. 1910-1985*. Monthey, 1985. Cité in : Jacques Zambaz, ibidem.

### 2.3. Infrastructures précaires

Il n'existe pas encore de réseau d'infrastructures pris en charge et mis à disposition par les communes. L'un des soucis des premiers joueurs consiste à trouver un terrain propice au déroulement des parties. Les champs, les terrains vagues, les places et les rues des villes sont investis de manière spontanée par les footballeurs (Anthamatten 1984, Zambaz 1998).

*« On jouait à Saillon avant 1900, temps mémorables où les ruelles du village servaient de terrain (...) ».*<sup>26</sup>

A Sion, le club local formé en 1909 organise ses premières parties officielles sur la place publique de la Planta (Anthamatten 1984).

*« Le premier match, digne de ce nom, fut donc joué sur la Planta, par un beau dimanche ensoleillé. (...) Il y eut encore quelques matches cette année-là sur la Planta. Vevey y vint jouer et déplora l'état incommode du terrain, dépourvu totalement de gazon. Plus tard d'ailleurs, et pour cette même raison, aucune équipe ne voulut plus venir s'y produire. »*<sup>27</sup>

Afin de trouver des solutions et remédier à leurs problèmes d'infrastructures, certaines équipes sollicitent leur municipalité (Zambaz 1998).

*« Un grave obstacle, il est vrai, gît pour eux dans le manque d'un terrain d'exercice favorable. Ni la place de la Planta au sol pierreux, ni le terrain de Sainte-Marguerite (...) ne se prêtent avantageusement au jeu du football. Aussi est-il à désirer qu'une solution favorable puisse être trouvée à cette question dès longtemps à l'étude. »*<sup>28</sup>

Mais celles-ci ne se préoccupent guère de ces demandes, relevant les méfaits qu'engendre la pratique du football. L'usage de l'espace public par le sport rencontre certaines résistances et pose certains problèmes, notamment au voisinage et aux municipalités. (Anthamatten 1984, Zambaz 1998).

---

<sup>26</sup> *Stade Saint-Laurent de Saillon. Inauguration des installations.* 1984. PN 686/55. Cité in : Jacques Zambaz, op. cit., p. 20.

<sup>27</sup> Gérard Anthamatten, *Le bouchon et le crampon. Les 15 lustres du FC Sion.* Sion 1984, p. 27.

<sup>28</sup> *La Gazette du Valais*, 10 novembre 1908. Cité in : Jaques Zambaz, op. cit., p. 20.

« Avis aux joueurs de football : en suite des fréquents dommages causés aux jeunes pousses des arbres bordant la Planta, les joueurs sont avisés que ce sport ne sera toléré à l'avenir sur cette place (...) ». <sup>29</sup>

« Dire que le mouvement fut bien accueilli dans tous les milieux serait s'illusionner ou mentir. Nous sommes plus près de la vérité en avouant que les initiateurs firent plutôt figure de révolutionnaires. Leurs ébats bruyants rompant brutalement avec une tradition établie d'ordre, de calme et de tranquillité, le caractère – qui passait alors pour le comble de la brutalité – d'un sport nouveau à base de vie intense et d'efforts violents, suscitèrent davantage de blâme que d'admiration et d'encouragement ». <sup>30</sup>

Les premières infrastructures sont improvisées et aménagées par les joueurs eux-mêmes. Des terrains sont trouvés en périphérie des villes. Ceux-ci comportent souvent des obstacles importants sur leur surface de jeu, comme des arbres, des poteaux électriques, des cibles du stand de tir voisin, ou même le fossé d'un canal à l'angle du terrain. Les cages de but sont fabriquées par les joueurs avec du matériel de fortune. (Anthamatten 1984, Zambaz 1998).



---

<sup>29</sup> Gérard Anthamatten, op. cit., p. 32.

<sup>30</sup> *Le Sport, organe mensuel du FC Monthey, 25<sup>ème</sup> anniversaire du FC Monthey, 1935*, p. 58. Cité in : Jacques Zambaz, op. cit., p. 22.

*Photo précédente : Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la place de la Planta est un lieu de foire aux bestiaux. Bordé d'arbres, le sol pierreux comprend des anneaux métalliques cimentés au sol pour attacher le bétail. Elle sert de terrain de jeu pour la première pratique du football à Sion. L'état précaire et dangereux de cette surface est décrit par les premiers adversaires vaudois du club séduois (Anthamatten 1984).*

#### **2.4. Création de l'Association Valaisanne de Football (ASV).**

Malgré le problème de la précarité des infrastructures pour pratiquer leur sport, les jeunes footballeurs vont rapidement ressentir le besoin de s'organiser en championnat (Zambaz 1998). Sans doute par soucis de reproduction de ce qu'ils savaient qui se faisait à l'extérieur du canton, mais aussi et surtout, par besoin de rencontrer d'autres équipes sur une base régulière. Le sport à la mode anglaise a en effet introduit de nouvelles formes de sociabilité dont la compétition sportive est la plus significative (Defrance 1995, Vigarello 2000). Le football n'a pas sa raison d'être sans compétition, sans adversaires auxquels on souhaite se mesurer, d'où l'intérêt des jeunes footballeurs de se constituer en un réseau de relations.

En 1919, à la fin de la première guerre mondiale, plusieurs clubs de la vallée du Rhône s'associent pour fonder l'AVF<sup>31</sup>. L'année suivante est organisé un championnat centralisé (Fournier 1995, Zambaz 1998). Le passage de l'auto-organisation du football à une institution réellement structurante ne va pas se faire de manière tranchée. L'instauration d'un championnat ne résout pas les différents problèmes : terrains de jeu précaires et autogérées, difficultés liées aux transports, équipes en manque d'effectifs, précarité et difficulté des clubs à survivre, méconnaissance des règles du jeu (Zambaz 1998). Des indices d'auto-organisation partielle de la pratique du football valaisan des années 1920 jusqu'à la guerre sont clairement perceptibles. Les clubs sont gérés par les joueurs eux-mêmes. Ceux-ci cumulent les fonctions. En effet, les membres passifs dans les clubs sont rares et peu nombreux (Zambaz 1998). Les cas de joueurs jouant dans plusieurs clubs simultanément sont illicites mais fréquents (Zambaz 1998). Il existe un nombre significatif de clubs qui ne veulent pas ou ne peuvent pas adhérer à l'organe centralisé (Zambaz 1998). Enfin, l'AVF n'est pas encore significativement dépositaire du monopole de l'organisation du jeu, de nombreuses parties étant encore organisée en dehors de son contrôle (Zambaz 1998).

---

<sup>31</sup> AVF. Association Valaisanne de Football.

## 2.5. Structuration des clubs

Cependant, l'AVF et les championnats qu'elle organise vont progressivement gagner en importance. L'attrait de ces compétitions et le prestige qui en découle va obliger les clubs à se structurer. La rédaction de statut est désormais nécessaire pour adhérer à l'association cantonale. L'aspect administratif se définit clairement. Une juridiction sportive, doublant la loi civile, est mise en place. Les difficultés d'infrastructures continuent, mais s'amenuisent. Au contact de l'organe suisse, l'AVF va accorder une part de plus en plus importante à la bureaucratie et à la juridiction sportive.

« La participation au championnat génère des frais d'inscription, nécessite de posséder des licences et menace d'amendes. Chaque club s'acquiesce d'une cotisation annuelle auprès de l'association cantonale. Un droit de licence est également perçu pour chaque joueur annoncé à l'AVF. Les amendes infligées par l'organe de contrôle traduisent bien la volonté d'ordonner le jeu et les clubs ». <sup>32</sup>

Jusqu'à là, l'entourage structurel du football était formé par les joueurs eux-mêmes. Or, on constate que parallèlement à l'augmentation continue du nombre de joueurs inscrits à l'AVF, vont apparaître dans les clubs toute une série de membres passifs : dirigeants, arbitres, et commissionnaires du jeu et responsables (Zambaz 1998). Cette augmentation des membres passifs est un indice important de l'institutionnalisation du football. Elle signe le passage d'un sport auto-administré à une organisation permanente « dans laquelle l'organe gestionnaire se différencie de l'ensemble des pratiquants <sup>33</sup> » (Defrance 1995).

*« Les premiers joueurs sont donc des pratiquants fervents. (...) Au cours de cette brève époque de l'enthousiasme et de la spontanéité, les joueurs s'organisent eux-mêmes pour faire marcher le club. La fonction de dirigeant n'existe donc pas. (...) Succédant à la première vague de joueurs-dirigeants, les dirigeants, au vrai sens du terme du terme, apparaissent dans les 1930. » <sup>34</sup>*

---

<sup>32</sup> Stéphane Fournier, *Le sport en Valais (1880-1920)*. Mémoire de licence ès histoire générale. Facultés des lettres. Université de Genève. Genève, 1995, p. 65.

<sup>33</sup> Jacques Defrance, *Sociologie du sport*. Editions La Découverte, Paris, 1995, p. 82.

<sup>34</sup> Jacques Zambaz, op. cit., pp. 44-46.



*Aux environs de 1930, joueurs et dirigeants commencent à se distinguer. Ici, le FC Sion de la saison 1926/27.*

## **2.6. L'essor du football valaisan**

Des années 1920 jusqu'à la deuxième guerre, le football va progressivement passer de l'auto-organisation à une institution structurante et hiérarchisée. Déconsidéré politiquement, illégitime car jugé trop « brutal » et « irraisonné » pour la bourgeoisie conservatrice qui lui préfère la gymnastique, le football va malgré tout gagner à sa cause un nombre progressif de licenciés. Il produit de nouvelles formes de sociabilités au sein des populations locales, à une époque où l'industrialisation naissante du canton introduit le temps libéré du salariat et la culture capitaliste de la compétition et de la maximalisation du rendement (traduit en football par la victoire). Phénomène strictement urbain à ses débuts, sa pratique dans un canton périphérique comme le Valais est le signe de l'existence d'une volonté affirmée d'ouverture à la modernité. Il témoigne de la capacité de production citoyenne et de renouvellement social de la part de la jeunesse sportive.

Le véritable essor du football valaisan a lieu dans les années 1950 avec l'affirmation définitive de la culture industrielle en Valais. Le football, déjà implanté dans presque toute la plaine du Rhône, gagne le Haut-Valais et les vallées périphériques. Avec la naissance de l'industrie du tourisme, les villages de montagne entament à leur tour leur processus d'urbanisation et s'ouvrent naturellement au football. Les chiffres sont éloquentes. « Il a fallu près de 40 ans pour arriver à 100 équipes (1919-1957), 10 pour atteindre 200 équipes

(1957-1967), il ne faudra que 6 pour parvenir à 300 (1967-1973)<sup>35</sup> ». Rapidement, la plupart des communes possèdent son club et plusieurs équipes, cela jusqu'à saturation (Zambaz 1998).

## 2.7. Trois événements déterminants

Trois événements sont à retenir pour mieux comprendre la diffusion rapide que va connaître le football après la guerre. L'ordonnance fédérale sur la gymnastique et les sports de 1941, l'invention du Sport-Toto en 1943, et l'organisation de la coupe du monde de football en Suisse en 1954.

En 1941, le Département Militaire Fédéral décrète une ordonnance manifestant son intérêt pour le football en tant que moyen d'instruction prémilitaire (Zambaz 1998). Cela va largement contribuer au développement des mouvements juniors, des subventions étant allouées à cette intention. L'éducation des jeunes par le football va devenir le principal leitmotiv pour justifier sa pratique auprès des instances politiques. Le football est officiellement reconnu comme moyen d'instruction et d'éducation. Le Département de l'Instruction Publique doit dorénavant considérer les sports et le football dans ses programmes d'éducation physique. C'est la fin du monopole de la gymnastique. Alors que le football avait toujours été décrié par les bourgeoisies locales, le haut degré de prestige dont jouit le Département Militaire Fédéral en cette période de guerre suffit à légitimer sa pratique auprès des strates conservatrices. Ce nouveau crédit dont fait l'objet le football auprès de la bourgeoisie va permettre à la presse locale, discrète jusqu'alors, d'ouvrir ses colonnes aux sports et au football. En 1942, le quotidien valaisan *Le Rhône* devient l'organe de publication officielle de l'AVF (Fournier 1995). En médiatisant le football, la presse locale va largement contribuer à la constitution d'un capital symbolique. Son rôle est important dans la diffusion du football dans le canton. Celui-ci ne sera jamais aussi évident que durant la période de présidence au FC Sion d'André Luisier (de 1981 à 1993), conservateur engagé et mania de la presse locale.

---

<sup>35</sup> Jacques Zambaz, op. cit., pp. 93-94.



Photo : Médiathèque Valais.

*Dans les années 1940, le DM jouit d'un haut degré de prestige auprès des instances politiques et de la population. En décrétant une ordonnance fédérale faisant du sport et du football un moyen d'instruction prémilitaire, il va contribuer à rendre sa pratique légitime auprès de la bourgeoisie conservatrice locale.*

*Ici, manifestation militaire, sur la Place de la Planta, 1943.*

La création du Sport-Toto en 1943 joue également un rôle déterminant dans le développement sportif suisse. Dorénavant, le sport fait l'objet d'importantes subventions étatiques. Juste après la guerre, une campagne d'incitation à la construction de places de jeu est mise sur pied sur le plan fédéral. L'AVF devient strict dans l'homologation des terrains. Les équipes ne peuvent plus s'affilier à l'organe cantonal sans posséder un terrain répondant à des normes précises. De ce fait, les infrastructures s'améliorent significativement. (Zambaz 1998). La diffusion du football est encore accentuée en 1954 par l'organisation en Suisse de la coupe du monde. Si le Valais n'est pas concerné directement par l'organisation de rencontres, la radio et la presse écrite contribuent largement à la diffusion de l'événement à l'intérieur du canton. Dans toute la Suisse, le football bénéficie d'un nouvel élan de popularité, principalement auprès des jeunes (Zambaz 1998).

À travers son histoire, le football valaisan va engranger un large capital symbolique. Celui-ci est susceptible d'être converti en capital politique ou économique. Comme ailleurs (Bourdieu 1980, Defrance 1995), le monde politique et plus tard, le professionnalisme et le sponsoring, vont à leur tour entrer dans le processus de diffusion (Zambaz 1998). Le football devient un fait social total.



Photo : Médiathèque Valais.

*En 1992, le FC Sion devient champion de Suisse pour la première fois. Agents politiques, agents économiques, médias, professionnels du sport, spectateurs, historiens, sociologues, animateurs socioculturels, tous trouvent leur intérêt en puisant généreusement dans le capital symbolique amassé par ce fait social total qu'est devenu le football valaisan au cours du 20<sup>ème</sup> siècle.*

### **3. Le sport comme moyens de structurer le temps libéré des jeunes.**

Par son avènement correspondant à l'industrialisation du canton, plusieurs sont ceux qui vont trouver dans le sport un moyen d'occuper et structurer la jeunesse du temps libéré. Au même titre que le scoutisme, les sociétés de musiques ou de chant, le sport participe à l'avènement d'une première notion d'animation socioculturelle. Nous sommes cependant encore loin de la réflexion menée aujourd'hui dans les hautes écoles spécialisées.

### 3.1. Remise en cause du statut social de la jeunesse valaisanne

Avant, le temps de l'enfance était rythmé par les travaux des champs. Avec l'introduction progressive du travail salarié, le temps social va se transformer en profondeur. Il se calque sur le modèle ouvrier du travail et du repos. C'est l'apparition du temps libre (Bender 2005).

*« Peu à peu, la sonnerie de l'usine a donc remplacé les cloches de l'église comme marqueur du temps social. Sans le salariat, les notions du temps libre, de vacances payées et de retraite seraient absentes ».*<sup>36</sup>



Photo : Médiathèque Valais.

*L'avènement de la culture industrielle en Valais s'inscrit dans l'espace et le temps.*

*L'industrie va non seulement marquer de son empreinte le paysage architectural de la plaine du Rhône, mais elle va aussi transformer en profondeur la notion du temps social. Sur la photo, vue d'ensemble des usines AIAG à Chippis, entre 1920 et 1940.*

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la population des villes valaisannes va progressivement s'accroître. L'économie rurale qui intégrait la jeunesse dans un ensemble de pratiques traditionnelles est remise en cause par la nouvelle économie industrielle. Elle concerne dans un premier temps les villes et villages de la plaine. Les villages de montagne des vallées périphériques entrent dans ce processus d'urbanisation dans les années 1950, avec l'avènement de l'industrie

---

<sup>36</sup> In : Gabriel Bender, *Un temps libre à cadrer*. Texte tiré de l'exposition *Tourisme & Vacances*. CREPA, Sembrancher 2005.

touristique et les « grands travaux ». L'industrialisation de la plaine, et plus tard le tourisme de montagne vont ainsi profondément transformer la position sociale de la jeunesse valaisanne (Papilloud 1976, Darbellay, Kalbfuss et Volluz 1983, Bender 2005).

« Vers 1957-58, le tourisme s'implante à grands pas dans notre vallée. L'agriculture occupe de moins en moins les jeunes bagnards. Une question se pose (...). Comment occuper le temps libre de cette jeunesse, éviter le désœuvrement dû au changement de style de vie. »<sup>37</sup>

### 3.2. Émergence d'une première forme d'animation socioculturelle

Ces mutations sociales sont à l'origine de l'émergence d'une première notion d'animation socioculturelle. Face à cette jeunesse livrée au temps libéré, « risquée au « désœuvrement », les instances sociales plus spécialement appliquées à la « moralisation » de la société devaient faire valoir leur autorité et leur légitimité en mettant en places des structures d'encadrement propres à contrecarrer les effets d'un trop grand loisir »<sup>38</sup> (Scoutisme en Valais 1983).

Le mouvement scout est très représentatif de ce souci d'encadrement de la jeunesse du temps libéré. Il apparaît dans la plaine dans les années 1910. L'histoire de son avènement présente plusieurs analogies chronologiques avec celle du football. Le premier groupe est créé à Monthey en 1912 (1908 à Sierre dans le cas du football). Le Comité Cantonal du scoutisme est constitué en 1924 (1919 dans le cas de l'AVF). Toutes les villes de Monthey à Brigue possèdent rapidement un groupe (idem pour le football). Les grands villages de la plaine forment le leur entre 1930 et 1950<sup>39</sup> (idem pour le football). Le scoutisme gagne les villages de montagnes des vallées périphériques à partir de la fin des années 1950 (idem pour le football) (Scoutisme en Valais 1983, Zambaz 1998). Ces deux activités participent donc bien du même mouvement d'occupation du temps libre apparaissant avec l'industrialisation progressive de la vallée.

---

<sup>37</sup> In *Groupe Saint-Guérin, Montana*, classeur réunissant les protocoles du Groupe Saint-Guérin, Montana. Cité in : Christian Darbellay, Eric Kalbfuss, Régis Volluz, *Scoutisme en Valais. Walliser Pfadfinder*. Sion, 1983, p. 14.

<sup>38</sup> Christian Darbellay, Eric Kalbfuss, Régis Volluz, op. cit., p. 13.

<sup>39</sup> C'est le cas de Saxon en 1929, Fully en 1934, Bramois en 1942, Saint-Léonard en 1947.

Par contre, fait étonnant, le scoutisme aura besoin de seulement 15 années depuis sa création en 1894 par Baden Powell en Afrique du Sud pour se diffuser dans le canton. De même, ce mouvement connaît une institutionnalisation rapide. Contrairement au football, il est reconnu et légitimé par les autorités et la bourgeoisie conservatrice (Scoutisme en Valais 1983). Sûrement, ceci s'explique par les caractéristiques paramilitaires et confessionnelles<sup>40</sup> de son activité. Dans un certain sens, on peut établir des analogies entre celle-ci et la pratique de la gymnastique : utilitaire (préparant à la vie de soldat), hautement morale, raisonnée et structurée ; en opposition à la pratique du sport considéré alors comme déraisonnée, brutale et immorale (Sports en Suisse 2000).



*Les caractéristiques paramilitaires et confessionnelles de ses débuts permettent au scoutisme d'acquiescer rapidement une légitimité auprès des conservateurs. Ici, scouts de Sion entre 1930 et 1950.*

Entre les deux guerres, d'autres institutions vont se charger d'animation socioculturelle auprès de la jeunesse du temps libéré. Il s'agit de l'Eglise, des cercles politiques, des sociétés de musique, des colonies de vacances et des sociétés de gymnastique (Bender 2005).

---

<sup>40</sup> En Valais, tous les groupes sont rattachés au nom d'un saint catholique.



*Les sociétés de chant et les fanfares remplissent une fonction d'animation socioculturelle auprès de la jeunesse dans l'encadrement du temps libéré. Elles offrent à la jeunesse la possibilité de suivre une formation musicale de qualité. Ici, les petits chanteurs de la Schola de Notre-Dame, Sion 1935.*

Le sport et le football restent connotés péjorativement par les milieux bourgeois (Zambaz 1998). C'est sans doute la raison de la faible considération politique dont ils font l'objet. La gymnastique conserve le monopole de légitimité en matière d'exercice physique. Elle seule a accès au programme scolaire et possède la considération des conservateurs (Le sport en Suisse 2000).



*Les sociétés de gymnastique conservent le monopole de la légitimité en matière d'exercice physique. Elles encadrent la jeunesse et structurent leur temps libre. De nombreuses fêtes de gymnastique sont régulièrement organisées dans tout le canton. Ici, fête de gymnastique à Fully, entre 1920 et 1940.*

### 3.3. Le cas du football valaisan

L'histoire du sport retient le collège de Rugby comme lieu d'invention du football. À côté des disciplines intellectuelles et culturelles, Thomas Arnold, directeur de l'établissement, laisse une place importante aux jeux physiques. Les élèves sont chargés eux-mêmes de l'organisation de cet espace-temps. C'est de leur imagination et de leur auto-organisation que naissent les disciplines du football et du rugby vers le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle (Anthamatten 1984).

Le principe même de leur invention au sein des institutions fermées que sont les *public schools* anglaises de l'époque victorienne, est à chercher dans sa fonction de structuration du temps. Ces internats ont la charge d'encadrer les adolescents vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Le sport s'offre comme un moyen facile de les occuper à moindre coup. Bien qu'il ne soit pas encore investi des nombreuses vertus que lui attribueront quelques décennies plus tard les propagandistes du sport comme Pierre de Coubertin, le sport est déjà reconnu comme une activité saine permettant aux jeunes de passer « leur violence sur leurs camarades au lieu de la passer sur les bâtiments ou de chahuter leurs maîtres<sup>41</sup> » (Bourdieu 1980). Selon Pierre Bourdieu, sociologue émérite, c'est dans cette prédisposition à remplir cette vaste échelle de fonctions que réside l'une des clés de la diffusion du sport et de la multiplication des associations sportives. Progressivement celles-ci reçoivent la reconnaissance et l'aide des pouvoirs publics (Bourdieu 1980).

L'histoire du football valaisan correspond globalement à cette démarche. Le jeu est introduit en Valais par des chanoines à l'Abaye-Collège de Saint-Maurice. Là, le football remplit des fonctions identiques à celles des *public schools* victorienne. Il sert à structurer le temps des pensionnaires-étudiants à la charge de l'Abbaye-Collège. Puis, avec l'apparition du temps libéré dans la plaine du Rhône, le sport investit le temps libre et l'espace public. (Fournier 1995, Zambaz 1998).

En se diffusant au sein de la population, plusieurs vont trouver dans l'intérêt que porte la jeunesse à ce sport nouveau, un moyen facile de récréation et d'occupation du temps libre.

---

<sup>41</sup> Pierre Bourdieu, *Comment peut-on être sportif?* In : *Questions de sociologie*. Éditions de Minuit. Paris 1980, p. 186.

C'est le cas dans certains villages de la plaine, où des curés permettent sa pratique afin d'occuper les jeunes paroissiens (Zambaz 1998).

*« C'est vers 1912/13 que le ballon a fait irruption dans les loisirs des jeunes ardonnais. (...) Durant leurs vacances, les pionniers mobilisaient leurs amis pour jouer au ballon sur des prés appartenant au bénéfice paroissial. »<sup>42</sup>*

Progressivement, dans les années 1930, avec l'arrivée d'anciens joueurs issus de la bourgeoisie à des positions sociales de prestige (avocat, médecin, officier militaire, etc.), les pouvoirs publics consentent timidement à considérer le football. Le soutien accordé reste symbolique par rapport à la gymnastique et le football continue de souffrir d'un déficit de légitimité. Cette situation va perdurer jusqu'en 1941 et le décret d'une ordonnance fédéral sur la gymnastique et les sports. Le Département Militaire reconnaît officiellement au football la qualité d'instruction prémilitaire. Des cours de formation pour les instructeurs sont mis en place et des subventions sont attribuées à cet effet. Le Département de l'Instruction Publique introduit le football et les sports dans ses programmes scolaires d'instruction physique (Zambaz 1998).

Dans les années 1950, les dirigeants comprennent que leur intérêt passe par la formation d'instructeurs pour les jeunes et la promotion des mouvements juniors pour lesquels des subventions sont promises (Zambaz 1998). Ils voient dans cette manne financière une opportunité de développement. La formation et l'encadrement des jeunes envahissent les discours. Ils servent de principaux arguments pour justifier la pratique d'un sport ayant souffert d'un manque de reconnaissance officielle pendant plusieurs décennies<sup>43</sup>.

---

<sup>42</sup> In : *FC Ardon. 50 ans, 1935-1985*. Sion, 1985. Cité in : Jacques Zambaz, op. cit., p. 13.

<sup>43</sup> Aujourd'hui, l'argument de formation de la jeunesse reste l'un des principaux justificatifs de la pratique sportive, même de haut niveau. En 1998, lors de la mise en faillite du FC Sion, un sursis concordataire est demandé. Parmi les arguments avancés aux créanciers en faveur du concordat, à côtés des arguments présentant le FC Sion comme un ambassadeur touristique du canton et de la Ville de Sion, une source d'emplois, une part du patrimoine valaisan à conserver, on trouve l'argument du FC Sion comme modèle identitaire et source de formation en faveur de la jeunesse du canton (Riand 2000).



Photo : in Le bouchon et le crampon, 1984

*Symbole : deux enfants pénètrent sur la pelouse du stade de Tourbillon à Sion pour un cérémoniel d'avant-match. Le sport trouve dans la jeunesse un formidable moyen de justifier sa pratique et de légitimer sa prétention à s'accaparer d'une partie des fonds publics.*

En Valais, grâce à sa légitimité nouvelle, le sport devient un enjeu politique qui met aux prises les différents acteurs de la scène publique. Les pratiques sportives vont s'intensifier et les équipements, le personnel, les services corrélatifs vont se développer. En football, les différentes campagnes de politique sportive menée au bénéfice de la jeunesse aboutissent logiquement à une progression significative des mouvements juniors dans les années 60/70 (Zambaz 1998).

La concurrence entre les organisations est un facteur important dans le développement d'un besoin social. «L'imposition en matière de sport n'est jamais aussi évidente qu'en milieu rural où l'apparition d'équipements et d'équipes est presque toujours (...) le produit de l'action de la petite bourgeoisie ou de la bourgeoisie villageoise qui trouve là une occasion d'imposer ses services politiques d'incitation et d'encadrement et d'accumuler ou d'entretenir un capital de notoriété et d'honorabilité toujours susceptible d'être reconverti en pouvoir politique»<sup>44</sup> (Bourdieu 1980) .

---

<sup>44</sup> Pierre Bourdieu, op. cit., p. 187.

### 3.4. Système de valeur

« L'idéologie de l'association consiste à former des jeunes sur des bases morales et physiques. Le football ne doit pas être un but en soi, mais un moyen de s'épanouir par la pratique collective d'un sport qui exige fair-play et camaraderie<sup>45</sup> ».

*« Nous constatons chaque jour que le sport peut être envisagé et pratiqué uniquement d'un point de vue commercial ou spectaculaire, or il peut et DOIT être un moyen efficace de FORMATION, tant physique que moral de l'individu. »<sup>46</sup>*

En 1957, à Sion, sous l'instigation de Jacques Guhl, apparaît la première Ecole de Football. « Jacques Guhl désire faire le vide, éloigner les idées reçues, remettre en question les méthodes d'enseignement. (...) Cette école prêche une philosophie de vie précise et ses objectifs sont clairs : le football demeure l'équivalent de l'apprentissage de la vie<sup>47</sup> ». Il base ses méthodes sur les connaissances scientifiques de l'époque (Zambaz 1998).

*« L'expérience nous enseigne qu'un enfant, au-delà de sa quinzième année, a de la peine à s'assimiler à la notion de groupe (...) Les moyens modernes de diffusion et d'information, dont l'inévitable télévision, pénètrent et poursuivent l'enfant jusqu'au sein de son foyer. Il s'ensuit, dans son esprit, une sorte de dispersion, de déséquilibre, une sorte d'insécurité, qui se manifeste par du détachement, de l'irritabilité, de la mauvaise humeur, de l'agressivité même, à l'égard des parents, des professeurs ».<sup>48</sup>*

Quarante ans plus tard, à l'aube du nouveau millénaire, le même Jacques Guhl participe à la conception du document de référence actuellement en vigueur sur la politique sportive du Service des sports, de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Sion<sup>49</sup>.

Les croyances dans les bienfaits du sport sont renforcées dans les années 1960/1970 par une véritable pression sociale qui préconise la pratique d'une activité physique dans une

---

<sup>45</sup> Jacques Zambaz, op. cit., p. 161.

<sup>46</sup> Rapport annuel de l'AVF 1961/62, p. 36. Cité in : Jacques Zambaz, ibidem.

<sup>47</sup> Jacques Zambaz, op. cit., p. 136.

<sup>48</sup> Jacques Guhl, *L'école de football (II)*. In : *Bulletin périodique du FC Sion n°2, 1967*. Cité in : Jacques Zambaz, op. cit., p. 137.

<sup>49</sup> Renseignement obtenu lors de notre entretien avec M. Jean-Claude Donzé, Chef du Service des sports, de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Sion. Septembre 2005.

visée hygiéniste. Pour justifier cette norme de comportement, des arguments médicaux sont recherchés et avancés. Les fondations du discours sportif contemporains sont posés à cette époque. Ceci est un phénomène européen (Defrance 1995).

*« La pratique sportive peut contribuer au développement général, procurer des compétences sociales et enseigner un esprit de fair-play tout en développant la conscience de soi et l'esprit de compétitivité. (...) En effet, il procure les comportements sociaux positifs tels que le travail en équipe, le respect et la responsabilité »<sup>50</sup>*

### **3.5. Critique du discours sportif**

Selon le philosophe français Michaël Attali, le sport est un moyen de diffusion massif de valeurs sociales et sanitaires qui permettent de promouvoir et justifier sa pratique. Les décideurs et responsables de tous les niveaux y retournent sans cesse. Les valeurs mises en avant servent à la fois de vitrine, de moyen de propagande et de légitimation. Une certaine hégémonie se dégage même du discours sportif, le non-sportif étant en quelque sorte marginalisé. Le sport est surinvesti de vertus unanimement reconnues positives, comme le fair-play, le respect de l'autre et de son intégrité physique, l'égalité des chances, etc. Il sert de refuge pour des valeurs humaines de référence. Explicitement affirmées, celles-ci relèguent au second plan l'insécurité de son organisation structurelle qui sélectionne et élimine en permanence, et l'essence même de sa pratique qui reste la maximalisation de l'efficacité pour la compétition. L'idéologie qui accompagne le discours sur le sport en fait l'une des dernières utopies des temps modernes (Attali 2004). Le danger existe donc de rester exagérément attaché à une certaine tradition en fermant les yeux sur ses dérives et ses manquements, notamment en matière de sélection sociale, de blessures, de tricheries, de corruption et de dopage.

Aujourd'hui le sport est profondément ancré dans le discours et les programmes politiques à tels points que certains sociologues parlent de « sportivisation » de la société (Sports en Suisse 2000). En Suisse, 2005 a été nommé « année de l'exercice physique ». En Europe, 2004 était « l'année de l'éducation par le sport ». En Valais, les municipalités des principales villes du canton développent toutes un programme de politique sportive. « Le sport met en jeu toutes les formes de relations politiques, culturelles, économiques et sociales. La

---

<sup>50</sup> In : Communauté européenne, *A propos de l'éducation par le sport*. Document d'étude pour l'année européenne sur le sport 2004. Cité in : Michaël Attali (dir.), *Le sport et ses valeurs*. La Dispute. Paris 2004, p. 162.

pratique sportive recèle pour cette raison une ambiguïté très nette dans nos sociétés actuelles. Elle est en même temps un espace où peuvent se déchaîner les émotions (ce qui n'est plus toléré ailleurs), mais aussi et a contrario, un lieu d'apprentissage du contrôle de soi, de contraintes, de règles et d'efforts. Elle est aussi un vecteur de politique publique destiné à canaliser les « classes dangereuses », notamment aujourd'hui au sein des cités et des quartiers populaires. Le sport, en particulier le sport roi qu'est le football, est alors convoqué pour socialiser les jeunes « sauvages » des banlieues parce qu'il constitue un espace réglé de formation à la citoyenneté <sup>51</sup>».

« Au-delà du sport spectacle, la pratique sportive s'est intensifiée de manière phénoménale. Et il est permis de penser cela comme un fait positif qui apporte plaisir et réalisation de soi aux adultes, aux enfants, mais aussi produit des sociabilités et de l'émulation sociale <sup>52</sup>». Cette position est également celle de la Municipalité de Sion qui dans son document *Politique sportive* (2000), englobe dans sa réflexion les pratiques ludiques et auto-organisées, notamment par la mise en place d'une politique sportive de proximité. En effet, on assiste aujourd'hui au glissement des pratiques vers des manières plus ludiques de faire du sport. En ces sens, on ne peut que féliciter ces autorités de manifester une volonté d'adaptation aux mutations en cours. Il reste maintenant à évaluer la qualité et l'efficacité sociales de leur démarche.

---

<sup>51</sup> Jean-Claude Ruano-Borblan. *Le sport est-il encore un jeu ?* in : Sciences humaines n° 152, encadré p.44.

<sup>52</sup> Giorgio Vigarello, *Le sport est-il encore un jeu ?* in : Sciences humaines n° 152, p. 45.

#### **4. Émergence de nouvelles pratiques sportives et de nouvelles manières de pratiquer les sports.**

Aujourd'hui, la sociologie fait état de nouvelles pratiques sportives, et de nouvelles manières d'aborder les sports traditionnels (Le sport en Suisse 2000). Si ce n'est que récemment que l'on parle d'auto-organisation, ma synthèse historique du football valaisan montre que ce phénomène n'est pas récent. Sans doute n'a-t-il de nouveau que le glissement de vocabulaire et l'intérêt sociologique dont il est l'objet. On peut penser que longtemps, les pratiques sportives auto-organisées devaient paraître évidentes et peu significatives. Le besoin de les qualifier s'est tardivement manifesté. Si aujourd'hui la littérature sociologique connaît l'émergence de cet objet d'étude, cela signale un besoin des sciences humaines de décrire certains phénomènes de mutations sociales, le sport connaissant les mêmes renouvellements et redéfinitions observés dans d'autres champs de recherche. Comme ailleurs, notamment dans le domaine de la religiosité et de la spiritualité, on note une tendance à la sécularisation. Autrement dit, les nouvelles pratiques sportives s'encombrent moins du poids d'institutions normatives comme le club, l'association ou la fédération sportive.

Certains parlent de fin de la société industrielle et de l'avènement récent d'une société informationnelle. Celle-ci se caractérise essentiellement par les nouvelles techniques de communication et les transformations profondes que ces dernières font subir aux notions de déplacement, diffusion et communication (Eveno 1997). Ce découpage entre société industrielle et informationnelle n'est pas évident. Il n'empêche que de nombreuses valeurs issues de la culture moderne se transforment de manière perceptible. Ce renouvellement n'est jamais aussi évident que dans les besoins et comportements observés chez les adolescents et les jeunes adultes. Dans le champ sportif, ils laissent entrevoir certains phénomènes nouveaux. C'est le cas par exemple de la pléthore de sports de glisse et d'équilibre qui continuent à apparaître dans le paysage sportif depuis une vingtaine d'année. C'est également le cas des réinterprétations des canons esthétiques et philosophiques de sports traditionnels comme le football, le hockey sur glace, le volley-ball ou le basket-ball. En effet, on assiste depuis les années 1990 au développement et à la diffusion des sports de balle dit *de rue* (Duret 2004). Les importants agents économiques du champ sportif que sont les équipementiers, les publicistes, les médias ou les concepteurs de jeux vidéos savent d'ailleurs repérer et instrumentaliser à leur profit ces nouvelles tendances et l'ensemble des valeurs et représentations qu'elles véhiculent.



*Electronic Arts™, leader mondial du jeux vidéos, décline sous son label EA Sports BIG™, toute une série de produits ayant traits aux tendances fun et jeune des nouvelles pratiques sportives. Ici, un extrait du titre FIFA Street 2004. En vente dans toutes les grandes surfaces, ce jeu de football de rue est parrainé par l'organe mondial du football (FIFA) et par les grands équipementiers sportifs que sont Puma™, Nike™ et Adidas™. Ceci signale que les principaux agents du champ sportif trouvent leur intérêt dans le renouvellement social des pratiques (source : jeuxvideo.com).*

#### **4.1. De la contre-culture américaine des années 1950-60 à la diffusion internationale.**

Alain Loret, spécialiste universitaire des nouveaux courants sportifs, situe le creuset de la révolution du sport par la glisse et l'équilibre dans le prolongement des multiples mouvements contre-culturels qui virent le jour à la fin des années 1950 au sein de la société américaine. Dans la littérature américaine, une révolution similaire est perceptible dans l'œuvre laissée par la génération des écrivains *beat*, comme le romancier Jack Kerouac (qui bouleverse les canons de l'écriture anglo-saxonne avec l'introduction de la prose spontanée) ou le poète Allen Ginsberg. Dans le champ sportif, la révolution culturelle trouve un terrain d'expression favorable en Californie. Cet état de la côte du Pacifique se caractérise par son esprit d'ouverture synonyme d'un puritanisme particulièrement peu marqué pour le contexte des Etats-Unis (Loret 1996).

C'est là, qu'à la fin des années 50 et au début de la décennie suivante, le surf dépasse sa fonction première de loisirs et se hisse au rang de véritable mode de vie. Ces nouveaux codes alternatifs s'inscrivent dans un contexte plus vaste d'innovations sociales et sont représentatifs de l'esprit libertaire et contestataire de la contre-culture de l'époque. L'art, la

musique et même l'usage de drogues douces prennent une part prépondérante dans ces nouvelles manières de concevoir le sport, en témoigne le succès du groupe californien *The Beach Boys* et son tube planétaire *Surfin' In The U.S.A.*. « Les surfeurs vont établir un nouveau code de conduite « sportif » qui rejettera règles et organisations traditionnelles pour construire un « socle doctrinal » initiateur de la glisse d'aujourd'hui »<sup>53</sup>. Les précurseurs cherchent à se distinguer de l'Amérique de l'opulence moraliste, travailleuse et soumise à la réussite bourgeoise et familiale des années 1960. (Loret 1996).

Pendant deux décennies, les sports de glisses et les nouvelles pratiques sportives issues d'une philosophie de vie analogue se veulent contestataires. Une progressive diffusion de leur art de vivre est récupérée par les médias et les équipementiers sportifs. Les sports alternatifs véhiculent une image « jeune » qui mélange pratiques sportives, vidéos, rock'n'roll et soucis naissants pour la nature, l'environnement et l'écologie. Il n'en faut pas plus pour que dès les années 80, ces nouveaux modèles identitaires soient adoptés par de nombreux adolescents du monde entier (Loret 1996).

Le marketing alternatif des premières firmes des sports de glisse, novateur à ses débuts, est aujourd'hui omniprésent sur le marché non seulement des équipements sportifs mais également de la mode vestimentaire. Il a été récupéré et intégré par les plus grands équipementiers sportifs tels que Puma™, Adidas™ ou Nike™. Chacun propose désormais des produits alternatifs et communique à base d'images *fun* aux tendances altermondialistes, naturalistes et écologiques. D'autres équipementiers originalement spécialisés dans les sports alternatifs tels que Quiksilver™, O'Neil™ ou Volcome™ sont aujourd'hui bien positionnés sur les marchés vestimentaire et sportif, notamment auprès des adolescents. Il s'agit de proposer à un consommateur « écolo-sportif » des produits qui correspondent à ses convictions et ambitions. « Le fun se présente comme une morale des plaisirs. C'est aussi une stratégie marketing, un look, un vocabulaire, une musique et un ensemble d'attitude »<sup>54</sup> (Loret 1996). Par les normes culturelles, les modes vestimentaires et les pratiques sportives qu'ils véhiculent, la glisse et les pratiques sportives analogues (sports en pleine nature, sports extrêmes et sport de rue) font désormais partie intégrante du paysage public.

---

<sup>53</sup> Alain Loret, *Génération glisse : dans l'eau, l'air, la neige... : la révolution du sport des "années fun"*. Editions Autrement. Paris 1996, p. 110.

<sup>54</sup> Op. Cit., p. 30.



*Le renouvellement et les innovations touchent également les sports de balle traditionnels. Ici, partie de beach-volley auto-organisée au Domaine des Iles à Sion, 2002.*

#### **4.2. La grande transition sportive**

« Force est de constater que c'est à un véritable bouleversement symbolique que le mouvement sportif se trouve aujourd'hui confronté. C'est bien un corps de valeurs alternatives, de mythes et de symboles rompant avec la culture des organisations sportives traditionnelles (instituées pour nombre d'entre elles dans les trente premières années du XXème siècle) qui semble naître sous nos yeux. (...) Ces bouleversements perturbent l'action des dirigeants des organisations sportives d'utilité publique chargée de gérer et de développer les pratiques<sup>55</sup>». En effet, l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels qui oeuvrent dans le domaine du sport se trouvent aujourd'hui confrontés aux fluctuations d'un environnement traversé par des aspirations, des modes, des technologies et des comportements nouveaux qui brouillent les repères antérieurs (Loret 1996).

La suprématie du milieu sportif institutionnel est aujourd'hui remise en cause par la multiplication des pratiques individuelles et auto-organisées. « Un des phénomènes les plus

---

<sup>55</sup> Op. Cit. p. 15.

marquants de cet état de fait réside dans un relatif rejet ou indifférence à l'égard des organismes officiels et dans la recherche personnalisée d'un épanouissement sportif solitaire ou en groupes affinitaires ponctuels. On peut alors avancer, à partir de ce constat, que les formes traditionnelles classiques d'encadrement sportif (clubs, fédérations...) sont menacés de perdre leur fonction pratique (apprentissage d'un sport, sociabilités, discipline...) et symbolique (registre de la compétition, de l'excellence, de l'esprit d'équipe, etc.)<sup>56</sup> ». L'industrialisation laisse place à l'information en tant que moteur du changement social (Eveno 1997). Les grands médias et réseaux de communication métropolitains diffusent massivement des images, des valeurs et des mythologies issues de la culture urbaine. Le désenchantement du monde, le mythe de l'individu, la laïcisation des mentalités qui accompagnent l'évolution de la société occidentale contribuent également à la sécularisation des pratiques sportives. Les institutions perdent de leur pouvoir d'attractivité. Le lieu des sports nouveaux est l'espace public. Le mode privilégié de leur pratique y est l'auto-organisation, où l'adulte est pour la plupart du temps absent. Autant d'éléments face auxquelles les institutions en place semblent démunies. Parce qu'elles se déroulent dorénavant dans l'espace public, de manière parfois clandestine et détournées, les nouvelles pratiques sportives renvoient effectivement la société à ses obsolescences. L'une des questions qui se pose est de savoir comment les fonctions éducatives et socialisantes du sport peuvent être remplies dans ces conditions.

---

<sup>56</sup> Christophe Jaccoud (et coll.), *Sports en Suisse. Traditions, transitions et transformations*. Ed. Antipodes. Lausanne 2000, p. 22.

## **DEUXIEME PARTIE**

# Étude de terrain. Les pratiques sportives auto-organisées chez les adolescents du quartier périphérique d'Uvrier.

---

## 1. Présentation

La deuxième partie de ce travail concerne l'étude de terrain à proprement dite. Ici, réside le cœur de ma recherche. Le point de vue historique que j'ai adopté tout au long de la première partie, laisse sa place à une lecture anthropologique des faits sociaux. De mai à novembre, pendant près d'une demi-année, je me suis immergée au cœur des pratiques sportives auto-organisées du quartier résidentiel, à Uvrier dans la commune de Sion. Grâce à cette longue période d'observation participante, complétée par une série d'entrevues sous forme d'enquête auprès de douze jeunes, je concrétise dans cette deuxième partie les deux premiers objectifs opérationnels que j'ai présentés dans la partie introductive de ce mémoire<sup>57</sup>. Je m'attelle ici à rendre compte de la diversité des formes de pratiques sportives auto-organisées observées sur mon terrain de recherche. Et je propose une analyse des faits observés dans le but de repérer les modes d'expression de la sociabilité et de la citoyenneté liés à ces formes de pratiques sportives.

## 2. Objet de recherche

L'objet de ma recherche se limite aux pratiques sportives auto-organisées, telles que décrites et définies dans la partie introductive de ce mémoire<sup>58</sup>, observées chez les adolescents du quartier résidentiel d'Uvrier. Cela correspond à ma question de départ qui était : « Comment les pratiques sportives auto-organisées produisent de la citoyenneté et de la sociabilité chez les adolescents d'un quartier résidentiel ? ». C'est de manière délibérée que je ne considère pas l'adulte qui pratique du vélo ou de la course à pied au sein du quartier, et les adolescents du quartier qui pratiquent de la grimpe ou du ski hors-piste en dehors de la zone bâtie du quartier résidentiel. Ces formes d'activités sportives

---

<sup>57</sup> Cf. Introduction et concepts théoriques. 2.2.

<sup>58</sup> Cf. Introduction et concepts théoriques. 3.2.

correspondent à la définition des pratiques sportives auto-organisées mais se situent en dehors des limites que je me suis fixées.

### **3. Les hypothèses de recherche**

Dans cette étude, j'ai cherché à vérifier deux hypothèses. La première pose les pratiques sportives auto-organisées comme productrices de sociabilité.

#### **Les pratiques sportives auto-organisées participent à la production de sociabilité.**

Les sous-hypothèses que sous-tend cette hypothèse sont les suivantes :

- La sociabilité se définit par l'existence d'un groupe social.
- La sociabilité se définit par l'existence de dynamiques d'affinité.
- La sociabilité se définit par l'existence d'une dynamique de communication
- La sociabilité se définit par l'existence d'une dynamique de pouvoir au sein du groupe social.
- La sociabilité se définit par une autorégulation du groupe social contraire à l'anomie.
- La sociabilité se définit par l'intégration du groupe social dans la société globale.

Ma deuxième hypothèse, plus ambitieuse, pose les pratiques sportives auto-organisées comme productrice de citoyenneté chez les adolescents. Mon hypothèse soulève la problématique de la gestion sportive publique en cherchant à déterminer si les nouvelles sociabilités sportives permettent l'émergence de nouvelles manières de concevoir l'action publique localisée, et l'intégration singulière des jeunes par le sport. Autrement formulé, je pose la question de savoir quelle conscience politique possèdent les adolescents de leurs intérêts communs en tant que sportifs auto-organisés, et quels moyens mettent-ils en place pour faire entendre leur revendication citoyenne.

## **Les pratiques sportives auto-organisées participent à la production de formes de citoyenneté.**

Les sous-hypothèses que sous-tend cette hypothèse sont les suivantes :

- La citoyenneté se définit par une prise de conscience des individus de l'existence d'une unité sociale.
- La citoyenneté se définit par une capacité des membres d'un groupe social à repérer des intérêts communs à défendre.
- La citoyenneté se définit par une capacité des membres d'un groupe social à formuler ses besoins.
- La citoyenneté se définit par une capacité des membres d'un groupe social à politiser ses intérêts (c'est-à-dire à les défendre face aux intérêts éventuellement contraires des autres groupes sociaux).
- La citoyenneté se définit par une capacité à démarcher et communiquer ses besoins et ses intérêts auprès de l'administration communale.
- La citoyenneté se définit par une capacité à faire aboutir à des mesures concrètes les besoins et intérêts manifestés.

## **4. Méthode**

### **4.1. L'observation participante**

L'observation participante ou *observation-participation*, consiste en la présence physique de longue durée du chercheur sur son terrain (Kilani 1992). C'est l'une des méthodes fondamentales de l'anthropologie. « Cette relation particulière avec l'« objet » d'étude signifie une observation en profondeur de la réalité concernée et une attention particulière à la qualité des rapports sociaux qui constituent un groupe »<sup>59</sup>. Mes observations participantes ont duré du mois de mai au mois de novembre 2005. Elles ont consisté à une immixtion progressive au sein des groupes de jeunes sportifs auto-organisés du quartier résidentiel d'Uvrier. Dans un premier temps, je n'ai pas abordé avec eux le sujet de ma recherche. Je

---

<sup>59</sup> Mondher Kilani, *Introduction à l'anthropologie*. Payot. Lausanne 1992.

me suis simplement contenté de pratiquer du sport en leur compagnie. Une fois accepté et appelé spontanément par mon prénom, j'ai alors commencé à leur parler de mon travail de mémoire, sans jamais pour autant entrer dans les détails. Ceci correspondait au moment où les adolescents commençaient à manifester une curiosité légitime au sujet de mon activité professionnelle. Les adolescents ont perçu de manière positive mon rôle de chercheur et d'étudiant en animation socioculturelle. Je précise cependant que je me suis contenté de jouer le rôle d'observateur et qu'à aucun moment, je n'ai endossé celui d'animateur socioculturel. Cette neutralité est un choix conscient qui visait à ne pas biaiser mon regard. Mon objectif était d'observer au mieux la réalité du terrain, telle que vécue par les jeunes sans la mise en place d'une action socioculturelle professionnelle. Je souhaitais précisément repérer les manquements et les besoins qu'une telle action hors murs pourrait combler.

Pour compléter le riche matériel récolté par mes observations participantes, j'ai rencontré personnellement durant les mois de janvier et février, une dizaine de jeunes auto-organisés issus du quartier d'Uvrier ou du village voisin de Saint-Léonard. Ces entrevues ont été réalisées dans l'esprit de l'observation participante, c'est-à-dire, en face-à-face, à l'aide d'un canevas d'enquête souple. Cette manière d'agir m'a permis de construire avec les jeunes des conversations enrichissantes. Ceci n'aurait pas été possible dans le cas d'un questionnaire anonyme à remplir en dehors de la présence du chercheur. Ces entretiens m'ont permis de compléter certaines lacunes. Le petit nombre de personnes rencontrées ne permet cependant pas d'établir de statistiques représentatives et soulèvent certaines questions de méthodes. En effet, la prudence est de mise car la simple qualité de chercheur suffit à biaiser le dialogue entre les observés et l'observateur (Kilani 1992). Il est en effet facile pour le chercheur de ne voir que ce qu'il veut voir, et pour l'observé de ne montrer que ce qu'il veut bien montrer. Cependant, la durée relativement longue, étalée sur une demi-année, de mes observations participantes me permet de croire en la qualité du matériel récolté. Le lien de confiance est devenu réel sur la longueur. Par exemple, j'ai participé à des réunions internes du groupe de skaters chez des privés. Cette profondeur d'immersion dans mon terrain d'enquête a dépassé mes attentes initiales.

## 4.2. Lieux d'observation

En théorie, selon les objectifs de recherche que j'ai présentés, mes observations concernent la totalité du périmètre bâti du quartier d'Uvrier. Dans les faits, mes observations se sont essentiellement concentré sur et autour de l'équipement sportif de proximité du quartier d'Uvrier, appelé *Agorespace* par la Municipalité. Celui-ci est juxtaposé à l'école primaire d'Uvrier qui dispose d'une cour d'école goudronnée et d'une pelouse sportive entretenue. Le périmètre de l'école primaire constitue ainsi une sorte de haut lieu de l'activité sportive auto-organisée. D'autres observations ont été effectuées en différents lieux du quartier comme à la gare de Saint-Léonard, lors du vide grenier annuel en participant à la tenue du stand d'un groupe de jeunes skaters du quartier, dans des cours d'immeuble et chez des privés.



*L'équipement sportif de proximité, la pelouse et la cour d'école d'Uvrier réunissent en un périmètre réduit trois espaces utilisés par les sportifs auto-organisés pour leur pratique. Ils constituent une sorte de haut lieu des pratiques sportives de rue au sein du quartier.*

## 5. Le terrain de recherche : le quartier résidentiel d'Uvrier.

Je tiens ici à m'attarder quelque peu. En effet, la singularité et les spécificités de mon terrain de recherche sont suffisamment importantes pour mériter une place significative dans ce travail de mémoire. En choisissant le quartier résidentiel d'Uvrier sur le territoire de la commune de Sion, je m'inscris à contre-courant des études disponibles. En effet, les pratiques sportives auto-organisées décrites jusqu'ici dans la littérature, concernent avant tout les banlieues métropolitaines et les centres-villes. Ce qui n'est pas le cas ici, où le terrain de recherche concerne le contexte périphérique de la plaine du Rhône en Valais. Ce choix me semble logique dans la mesure où il s'inscrit dans la réalité locale de mon lieu de formation et de vie. Par ces nombreuses spécificités, ce terrain de recherche a le mérite de soulever certaines problématiques propres au canton du Valais, comme l'animation socioculturelle en zone périphérique ou la politique d'agglomération intercommunale. Ces sujets feront l'objet d'une réflexion dans la dernière partie de ce mémoire.

### 5.1. Descriptions géographiques

#### *Position géographique*

Le quartier d'Uvrier se situe dans la plaine du Rhône du Valais central, à l'extrême périphérie est de la commune de Sion. Les premières habitations ouest du quartier se situent à environ 5 kilomètres des premières habitations est de la ville de Sion. Le quartier résidentiel est séparé par des vergers, des champs, des vignes, des jardins et des zones naturelles non bâties. Les frontières d'Uvrier sont délimitées au nord, par les vignes de la commune d'Ayant, qui descendent jusqu'en plaine ; au sud, par le fleuve du Rhône qui sépare les jardins et les vergers d'Uvrier et de Bramois ; à l'ouest, par le domaine agricole de Belini, appartenant à la Bourgeoisie de Sion ; à l'est, par la rivière de La Lienne. Il est possible qu'étymologiquement, l'appellation *Uvrier* vienne de *Uff Rier*, soit une ancienne forme de patois haut-valaisan signifiant « au-delà de la Lienne »<sup>60</sup>. Cette dernière rivière sépare le quartier d'Uvrier du village de Saint-Léonard.

---

<sup>60</sup> Selon le défunt site internet, [www.uvrier.ch](http://www.uvrier.ch)

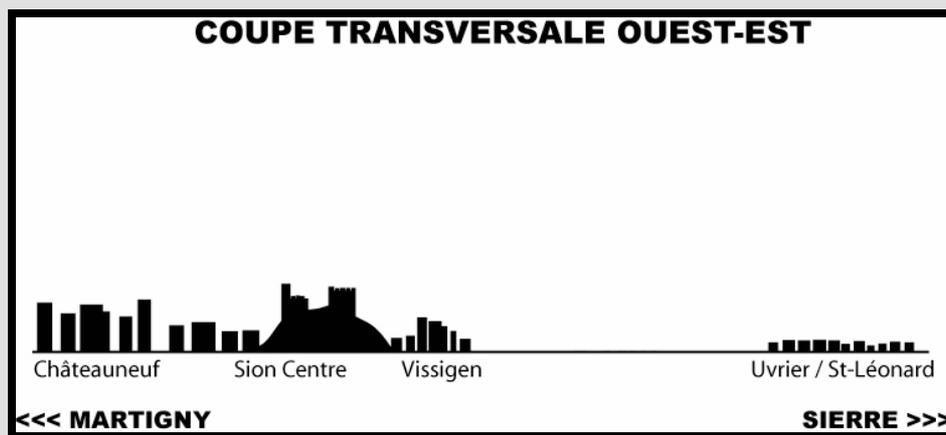


Schéma : Yves Schöpfer

*Uvrier se situe à l'extrême périphérie est de la commune de Sion, à 5 kilomètres des premiers bâtiments du quartier de Vissigen rattaché au centre-ville. Le quartier forme néanmoins une seule agglomération de type « quartier dortoir » avec la commune voisine de Saint-Léonard et son village. Les habitations du quartier sont caractérisées par des constructions basses et moyennement basses.*

### *Population*

Au 31 décembre 2004, la population du quartier d'Uvrier s'élevait à 1'206 habitants, soit le 4,4% des 27'592 habitants de la commune de Sion<sup>61</sup>. La commune voisine de Saint-Léonard compte pour sa part 2'042 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006<sup>62</sup>, soit un peu moins du double que la population d'Uvrier. Ensemble, ils forment une même entité périurbaine de plus de 3'000 habitants.

### *Qualification administrative*

L'administration communale qualifie le quartier d'Uvrier de banlieue, au même titre que Bramois, Montorge ou Chateauneuf. S'il est effectivement judicieux de distinguer Uvrier des quartiers rattachés au centre-ville tels que Platta, la Vieille-Ville, les Creusets, les Collines, le Sous-Gare, les Mayennets, Champsec ou Vissigen<sup>63</sup>, j'ai personnellement préféré la dénomination de quartier résidentiel, plutôt que banlieue, pour qualifier Uvrier. Cela est valable pour l'ensemble de mon travail de mémoire.

<sup>61</sup> Commune de Sion, *Sion vous accueille*. Document. InEdit. Sion 2005.

<sup>62</sup> Site officiel de la commune de Saint-Léonard. Consultable en-ligne à l'adresse URL : <http://www.st-leonard.ch>. Consulté le 8 février 2006.

<sup>63</sup> Commune de Sion, op. cit.

### *Fonction*

Le quartier présente une faible densité d'habitant à l'hectare, conséquente à des constructions basses ou moyennement basses (villas et petits immeubles locatifs), et une faible activité économique, quasiment concentrée sur l'axe de communication de la route cantonale avec le centre commercial, quelques commerces indépendants (deux garages, une pharmacie et un magasin de cycles), une boulangerie, une auberge et un bistrot. Depuis le milieu de la décennie précédente, un nouveau plan d'aménagement urbain a permis la timide éclosion d'une zone industrielle au sud du quartier, le long de l'autoroute A9<sup>64</sup>. Trois entreprises s'y sont installées, une quatrième est en phase de construction.

La fonction principale du quartier d'Uvrier est clairement résidentielle. Il correspond à l'archétype même de la banlieue « dortoir » servant à abriter une population moyennement aisée et pendulaire. Sa population adulte connaît un mode de vie que l'on peut caricaturer de la manière suivante : dodo – voiture - boulot – hypermarché – voiture – dodo. « Cette pratique que l'on a présenté comme la résultante de l'effet centrifuge des grandes villes modernes, correspond au désir d'un nouveau cadre de vie, dans les espaces d'agglomération où le foncier est économiquement plus accessible et où l'on pourra disposer d'un pavillon avec jardin <sup>65</sup>». La construction de ce type de quartier est rendu possible par la politique du tout à la voiture en vigueur depuis les années 1970 (Bassand 2004). En effet, le quartier d'Uvrier n'est pas bâti autour des grands axes de communication (ligne CFF, route cantonale). Au contraire, ses habitations basses et moyennement basses s'étalent sur une large superficie, le tout étant relié par un important réseau de routes secondaires et privées.

En tant qu'espace public, les rues du quartier se présentent comme une sorte de non-lieu, un espace pauvre que l'on traverse sans s'arrêter, un intervalle où l'on n'expérimente presque rien. Les fonctions de rencontre, d'exploration et de flânerie dans l'espace public (Vivre et créer l'espace public 2001) sont ici peu sollicitées. Le quartier d'Uvrier ne compte aucun jardin public (sauf à considérer le pourtour de l'école primaire), aucune œuvre d'art publique, aucun monument culturel public et aucune fontaine à l'exception d'un bassin privé. Aucun bâtiment ancien (il en existe pourtant quelques-uns, le plus ancien étant un ancien

---

<sup>64</sup> Document. *Plan des zones d'activités*. Disponible en ligne à l'adresse URL : <http://www.sion.ch>  
Document .PDF consultée le 21 janvier 2005.

<sup>65</sup> Emmanuel Eveno, *Les pouvoirs urbains face aux technologies d'information et de communication*. Presses universitaires de France. Collection : Que sais-je? Paris 1997, p. 57.

relaie pour chevaux postaux datant du 17<sup>ème</sup> siècle), ne fait l'objet d'une plaquette explicative ou n'est inscrits de manière explicites au patrimoine historique de la ville. Il n'est donc pas abusif de déclarer le patrimoine public du quartier d'Uvrier comme pauvre. Du moins, il n'est aucunement comparable à la richesse de l'espace public du centre historique de l'agglomération.

Parallèlement, les logements, majoritairement des villas individuelles ou jumelées, sont relativement spacieux et possèdent pour la plupart un jardin privé. La mode est également aux haies de thuyas ou d'autres végétaux, qui entourent les propriétés privées et les dérobent partiellement ou totalement de la vue des passants. Ce dernier point est significatif de l'importance accordée à la sphère privée au détriment de la sphère publique dans ce type de quartier.

## **5.2. Un entre-deux rural et urbain.**

Uvrier se situe dans une zone d'entre-deux, entre ville et campagne, entre sociabilités urbaines et rurales, entre village à part entière et banlieue périphérique sans histoire. Le terme *rurbanisation* est une contraction issue des concepts de ruralité et d'urbanisation. Une zone ruraine est une zone qui à la fois conserve une activité agricole et des caractéristiques sociales propres au monde rural, tout en présentant des signes évidents ou avancés d'urbanisation (Bassand 2004). Ceci concerne toutes les localités de la plaine du Rhône en dehors des villes principales. La majorité de la population suisse, comme celles de nos pays voisins, vit d'ailleurs dans cet entre-deux entre ville et campagne (Bassand 2004, Animation socioculturelle 2004).

Dans l'exemple d'Uvrier, les zones bâties sont entrecoupées de jardins potagers, de champs et de vergers. On note la présence dans le quartier de plusieurs fermes et de deux caves témoignant de l'existence d'une activité agricole. La forme de sociabilité rurale la plus évidente consiste en un contrôle social important. Certes, celui-ci ne correspond en rien à l'esprit communautaire très soudé des communautés villageoises du passé, mais quand même, globalement, comparativement à la ville, les gens en savent plus sur la vie des uns les autres. Cette affirmation ne saurait cependant avoir le poids d'une vérité scientifique étant donné que je me base uniquement sur mon expérience personnelle pour avancer cet argument. Je note également l'existence d'un réseau de solidarité social et culturel axé essentiellement autour de la paroisse catholique. La pauvreté locale en matière d'offres socioculturelles, notamment pour les jeunes, apparaît en effet comme une caractéristique

typique des zones rurales. La plupart des services et des animations ont lieu en ville (Vivre et créer l'espace public 2001, Animation socioculturelle 2004).

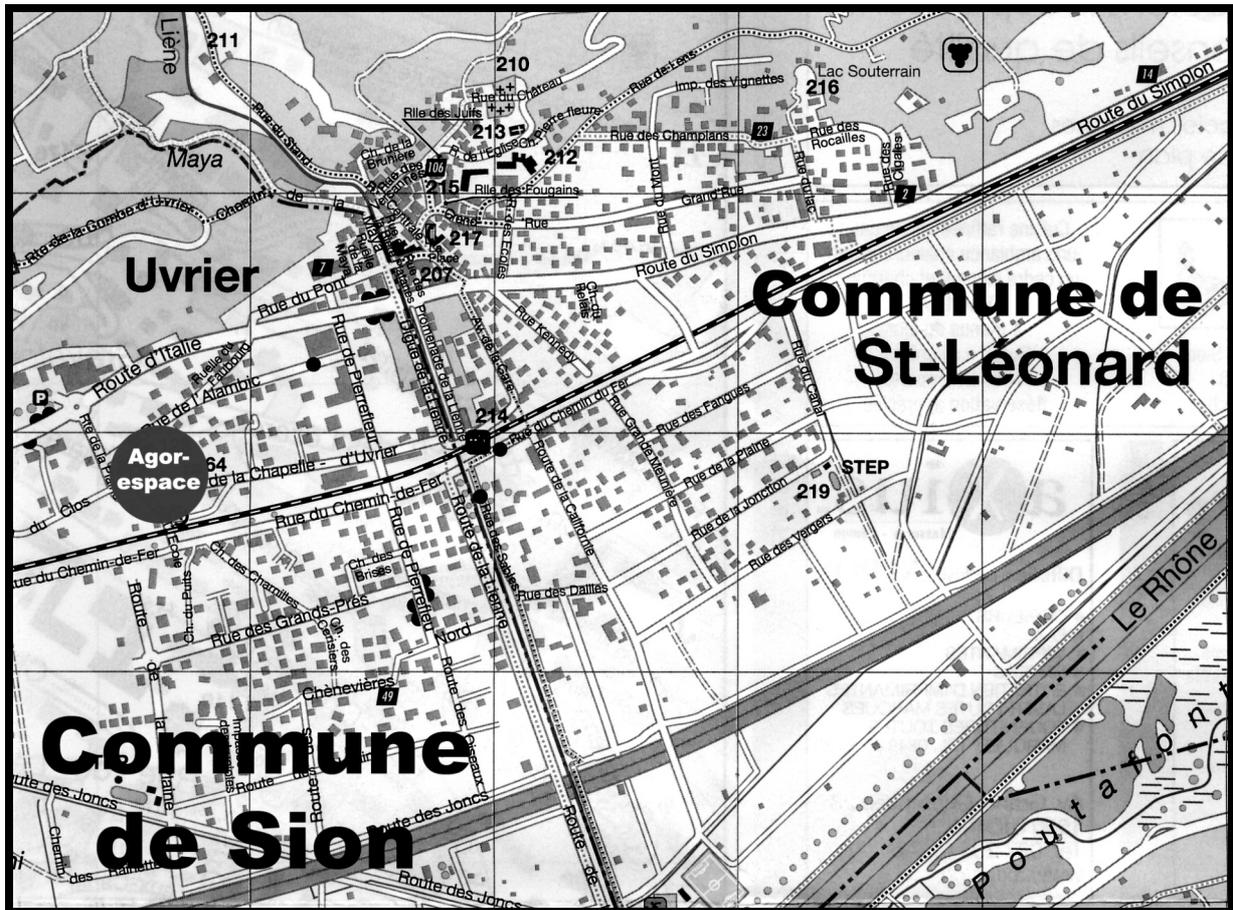
Les signes d'urbanisation sont plus évidents que ceux de ruralité. Premièrement, le quartier est pleinement inclus dans l'agglomération sédunoise et relié à celle-ci par un réseau de communication complexe et hautement technologique. Sa population en dépend complètement. Les habitants sont majoritairement des travailleurs pendulaires, c'est-à-dire travaillant en dehors du quartier dans des activités de types secondaire ou tertiaire. Les achats se font également en dehors. La population se caractérise donc par la mobilité de son mode de vie. Le quartier n'est guère plus qu'un lieu de séjour dortoir et transitoire (Eveno 1997).

Autres signes évident d'urbanisme, l'uniformisation et la globalisation des comportements culturels. Les médias, notamment, connectent les individus d'une région au reste du monde provoquant l'afflux de toutes sortes d'influences. Les identités deviennent interchangeable. Même si le contrôle social est plus fort qu'en ville, les formes de sociabilité ne sont pas celles d'un communautarisme traditionnel et tendent fortement à l'individualisme. Uvrier correspond donc bien à un entre-deux rural et urbain, partagé entre l'individualisme anonyme des sociabilités urbaines et les réseaux naturelles de solidarité propres aux petites communautés villageoises.



*Comme dans le reste de la plaine du Rhône, les habitations périphérique de l'agglomération sédunoise, comme ici le quartier d'Uvrier, se situe en zone rurale, entre champs, vergers et le vignoble.*

### 5.3. Entre deux communes



Le quartier d'Uvrier se situe à cheval entre deux communes, celles de Sion, à laquelle il est affilié sur les plans administratifs et politiques, et celle de Saint-Léonard, à laquelle il est géographiquement juxtaposé et avec qui il a tissé des liens socio-économiques complexes. La singularité de cette position géographique me permet ici d'aborder les problèmes liés aux agglomérations.<sup>66</sup>

Notre société se dirige vers une progressive métropolisation à laquelle le Valais n'échappe pas. À la notion de ville, on préfère aujourd'hui le concept d'agglomération. Cette évolution vide de son sens et rend obsolètes à bien des égards les frontières administratives des communes (Bassand 2004). En effet, celles-ci semblent participer à un tout plus grand qui les structure. Dans le cas présent, nous constatons pour une même zone périurbaine deux entités différentes, l'une **socio-économique et géographique** qui est structurée dans un tout plus ou moins organique, et l'autre, **socio-politique**, plutôt arbitraire et artificielle, qui en

<sup>66</sup> Cf. Introduction et concepts théoriques.

théorie est censé gérer la première. On assiste partout en Suisse et en Europe, au nom de l'autonomie, à une certaine résistance à l'idée de participer à une institution politique d'agglomération cohérente et forte (Bassand 2004). Les communes de Sion et de Saint-Léonard collaborent financièrement sur plusieurs objets, dont le home de personnes âgées du « Carillon » et la gare régionale des CFF. Cependant, il n'existe actuellement aucune collaboration politique commune en matière de sport et de jeunesse.

Dans les faits, les occasions de socialisations sont nombreuses entre les deux communautés. Les habitants du quartier d'Uvrier et ceux du village de Saint-Léonard partagent de nombreuses institutions et autres lieux de socialisation. C'est le cas par exemples des épiceries, des boulangeries, des bistrots, de la gare CFF, du club de football de Saint-Léonard, de la société de gymnastique d'Uvrier, des offices religieux et du curé qui assure les offices dans les deux paroisses. Dès 12 ans, à partir du cycle d'orientation, les jeunes fréquentent les mêmes transports publics et les mêmes écoles en ville de Sion. Au sujet de l'équipement sportif de proximité, il est fréquenté aussi bien par des jeunes d'Uvrier que par ceux de Saint-Léonard. Lors de nos entretiens, tous déclarent à l'unanimité posséder des connaissances et des partenaires sportifs dans l'autre communauté.

#### **5.4. Animation socioculturelle à Uvrier**

Les institutions en charge de l'animation socioculturelle à Uvrier sont l'école primaire, la communauté paroissiale, la société de gymnastique **Uvrier-Sports** et le groupe d'animation **Jeunesse Animation Club**.

La communauté paroissiale de la chapelle d'Uvrier est administrativement rattachée à la Paroisse de la Cathédrale de Sion. Néanmoins, le curé en charge du culte et des sacrements est celui de la paroisse du village voisin de Saint-Léonard. La communauté paroissiale est organisée autour d'un Conseil Paroissiale composées de plusieurs membres. Elle propose diverses animations religieuses, une chorale de chant d'inspiration religieuse, une salle paroissiale louable par les familles et habitants du quartier et organise chaque année une fête de quartier avec un grand repas partagé et diverses animations.

La société de gymnastique **Uvrier-Sports** propose différentes activités sportives de détente et de compétition pour toutes les catégories d'âges et de sexe. Elle est un lieu de rencontre qui participe positivement à la création et au renforcement du lien social des habitants. Pour financer les activités de son association, **Uvrier-Sports** organise chaque année une grande

kermesse sous la forme d'un « vide grenier », soit un marché aux puces à ciel ouvert avec animations foraines et restaurations légères. Le vide grenier se déroule sur une journée de dimanche dans le pourtour direct de l'école primaire. Il est devenu un événement incontournable de la vie du quartier et attire chaque année plusieurs milliers de personnes de la région.

Apparue en 1996, le **Jeunesse Animation Club** est constituée d'un groupe de jeunes adultes bénévoles dont les objectifs sont d'organiser 3 à 4 soirées à thème par année pour un public de 0 à 16 ans. L'accent est mis sur un climat et une ambiance saine, sans alcool et sans fumée. Dans les faits, le club organise chaque année plusieurs soirées discothèque. Le Jeunesse Animation Club a été le lauréat du **Prix d'encouragement à la jeunesse 2005 de la Ville de Sion** dans la catégorie « groupes, groupements formels ou informels ». La principale ressource du groupe consiste en la participation active d'un réseau de bénévoles adultes dont un fonctionnaire influent de la commune. Le principal manque réside dans l'absence d'une réflexion professionnelle en animation socioculturelle, qui se traduit par un cloisonnement dans un local fixe, une non-occupation de l'espace public du quartier, et des propositions d'animations de type consommatoire. Les vocations fondamentales de l'animation socioculturelle en matière de mobilisation des ressources et de médiation sont absentes d'une démarche qui ne se fixe pas pour objectifs de modifier durablement et favorablement les rapports sociaux du quartier.

Dans le village voisin de Saint-Léonard, l'animation socioculturelle est assurée par diverses institutions comme l'école primaire, la société de musique, le chœur, l'Eglise, les sociétés sportives (football-club, tennis-club, hockey-club, 2 société de tir), l'association du carnaval, un guggen musique, le home pour personnes âgées et différents projets socioculturels comme le pédi-bus pour les enfants scolarisés de bas âge.

#### **5.4. L'équipement sportif de proximité ou Agorespace**

La Commune de Sion soutient une politique sportive de proximité inscrite dans une perspective de *sport-loisirs*. « Le sport-loisirs est le terme le plus approprié pour désigner le sport de compensation, le sport de masse, le sport pour tous, le sport en famille, le sport de vacances ou le sport populaire. (...) Les sport-loisirs comprend des activités physiques et sportives pratiquées dans la nature ou dans des installations sportives.<sup>67</sup> » Les objectifs de

---

<sup>67</sup> Municipalité de Sion. Service des sports, de la jeunesse et des loisirs. *Politique Sportive*. Document non publié. Sion, 2000, p. 10.

cette politique sont de dégager des satisfactions personnelles en développant la communication, la solidarité, la camaraderie et la créativité (Municipalité de Sion, Politique Sportive, 2000). Parmi les moyens conçus par la Municipalité pour atteindre ces objectifs, on trouve les pratiques sportives auto-organisées (appelées *sport pratiqué librement* dans la documentation communale) et les offres et infrastructures proposées par la Municipalité elle-même (Municipalité de Sion, Politique Sportive, 2000).



*Photo de l'équipement sportif de proximité d'Uvrier.*

L'installation d'équipements sportifs de proximité au sein des quartiers de la ville découle de cette politique. Ceux-ci consistent en un espace de gazon synthétique entouré d'une barrière de bois, de la dimension d'un terrain de basket-ball et dédié à un usage multiple. Ils comprennent en effet des cages de buts de football ou hand-ball, des paniers de basket-ball et des possibilités de suspendre un filet de volley-ball ou de tennis. Ce type d'équipement est un modèle éprouvé et importé de France où il est commercialisé sous le nom d'*Agorespace*, soit *espace public*. Ces derniers sont présentés par la commune comme un « outil de communication efficace entre les jeunes et les habitants du quartier <sup>68</sup>», permettant au sport d'être vécu « comme un véritable moteur social<sup>69</sup> ».

---

<sup>68</sup> Municipalité de Sion. Service des sports, de la jeunesse et des loisirs. *Politique Sportive*. Document en ligne disponible sur le site web de l'administration sédunoise [www.sion.ch](http://www.sion.ch). Page consultée le 10 septembre 2005.

Lors de notre entrevue, M. Donzé, responsable du Service des sports, de la jeunesse et des loisirs de la Municipalité de Sion, parle d'un retour dans le temps, à l'époque où les enfants disposaient de suffisamment d'espaces, de champs ou terrains vagues, pour pratiquer spontanément du sport et des jeux. Dans ces espaces, les jeunes sont libres de s'organiser à leur guise et de faire leur expérience. Selon lui, ces fonctions constituent la raison même de l'invention du sport dans l'Angleterre du 19<sup>ème</sup> siècle : offrir aux jeunes une activité saine leur permettant d'évacuer un trop plein d'énergie et encourager leur créativité par l'invention de règles et de jeux. En ce sens, ses propos rejoignent mon analyse historique de la première partie de ce mémoire. Les équipements sportifs de proximité se veulent comme un haut lieu de la pratique sportive auto-organisée.

C'est dans le quartier de Platta, qu'en 2003 le premier de ces équipements a été installé. Celui d'Uvrier a vu jour en 2004. Le quartier de Châteauneuf devrait suivre. On assiste donc non seulement à une politique sportive de proximité et d'auto-organisation, mais également à un souci de valorisation des quartiers périphériques (Municipalité de Sion, Politique Sportive, 2000).

A Uvrier, l'Agorespace se situe entre le complexe de la nouvelle école primaire et la chapelle. Il participe donc à ce qui ressemble au centre social du quartier. En effet, dans un périmètre d'approximativement un hectare sont réunis école primaires, cour d'école, pelouse, salles de gymnastiques, salle communale, salle paroissiale, la chapelle et trois des six bancs publics du quartier. La pelouse et la cour d'école, directement juxtaposées à l'équipement sportif, offrent des possibilités supplémentaires aux jeunes sportifs. La cour d'école est notamment utilisée pour la pratique du skate-board ou du hockey de rue, et la pelouse pour le football en cas de suroccupation du terrain synthétique. Au sujet de l'Agorespace, autant mes observations participantes que mes entretiens avec de jeunes sportifs de rue, tendent à démontrer un haut degré de satisfaction par rapport à l'équipement installé. La première évaluation est donc positive, seuls les adeptes du skate-board restent insatisfaits.

---

<sup>69</sup> Ibidem.

## 6. Compte-rendu des pratiques sportives auto-organisées observées dans le quartier d'Uvrier.

Je vais à présent tenter de rendre compte de manière plus ou moins exhaustive de mes observations participantes effectuées sur le terrain. En guise de préambule et au risque de me répéter, je rappelle qu'Uvrier est un quartier périphérique d'une agglomération de petite taille se situant elle-même en périphérie des grands centres métropolitains qui l'entourent, et non pas, comme dans la plupart études disponibles dans la littérature, un quartier appartenant au centre ou à la périphérie directe d'une grande métropole. Cependant, par mes descriptions de la réalité locale, je vais montrer que les composantes géographiques ne semblent pas être les premières à déterminer les formes de sociabilités sportives de rue. Cette constatation a été mise en évidence par l'étude *Sports de la cité* (1996) qui démontre que les croisements des variables comme le type de quartier ou le niveau socioprofessionnel des parents ne mettent en évidence aucune relation influant sur les logiques sportives observées en différents endroits. La grande hétérogénéité autant scolaire, ethnique et sociale des jeunes sportifs étudiés dans la littérature confirme que les pratiques sportives auto-organisées transcendent les catégories socioculturelles (*Sports de la cité*, 1996). « On peut donc affirmer que les pratiques sportives auto-organisées ne ressemblent en rien à une « totalité localisée », à une micro-culture close sur elle-même et un territoire »<sup>70</sup>.

Tout au long du compte-rendu qui va suivre, j'établirai des parallèles entre ce que j'ai lu dans la littérature à ce sujet et ce que j'ai observé sur le terrain. Il apparaîtra ainsi que mes observations dans le quartier d'Uvrier confirment que les sociabilités sportives observées ici ne diffèrent pas fondamentalement de ce qui est décrit pour la France ou une ville comme Lausanne. La plupart des observations menés dans ces cadres sont même entièrement valables pour le quartier d'Uvrier<sup>71</sup>. L'aisance économique plus importante des parents des adolescents d'un quartier comme Uvrier, comparée à celle d'un quartier DSU<sup>72</sup> français,

---

<sup>70</sup> Pascal Chantelat, Michel Fodimbi, Jean Camy. *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*. L'Harmattan. Paris 1996, p. 47.

<sup>71</sup> Pour s'en faire une idée, lire Chantelat, Fodimbi, Camy (1996) et leur étude de deux quartiers de la métropole lyonnaise intitulé *Sport de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive* ; et Pedrazzini, Jaccoud, Bigot (2000) et leur étude de la ville de Lausanne intitulé *Les sociabilités dans le sport auto-organisé*.

<sup>72</sup> Quartier DSU : Quartier en Développement Social Urbain, autrement dit, définition positive d'un quartier défavorisé.

semble donc ne pas changer significativement les logiques sportives auto-organisées. Ces constatations soulignent donc le caractère urbain et interchangeable des sociabilités sportives de rue.

## **6.1. Les pratiques sportives auto-organisées observées**

### **6.1.1. Le football**

De toutes les pratiques sportives auto-organisées observées à Uvrier, le football est de loin le jeu le plus pratiqué. Contrairement aux terrains de recherche des études françaises du milieu des années 1990, le football ne subit pas ici la concurrence du basket-ball. Le football est le sport populaire par excellence. Il ne nécessite que peu de matériel (un ballon suffisant largement) et possède une longue tradition locale, notamment par le club élite du FC Sion. La pratique auto-organisée du football concerne à Uvrier toutes les catégories d'utilisateurs, des plus jeunes aux rares adultes. Les jeux de football pratiqués varient selon le nombre d'utilisateurs. Parmi les figures les plus courantes, on trouve le football sur un demi-terrain avec tir sur le même gardien et le football sur tout le terrain avec deux gardiens. À côtés de ces deux modes classiques, les jeunes font preuve de beaucoup d'imagination pour mettre en place des jeux susceptibles de maintenir un niveau d'excitation suffisant, même pour un petit nombre de joueurs.

Les après-midi de congés scolaires, le football peut faire l'objet d'un engagement sérieux avec des joueurs équipés (chaussure à crampon, protège-tibias et vêtements de football) se retrouvant sur rendez-vous. La plupart du temps, notamment le soir, après l'école, le football apparaît plutôt comme un simple défouloir permettant d'évacuer les tensions accumulés par les contraintes scolaires. Je reviendrai plus bas sur tous ces points.

Les entretiens ont révélé que le football fait l'objet chez certains pratiquants d'une pratique exclusive, ou tout du moins, fortement privilégiée. Le football de rue s'accorde relativement bien avec une pratique en club, qu'il prolonge, tout en offrant certaines alternatives inexistantes dans un cadre institutionnel (absence de catégories d'âges, liberté d'agir, autorégulation, etc.). Les sportifs de rue pratiquant essentiellement le football sont globalement les plus satisfaits des infrastructures sportives à disposition sur le territoire du quartier. L'équipement installé à Uvrier semble donc répondre à leurs besoins.

### **6.1.2. Le hockey de rue**

Le hockey de rue est à côté du football, le deuxième sport collectif pratiqué intensément à Uvrier. Le hockey possède une tradition plus importante à Saint-Léonard qu'à Uvrier. Cela est peut-être dû à l'existence par le passé d'un club de hockey sur glace et à l'influence de la région sierroise à laquelle la commune de Saint-Léonard est traditionnellement affiliée, où le hockey est un sport très populaire. Plusieurs jeunes sportifs de Saint-Léonard déclarent jouer ou avoir joué au hockey sur glace ou au street hockey dans un club. Cela se confirme lors des parties de hockey de rue auto-organisées sur l'équipement sportif de proximité, la majorité des jeunes sportifs présents étant des jeunes du village de Saint-Léonard, ce qui est rarement le cas du football où la parité est mieux respectée et penche même en faveur d'un nombre plus important de jeunes d'Uvrier.

Le hockey de rue est apparu tardivement dans la période de mes observations participantes. J'ai observé aucune partie de ce sport jusqu'à la fin du mois de septembre. Ce sport demande un haut niveau d'auto-organisation dû au fait que l'équipement nécessaire à sa pratique est plus complexe (cannes de hockey, protections et gants pour les gardiens, buts de hockey) que pour le football (un simple ballon). Tout au long de l'automne et jusqu'à la tombée de la première neige, cette pratique a réuni régulièrement jusqu'à 12 joueurs. Le lieu de sa pratique s'effectue directement sur le terrain sportif de proximité qui présente l'avantage de proposer des bandes, très utilisées dans la pratique du hockey. De véritables cages de gardien ont été amenées et posées sur le terrain. Fait plus marquant, en cas d'occupation du terrain par des footballeurs, les parties de hockey se déroulent dans la cour de l'école primaire d'Uvrier. Ceci est étonnant dans la mesure où comme précisé plus haut la plupart des hockeyeurs proviennent du village voisin. La pratique du hockey de rue pourrait donc très bien se dérouler dans la cour de l'école primaire de Saint-Léonard. Ceci prouve l'attractivité de la zone de l'école primaire d'Uvrier depuis l'installation de l'espace sportif de proximité en tant que haut lieu de la pratique sportive auto-organisée.



*Le hockey de rue est l'occasion de parties engagées très appréciées des adolescents.*

Si dans un premier temps, la pratique du hockey de rue a principalement concerné des adolescents de Saint-Léonard, le côté spectaculaire et magistral de ces parties en équipement, a rapidement gagné à sa cause de nombreux jeunes d'Uvrier, Saint-Léonard et même de Sion. Ces parties connaissent depuis l'automne un succès significatif. Il est cependant difficile de se prononcer pour savoir si un tel engouement représente une mode passagère. Le paroxysme a été atteint durant les vacances d'automne. Des jeunes s'étaient organisés pour éclairer le terrain de nuit à l'aide de puissants projecteurs de jardin, de type halogène, qu'ils avaient branchés sur le réseau électrique de la chapelle à proximité (il y a une prise extérieure bien connue des jeunes sur le bâtiment de la chapelle d'Uvrier). Cette excentricité n'a pas manqué de réunir plus d'une dizaine de jeunes sportifs et de curieux. Après les joutes sportives, les palabres et autres parades de vélomoteurs se sont prolongées durant environ une heure.

### 6.1.3. Sports de glisse et d'équilibre (skate-board, trottinette, roller, bmx, etc.)

A Uvrier, le skate-board et la trottinette sont les pratiques de glisse privilégiées. Ils dominent largement le roller et encore plus le bmx<sup>73</sup>. Il existe cependant plusieurs manières de pratiquer ces sports. Celles-ci varient en intensité et en investissement et déterminent ainsi différents modes de sociabilités sportives. Les engins de glisse peuvent servir de simples moyens de transport utilisés par les enfants pour se rendre de leur domicile à l'école ou à la gare CFF. C'est notamment le cas de la trottinette qui est largement utilisé dans cette optique. Cette manière de pratiquer concerne surtout les enfants, moins les adolescents. Le skate-board ou le roller font globalement plus l'objet d'une pratique intensive qui dépasse la simple pratique sportive pour s'ériger en véritable mode de vie. Ceci est typique à l'adolescence et à sa quête identitaire. Non seulement les adeptes intensifs se déplacent avec leur engin, mais surtout ils semblent continuellement expérimenter et perfectionner de nouvelles variantes et figures. C'est le cas par exemple sur le quai de gare en entendant l'arrivée du train régional, où les skaters révisent leurs gammes entre eux. Les adeptes intensifs adoptent pour la plupart des goûts esthétiques spécifiques en matière de vêtements et de musique, facilement repérables par leurs caractères alternatifs inspirés de la contre-culture de la glisse.

Le caractère rural et périphérique typique au quartier d'Uvrier, au village de Saint-Léonard et à tous les villages de la plaine du Rhône, laisse observer certaines variantes identitaires hybrides. Dans ces villages, si une minorité des adolescents adeptes du skate-board adopte des codes vestimentaires, musicaux et sportifs strictement issus de la culture urbaine des grandes villes (inspirés de la culture dite *hip hop*), la plupart des autres choisissent comme modèles identitaires une sorte de mélange adaptée à la culture locale. Ainsi, ils pratiquent aussi bien le skate-board, le roller, le bmx que d'autres sports plus traditionnels comme le football ou le hockey, certains d'entre eux étant d'ailleurs inscrits au club du village. Même chose pour les codes vestimentaires, on opte pour un style hybride entre urbanisme et classicisme local ; et la musique, plutôt punk-rock et métal<sup>74</sup> que hip hop, le rock possédant une légitimité et une histoire locale plus ancrées que le rap, plutôt urbain.

---

<sup>73</sup> BMX. Vélo de cross de petite taille, utilisée dans le même esprit que le skate-board.

<sup>74</sup> Métal. Style musical aussi connu sous l'appellation de *hard rock*, où les instruments privilégiés sont les guitares électriques saturées et la batterie au détriment des synthétiseurs, instruments à vents et guitares sèches.

### *Investissement « sauvage » de l'espace public*

Plus encore que dans les cas du football ou du hockey de rue, le skate-board consiste en un investissement « sauvage » de l'espace public. Ceci est évidemment le cas dans un quartier comme Uvrier où aucune infrastructure spécifique lui est dédiée. Les adeptes du skate-board privilégient le mobilier urbain comportant certaines difficultés en matière d'obstacles à franchir. Ainsi, différents lieux publics du quartier ou du village voisin de Saint-Léonard sont investis pour la pratique sauvage du skate-board. C'est le cas par exemple des pourtours de la gare régionale de Saint-Léonard ou de la station de lavage pour voitures d'Uvrier. Le mobilier urbain représentant un intérêt pour le skate-board reste cependant pauvre dans le quartier d'Uvrier et le village de Saint-Léonard. Les adeptes ne pratiquent guère à l'intérieur du quartier que les soirs de semaines après avoir mangé. C'est pourquoi, durant leur temps de congés, ou directement après l'école pour ceux qui suivent leur scolarité à Sion, les différents lieux de pratique sauvage du centre de l'agglomération sont préférés à ceux du quartier résidentiel. Le skate parc de Vissigen est par contre peu cité comme lieu de pratique. Quand on les questionne, une majorité des jeunes skaters déclare qu'il se trouve trop loin du centre-ville.

Au début de mes observations participantes au mois de mai 2005, les soirs de semaines, la cour d'école d'Uvrier était régulièrement investie par plusieurs skaters. Ceux-ci emmenaient avec eux divers modules<sup>75</sup> fabriqués par eux-mêmes avec du matériel de fortune. La présence de ces modules et de plusieurs skaters expérimentés a largement contribué à l'apparition d'un phénomène de mode, notamment chez les plus jeunes. Ceci avait été à l'origine d'une demande d'installation d'un équipement de skate-board au sein du quartier. Cette démarche citoyenne partait des jeunes en direction des autorités de la commune. Plusieurs problèmes, notamment avec la concierge du bâtiment scolaire et le voisinage, des vols d'équipement et la difficulté représentée par la mise en place du projet citoyen d'un skate parc à Uvrier, ont peut-être contribué à la disparition progressive des skaters de la cour d'Uvrier. Dans tous les cas, à la fin de mes observations participantes aux mois d'octobre et novembre 2005, la mode semblait être au hockey de rue plutôt qu'au skate-board, le nombre de skaters présents à la cour d'école ayant significativement diminué par rapport au printemps dernier. Plus encore, nombre de jeunes pratiquant le hockey de rue en automne sont les mêmes qui pratiquaient le skate-board au printemps. Si bien sûr, les adeptes de skate-board les plus sérieux n'ont en rien diminué leur pratique, il faut

---

<sup>75</sup> Modules. Dans les sports de glisse, il s'agit d'obstacles spécifiquement dédiés à ces sports comme des sauts, des rails de glisse ou des rampes.

reconnaître l'existence de modes passagères en matière de pratiques sportives auto-organisées au sein du quartier. Celles-ci sont sans doute cycliques, et le retour passager d'une « vague » de skate-board est à prévoir. Mes observations n'ont cependant pas porté sur une période suffisamment longue pour le vérifier. Autre hypothèse, je pense qu'il suffit de peu pour encourager les jeunes à pratiquer un sport et contribuer à l'effervescence d'une nouvelle mode de pratique. L'installation d'un ou plusieurs modules de skate-board par la commune suffirait sans doute à attiser à nouveau la ferveur du skate-board au sein du quartier. Quand on les questionne, les jeunes skaters disent qu'il est difficile de pratiquer leur sport dans un quartier comme Uvrier où rien n'est fait pour eux.

### *Concours de skate-board: un événement extraordinaire*

Le paroxysme de l'engouement pour les sports de glisse a été atteint lors de l'auto-organisation d'un contest <sup>76</sup> par un groupe de skaters d'Uvrier. Ce concours a connu un large engouement. Le caractère auto-organisé et citoyen de l'événement avait d'ailleurs contribué au choix de mon thème pour ce mémoire de fin d'études. Partant de leurs propres ressources, les jeunes ont trouvé un sponsor pour les prix à distribuer, collaboré avec le groupe d'animation du quartier pour l'organisation d'une disco en soirée et d'une cantine durant le concours, demandé par le biais de la société de gymnastique les différentes autorisations communales pour occuper la cour d'école, installé et désinstallé tous les modules. Pour ce faire, il est intéressant de noter que les jeunes organisateurs avaient approché l'association sédunoise RLC, en charge d'un mandat professionnel en animation socioculturelle. L'intervention des animateurs du RLC a simplement consisté à des conseils initiaux et à la mise en main d'une feuille de route, sorte de pense-bête des choses à faire pour contribuer à la réussite d'un projet socioculturel.

### *Conflits sociaux liés au skate-board.*

Comme ombre au tableau, je relève un conflit entre les jeunes skaters et le club d'animation amateur autour de l'organisation de la buvette. En effet, cette dernière n'a pas été rentable. La remise d'un prix d'encouragement de la commune au club d'animation a contribué à renforcer le malaise des jeunes skaters qui se sont sentis floués et non reconnus. Les jeunes parlent dans des termes violents : « *Ce sont toujours les mêmes à qui l'on donne tout !* <sup>77</sup> »,

---

<sup>76</sup> Contest. De l'anglais *concours*. Dans les sports de glisse, concours où des juges note les performances des participants à l'aide de points selon la difficulté et l'exécution des figures choisies.

<sup>77</sup> Propos anonyme récolté dans la rue lors de mes entretiens.

« Ils se sont servis de nous pour gagner leur prix. Ils nous ont bien eu ! ». Un suivi professionnel avec évaluation du projet par les animateurs du RLC, aurait peut-être contribué à réduire les tensions et à transformer les rapports sociaux entre les deux groupes de manière favorable. Aujourd'hui, l'avenir du concours de skate-board qu'ils souhaitent pourtant reproduire, semble compromis aux yeux des jeunes sportifs de rue. Dans l'ensemble, par son occupation « sauvage » de l'espace public et l'absence d'infrastructures de proximité accessibles, le skate-board engendre des tensions que les autres pratiques sportives connaissent dans une moindre mesure. Ils existent par exemple différents conflits non résolus entre les skaters, le voisinage, différents privés, l'école primaire et la concierge du bâtiment scolaire.



*La cour d'école d'Uvrier investie dans l'enthousiasme général par les jeunes sportifs auto-organisés.*

## 6.2. Taille des groupes

L'étude *Sports de la cité* (1996) relève que : « Le plus souvent, les groupements de jeunes autour de la pratique sportive auto-organisée se réalisent à partir de l'espace du quartier. Il s'agit de deux, trois ou quatre jeunes garçons qui ont construit des relations amicales en faisant connaissance sur le quartier. Certains sont de la même école d'autres pas <sup>78</sup>». Cette constatation est autant valable pour les sports de balle que pour les sports de glisse et d'équilibre. La plupart du temps, les jeunes viennent sur l'équipement de proximité ou sur le spot <sup>79</sup>, par petits groupes de deux ou trois garçons. Dans le cas des sports de balle, les premiers arrivés emmènent avec eux le ballon nécessaire à l'organisation d'une partie. Par la suite, d'autres petits groupes, ou plus rarement des joueurs solitaires, viennent se greffer sur la partie en cours. Il existe également le cas fréquent où les nouveaux arrivants initient une nouvelle partie sur l'autre moitié du terrain si laissée vide.

Ces regroupements sont à géométrie variable. Les garçons ne se regroupent pas uniquement pour faire du sport, mais aussi pour se promener dans le quartier, aller au centre ville, séduire les filles ou faire d'autres activités. L'étude *Sports de la cité* (1996) confirme que : « Plus de 4/5 des groupes observés s'organisent autour d'autres pratiques que le sport. 1/5 se regroupe uniquement autour du sport »<sup>80</sup>. Dans mon enquête, sur 14 sportifs auto-organisés, deux personnes seulement déclarent ne pas faire d'activités en dehors du sport de rue avec les partenaires sportifs. Les proportions correspondent.

Je n'ai cependant pas observé de groupes homogènes et très structurés. Ceux-ci fluctuent selon les circonstances et les occasions, avec la même tendance observée en France, à s'éloigner du quartier avec l'âge. Plus un sujet est jeune, plus il reste centré sur le quartier. En vieillissant, les jeunes font preuve d'une plus grande mobilité et possèdent de plus en plus de relations sociales hors du quartier (*Sports de la cité*, 1996). « L'étendue du réseau des relations des jeunes sportifs dépend de la variable âge puisque « plus on vieillit », moins

---

<sup>78</sup> Pascal Chantelat, Michel Fodimbi, Jean Camy. *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*. L'Harmattan. Paris 1996, p. 50.

<sup>79</sup> Spot. De l'anglais « point, lieu ». Lieu privilégié choisi « sauvagement » dans l'espace public pour la pratique du skate-board. Ce lieu représente en général certains obstacles urbains recherchés par les pratiquants.

<sup>80</sup> Op. cit., p. 53.

la sociabilité est organisée autour du groupe de copains<sup>81</sup> ». A Uvrier, cela n'est jamais aussi évident que dans le cas du skate-board, où l'absence d'infrastructure spécifique et la pauvreté du mobilier urbain susceptible d'être transformé en lieu de pratique sauvage (spot), pousse les pratiquants du quartier à se déplacer vers le centre. Les meilleurs spots sont en ville et fréquentés par d'autres jeunes venus d'ailleurs. Certains adeptes de cette pratique présentent ainsi un très haut niveau d'indépendance par rapport à leurs copains d'enfance du quartier, mais cette mobilité concerne surtout les sujets plus âgés.

### **6.3. Le sexe des pratiquants**

Pour l'essentiel, les pratiques sportives auto-organisées sont des pratiques masculines (Sports de la cité, 1996). Uvrier n'échappe pas à la règle. Les filles y sont largement absentes. Il existe certaines exceptions. C'est le cas d'une jeune fille de 9 ans qui pratique le skate-board et participe régulièrement aux parties de football. J'ai également observé à plusieurs reprises, certaines filles en âge de fréquenter l'école primaire investir l'espace sportif de proximité. A chaque fois celui-ci n'était pas fréquenté par des tiers. Cependant, l'occupation ludique qu'elles en faisaient ne correspondait pas à des pratiques sportives.

Si l'équipement sportif de proximité est essentiellement fréquenté par des garçons, il ne s'agit pas pour autant d'un lieux exclusivement masculin. Cela s'observe également en France (Sports de la cité, 1996). A Uvrier, il n'est pas rare de constater la présence d'adolescentes, surtout dans les hauts moments privilégiés que sont les vendredis et samedis soirs de la fin du printemps, quand il fait chaud et que les journées durent longtemps. Leur nombre varie entre deux et quatre. Elles se contentent souvent d'un rôle de spectatrices, ne participant que rarement aux joutes sportives. Si elles le font, cela dure généralement moins de 5 minutes et semble plus relever d'un défi lancé aux garçons, inscrit dans une logique de drague ou de charme, plutôt que d'une véritable logique sportive. Dans les hauts moments privilégiés, on constate d'ailleurs autour du terrain, la présence de garçons qui ne participent pas aux activités sportives. Ceux-ci restent sur place une heure ou deux, discutent entre eux et parlent avec les filles. L'équipement sportif de proximité ne doit cependant pas être considéré comme un haut lieu de rencontre entre les sexes. Mais la pratique sportive n'est pas non plus l'unique centre d'intérêt capable d'attirer les adolescents au terrain. On vient aussi sur l'équipement de proximité pour rencontrer des jeunes de son

---

<sup>81</sup> Ibidem.

âge, flâner, discuter, parader avec son vélomoteur, et accessoirement, s'il y a des filles, jouer un jeu de charme et draguer.



*Lorsque l'activité à la cour d'école ou sur l'équipement sportif de proximité est importante, comme au printemps lors du concours de skate, on ne vient pas là uniquement pour pratiquer du sport, mais aussi pour rencontrer des jeunes de son âge, flâner, discuter, et accessoirement, s'il y a des filles, jouer un jeu de charme et draguer.*

#### **6.4. L'âge des pratiquants**

« Les petits groupes présentent une homogénéité d'âge. Les deux ou trois copains qui forment un noyau dur ont le même âge (à un ou deux ans près). Mais, lors des rencontres sportives auto-organisées, ils se mélangent facilement avec d'autres jeunes plus ou moins âgés qu'eux »<sup>82</sup>. Cette constatation faite par l'étude *Sports de la cité* (1996) se vérifie entièrement dans le cas d'Uvrier autant pour les sports de glisse et d'équilibre que les sports de balle.

A Uvrier, dans le cas des sports de balle, les plus jeunes pratiquants ont **6 et 7 ans**, dont trois ou quatre garçons et une petite fille. Ils habitent le voisinage immédiat. Ils viennent souvent seul dans la simple optique de voir ce qu'il s'y passe. Les petits garçons participent

---

<sup>82</sup> Op. cit., pp. 50-51.

régulièrement aux parties. D'une manière générale, ils sont bien acceptés des plus âgés. La petite fille préfère faire de la trottinette à proximité du terrain ou simplement s'installer comme spectatrice. Elle joue parfois toute seule avec une balle sur la partie du terrain non occupée (dans le cas de partie n'utilisant qu'une moitié de l'espace), mais évite de se mêler aux parties impliquant des garçons plus âgés qu'elle.

La majorité des utilisateurs réguliers, dont j'estime le nombre à environ quarante, ont entre **8 et 12 ans**. Ils habitent pour la plupart le quartier d'Uvrier dont ils fréquentent le centre scolaire. Cette catégorie se caractérise par de petits groupes de deux, trois ou quatre copains qui se fréquentent durant leur temps libre. Ces groupes ne sont pas structurés de manière stricte et leur regroupement varie selon les circonstances et les rencontres. On les voit souvent se balader dans le quartier à vélo ou en skate-board. Il est courant que durant leur errance, ils s'arrêtent un moment sur l'équipement de proximité, surtout en cas d'activités sportives impliquant des enfants de leur catégorie d'âge. Dans la plupart des cas, les soirs de semaine, un groupe reste environ une demi-heure, et jusqu'à deux heures les mercredis et dimanches après-midi où l'activité sur le terrain peu être assez animée. Chaque petit groupe se greffent sur les parties en cours. L'intégration au jeu des nouveaux arrivants ne posent en général aucun problème. Cette catégorie d'âge présente une relative homogénéité de comportement et d'habitudes.

La tranche d'âge de **13 à 18 ans** représente environ une trentaine d'utilisateurs réguliers. Elles se distinguent de la catégorie précédente par le fait que l'on compte une part importante de jeunes habitant le village voisin de Saint-Léonard. Cette catégorie se caractérise par une plus grande mobilité. Non seulement certains d'entre eux viennent sur l'équipement de proximité d'une distance appréciable, mais peuvent également se déplacer sur d'autres lieux de pratique, comme par exemples, le terrain de football de Saint-Léonard ou le skatepark de Sion. C'est le cas notamment des skaters qui pratiquent à Uvrier et Saint-Léonard le soir de la semaine, mais qui préfèrent les mercredi et samedi après-midi, se rendent en ville sur des spots plus intéressants (présence d'un plus grand nombre de pratiquants, mobilier urbain plus varié, modules dédiés, etc.).

La plus grande mobilité des jeunes de cette catégorie d'âge sur celle de la catégorie précédente a premièrement une cause mécanique (vélo-moteur, scooter, abonnement aux transports publics, etc.), et deuxièmement une cause symbolique liée à l'âge. Avec l'adolescence, l'enfant tend à s'émanciper progressivement du contrôle social exercé par ses parents (Studer 2000). A partir de 13 ans, les jeunes d'Uvrier et de Saint-Léonard se rendent tous les jours dans les écoles secondaires de la ville de Sion. Les occasions de socialisation

avec des jeunes habitant hors des frontières du quartier sont plus fréquentes, d'autant plus entre les adolescents d'Uvrier et Saint-Léonard qui fréquentent quotidiennement les mêmes transports publics. Ce sont autant d'éléments qui tendent à repousser toujours plus loin les frontières de leur espace symbolique.

Si les 13 à 14 ans continuent à présenter face à l'équipement sportif de proximité des comportements très similaires à ceux que j'ai décrit pour la catégorie précédente, c'est-à-dire une sorte d'errance dans le quartier avec une décision spontanée d'arrêt sur le terrain en cas d'activité, les plus âgés, de 15 à 18 ans, tendent eux à se retrouver sur l'équipement de proximité sur la base de rendez-vous. Enfin, si la catégorie précédente des **8 à 12 ans** présente une grande homogénéité en matière des pratiques, la catégorie des **13 à 18 ans** voit apparaître des signes distinctifs entre les différents groupes. Ainsi, il est possible de distinguer le joueur de football en équipement, le skater alternatif, le rappeur, le fumeur de joints, etc. À cet âge, l'adolescent tend à affirmer sa personnalité en affichant clairement sa différence (Galland 2004).

## **6.5. Les moments de la pratique du sport auto-organisé**

« Les pratiques sportives auto-organisées sont avant tout des activités périodiques qui se pratiquent de manière discontinue dans l'année. Il s'agit d'une temporalité « au coup par coup » tant au niveau des saisons dans l'année que des semaines dans le mois, des jours dans la semaine ou encore des heures dans la journée.

### *Les saisons*

Dans les faits, à Uvrier, j'ai constaté l'existence de moments privilégiés. Les périodes de l'année où la pratique est la plus intense correspondent aux périodes météorologiquement favorables, c'est-à-dire la fin du printemps et le début de l'automne, quand la température n'est ni trop haute ni trop basse et les journées sont suffisamment longues. En effet, l'équipement sportif de proximité n'est ni couvert, ni éclairé. En dehors de ces périodes de l'année les plus favorables, une activité sportive auto-organisée existe mais celle-ci est moins dense et plus tributaire aux changements météorologiques, notamment aux intempéries et aux fortes canicules. Ainsi, il est courant de voir des jeunes s'adonner à leur pratique les après-midi ensoleillées d'hiver ou les jours moins chauds de l'été. Les vacances scolaires sont particulièrement favorables à la pratique d'activités sportives auto-organisées. Pour les raisons précitées, les fêtes catholiques du mois de mai et juin et les vacances

d'automne sont préférées aux vacances d'été quand il fait souvent trop chaud et de nombreux jeunes sont absents.

### *La semaine*

Durant les saisons favorables, j'ai distingué deux types de moments privilégiés par les utilisateurs : premièrement, après l'école, les jours de la semaine en fin d'après-midi et deuxièmement, les après-midi de congés scolaires du mercredi, samedi et dimanche. Ceci constitue le temps ordinaire du sport auto-organisé. En semaine, il s'agit d'une sorte de prolongement du temps scolaire. C'est un temps de détente après ou entre les contraintes scolaires (après-midi en classe, devoirs, étude, préparation d'examens, etc.) et extrascolaires (activités socioculturelles institutionnalisées).

Il convient ici d'introduire la notion de *temps résiduel*. Par ce terme, j'entends les ressources spatio-temporelles à disposition de l'acteur social pour répondre à ses besoins, réaliser ses objectifs et ses aspirations. Le temps résiduel doit être à la fois considéré comme une ressource et une contrainte. De fait, le sportif auto-organisé possède en semaine un capital temps restreint, notamment en raison de ses obligations scolaires, extrascolaires et familiales. Ces contraintes temporelles limitent le sujet dans sa mobilité, d'autant plus que les adolescents ne possèdent que des moyens de transport mécaniques limités. Un adolescent n'ayant à sa disposition qu'une heure à consacrer à ses loisirs avant le dîner et le coucher du soleil, va logiquement restreindre ses déplacements pour se rendre sur le lieu de loisirs. Dans mon enquête, il apparaît que les skaters du quartier n'ont pas le temps de se rendre le soir de semaine au skate parc de Vissigen qu'ils fréquentent de manière peu assidue. De fait, les soirs de semaines, les skaters pratiquent plutôt dans les rues du quartier, sur les rares spots présentant un mobilier urbain plus ou moins intéressant pour leur pratique. Pour les sportifs des jeux de balle, on constate qu'en fin d'après-midi des jours de semaine, l'activité sur l'équipement sportif de proximité est faible, souvent limitée à un seul groupe social de petite taille. Les utilisateurs sont également plus jeunes (rarement plus de 14 ans) et proviennent plutôt du quartier d'Uvrier que du village de Saint-Léonard. Durant ce temps, la pratique est plutôt relâchée que pleinement engagée. Les jeunes pratiquent souvent avec leurs habits d'école, c'est-à-dire dans des vêtements multifonctionnels. Le mode d'organisation est plutôt spontané que sur rendez-vous.

Les après-midi de congé scolaire se situent plus dans une perspective de loisirs pure. Certes, les jeunes sont contraints durant cette période à des devoirs scolaires et à des obligations extrascolaires (entraînement et match dans le cadre de pratiques sportives institutionnalisées, répétitions, concert, etc.), mais de fait, ils disposent quand même d'un

capital temps plus important. On constate ainsi sur les équipements sportifs la présence d'un plus grand nombre de jeunes. Contrairement à certains soirs de la semaine le terrain qui est quasiment occupé en permanence. Toutes les catégories d'âges sont représentées, et les jeunes proviennent aussi bien du quartier d'Uvrier que du village de Saint-Léonard. Le temps résiduel à disposition des jeunes durant ces périodes est donc plus important que les soirs de semaines. Les jeunes viennent de plus loin, certains, rarement, de Sion ou des environs. Durant ce temps, la pratique est plus sérieuse que durant les soirs de semaines. De nombreux jeunes portent des vêtements sportifs et amènent avec eux des équipements spécifiques, notamment les joueurs de hockey. Le mode d'organisation et de rencontre est autant spontané que sur rendez-vous.

## 6.6. L'auto-organisation

Il existe deux modes d'auto-organisation et de rencontre facilement identifiables. Le premier consiste en une organisation spontanée où les jeunes se rencontrent par hasard, selon les circonstances. Le deuxième mode consiste en une auto-organisation sur rendez-vous où les jeunes se donnent rendez-vous sur l'équipement de proximité à une heure fixée. Cependant, la plupart du temps, les parties mélangent différents groupes sociaux, certains s'étant auto-organisés sur rendez-vous, d'autres ayant privilégié l'auto-organisation spontanée. Il est à noter que si l'auto-organisation spontanée concerne plutôt des sujets jeunes et du quartier d'Uvrier, cela n'est pas le cas de manière exclusive. En effet, il est courant de voir affluer de manière plus ou moins spontanée durant les après-midi de congés des jeunes de toute provenance.

### *L'auto-organisation « spontanée »*

L'auto-organisation spontanée est la plus courante. Elle concerne des groupes sociaux de 2 à 4 individus qui se déplacent vers le terrain pour voir s'il y a du monde. Lorsque quelques jeunes se retrouvent entre copains habituels près de l'école, ils ne savent pas forcément s'ils vont jouer au football sur le terrain, pratiquer le skate-board dans la cour d'école ou tout simplement bavarder assis sur les barrières. Il est d'ailleurs fréquent que personne n'a emmené de ballon. Si l'on décide de jouer au football, alors quelqu'un se propose pour en chercher un à son domicile, les autres attendant cinq minutes. Ce mode d'auto-organisation concerne surtout – mais pas exclusivement - les soirs de semaine après l'école et la catégorie des usagers de **8 à 12 ans** issus du quartier.

Dans ce cas, les décisions concernant les modalités de la pratique se prennent à l'unanimité. Il n'y a pas de leader apparent et reconnu comme tel, même s'il est évident que certains jeunes, souvent les plus âgés, par leur charisme, ont plus d'influence que les autres. Les négociations ne durent jamais longtemps. Si un sujet n'est pas satisfait du choix arrêté, il ne participe tout simplement pas. Durant les négociations, on décide du jeu et de la manière dont on va le jouer. Par exemples, on décide de jouer au football sur un demi-terrain avec deux équipes tirant sur le même gardien, ou encore, au football sur toute la longueur du terrain avec gardiens volants. Si une partie est déjà en cours quand un nouveau groupe arrive, le groupe d'arrivants est en général intégré aux groupes déjà en place. Les arrivants sont simplement répartis dans les deux équipes existantes selon leurs compétences sportives dans un souci d'équilibre. Dans ce cas de figure, il est courant que le compte de la marque soit remis à zéro, et que certaines règles du jeu soient modifiées afin de s'adapter au mieux au nouveau nombre de joueurs et aux possibilités ainsi offertes. Par exemple, avant l'apport de nouveaux joueurs, on jouait avec des gardiens volants (c'est-à-dire avec des gardiens pouvant jouer dans le champ et être remplacé instantanément par un joueur resté à l'arrière en cas de perte de balle et de contre de l'équipe adverse) et dorénavant la règle impose un gardien fixe.

#### *L'auto-organisation sur « rendez-vous »*

Le deuxième mode d'auto-organisation réunit en général de 4 à 6 joueurs, il peut cependant concerner jusqu'à plus d'une dizaine d'adolescents, notamment dans le cas de parties de hockey de rue. Les jeunes se retrouvent au terrain à une heure fixée d'avance. Ce mode d'auto-organisation est le propre des jeunes de la catégorie de **12 à 18 ans**, les plus jeunes ne semblent pas concernés. Dans ce cas de figure, la pratique sportive est fixée d'avance et les jeunes viennent pour la plupart en équipement, c'est-à-dire dans le cas du football, munis de chaussures à crampon spécifique et de vêtements sportifs, souvent des maillots de grandes équipes, et dans le cas du hockey de tout l'équipement nécessaire aux joueurs de champs et aux gardiens, plus les cages de buts. Les jeunes qui s'auto-organisent sur rendez-vous montrent un degré d'organisation et d'engagement supérieur aux jeunes qui s'auto-organisent spontanément «selon les circonstances ». À Uvrier, cela n'est jamais aussi évident que dans le cas du hockey de rue, qui peut réunir sur rendez-vous jusqu'à 12 joueurs et dont les parties requièrent un équipement spécifique important (cannes de hockey, protections et gants pour les gardiens, buts de hockey). L'organisation sur rendez-vous a exclusivement lieu lors des après-midi de congés et durant les vacances scolaires.

## 6.7. L'équipement

Pour pallier le manque d'infrastructure mise à disposition, notamment dans le cas du skate-board, les jeunes font preuve de beaucoup de ressources et d'imagination. C'est ainsi qu'un jeune de Saint-Léonard m'explique que la barre de fer forgée surélevée qu'il a posé au milieu de la cour d'école d'Uvrier et qu'il utilise pour « slider »<sup>83</sup> a été fabriquée par ses soins durant les cours de travaux manuels du cycle d'orientation. Plusieurs autres modules conçus pour la pratique du skate-board ont été construits avec toutes sortes de matériaux de fortune. C'est ainsi que j'ai surpris deux jeunes en train de voler des palettes en bois utilisés pour la récolte des pommes à la ferme voisine, dans le but de fabriquer un module de skate-board<sup>84</sup>.

L'entrepôt des modules pose quant à lui problème. Plusieurs jeunes entreposent des modules dans le garage familial ou la cour privée d'une habitation. Des jeunes ont tenté de laisser certains modules dans l'espace public. Cette solution qui relève du bricolage est non satisfaisante car illégitime, illégale et productrice de conflits sociaux répétitifs avec le voisinage et les habitants du quartier. À titre d'exemple, un rail de fer d'environ trois mètres a été banni de la cour d'école d'Uvrier où les jeunes comptaient le laisser. Celui-ci a été jugé – sans doute à juste titre – comme potentiellement dangereux pour les écoliers de l'école primaire. Les jeunes ont alors trouvé une alternative en le cachant à côté des conteneurs à vers situé sur un parking avoisinant. Ainsi, le soir quand ils venaient pratiquer le skate-board, ils n'avaient qu'à l'installer dans la cour d'école. Cette solution de fortune a certes engendré certains conflits avec la voisine directe qui se plaint du bruit et du va-et-vient, mais a néanmoins été utilisée jusqu'au jour où le rail en question a disparu.

---

<sup>83</sup> Slider. De l'anglais *to slide* signifiant glisser. Slider se dit dans le monde de la glisse pour l'action qui consiste à se laisser glisser sur la tranche de la planche à roulettes, ou l'entre-deux roues des patins à roulettes, le long d'un obstacle comme un rail, la bordure d'un trottoir ou le sommet d'une barrière.

<sup>84</sup> Cf. photo de couverture.



*Les modules utilisés par les skaters dans la cour d'école sont fabriqués par les jeunes eux-mêmes à l'aide de matériaux de fortune. Les jeunes les entreposent dans des garages ou des cours privés en attendant de pouvoir les utiliser. Leur usage est cependant tendancieux et occasionne de nombreux conflits sociaux avec le voisinage et les habitants adultes du quartier.*

L'imagination et la créativité a également cours dans la pratique du hockey de rue. Certains jeunes, ayant pris connaissance que cela se faisait ailleurs, rêvent de geler la surface du terrain synthétique pendant les mois d'hiver. La glace devrait permettre le patinage et la pratique du hockey. Durant leur partie sur l'équipement sportif, l'espace situé sous les bandes de bois, qui par endroits laisse passer la balle, est comblé avec des objets de fortune. Enfin, de véritables cages de hockey de rue – achetées par l'un des jeunes dans un commerce spécialisé – sont acheminées à chaque rencontre. Cela n'est qu'une partie de l'équipement utilisé par les joueurs de hockey. On compte également des gants de protection pour les joueurs de champs, des genouillères, un masque et des gants spéciaux pour les gardiens de but, et des cannes de hockey de rue en bois, fibres de ver ou en plastique. Tous les joueurs ne sont pas équipés de la sorte, mais une majorité d'entre eux.



*La pratique du hockey de rue demande un équipement spécifique important.*

Quant au football, certains joueurs viennent équipés de chaussure à crampons de type *multi*<sup>85</sup> classique, c'est-à-dire en plastiques fixes, ou des chaussures de footballs spécialement conçues pour les surfaces synthétiques. Plus rarement, certains joueurs se protègent les tibias à l'aide de protections. Quant aux habits, lors de parties engagées sur rendez-vous autant de football que de hockey, la plupart des jeunes sont habillés de vêtements sportifs de marque, souvent des maillots de football ou de hockey des grandes équipes européennes ou américaines.

L'équipement utilisé et la sophistication de ce dernier nous renseignent en partie sur le degré d'investissement des jeunes sportifs. Par exemple, un jeune qui pratique le basket-ball ou le football de manière anecdotique durant un cours moment aura tendance à le faire en vêtements de ville. Les jeunes sportifs fortement investis et hautement auto-organisés auront tendance à posséder un skate-board de marque, des chaussures spécialisées, des vêtements sportifs, etc.

---

<sup>85</sup> Multi. Dans le jargon du football, chaussure avec crampons en plastique inamovibles.

## 6.8. Les règles sportives

Le plaisir du jeu est le moteur essentiel de la pratique sportive auto-organisée. Il est essentiel de prendre en compte cette dimension hédoniste pour comprendre le sens donné à leur pratique par les jeunes. « Le jeu est entièrement organisé et conçu de manière à permettre le déroulement de l'activité sans discontinuité, condition indispensable au plaisir de jouer. L'excitation et la tension du jeu sont recherchées en permanence. Les règles utilisées, la gestion des conflits, les compositions des équipes sont également au service de cette continuité dans le jeu»<sup>86</sup>. Malgré tout, les pratiques sportives auto-organisées ne peuvent se soustraire à l'établissement de règles, exception faite peut-être du skate-board qui fonctionne plus sur le mode du défi aux règles de l'apesanteur et aux éléments que se lancent entre eux les pratiquants. Les règles ont pour fonction de coordonner les réactions superficielles des joueurs et d'assurer la cohérence profonde du jeu. Elles représentent la matrice fondamentale nécessaire à toutes compétitions sportives. Par leur énonciation acceptée, elles engendrent une profusion harmonieuse d'événements collectifs. (Parlebas 1986). « Le règlement ludique instaure un ordre : c'est un système de contraintes et de possibilités qui modèle les comportements des participants. Comme il s'agit de conventions, les obligations ainsi instaurées peuvent varier de façon considérable<sup>87</sup> ».

Etonnement, l'adolescent accepte avec facilité que ses compagnons de jeux puissent le sanctionner dans ses comportements. Il y a un paradoxe entre l'autonomie recherchée de la pratique sportive auto-organisée et la soumission volontaire à des obligations. « Le cœur du jeu est bien là, un système de contraintes librement accepté. [...] L'obligation est acceptée car elle est la condition sine qua non de l'accomplissement du jeu et de son cortège de joies.»<sup>88</sup>. Sur le plan de la sociabilité, le contrat implicite qui lie les joueurs revêt d'une grande importance.

Dans la pratique auto-organisée, les règles ne sont cependant pas arrêtées et soumises au contrôle d'agents spécifiques comme des arbitres. « Les sports [ndla : institutionnels] sont en

---

<sup>86</sup> Op. cit., p. 79.

<sup>87</sup> Parlebas Pierre, *Éléments de sociologie du sport*. Presses Universitaires de France. Paris 1986, p. 97.

<sup>88</sup> Op. cit., p. 101.

effet portés par des règles figées dans des textes officiels, connu de tous et imposé par le monde adulte ; on n'est guère incité à les remettre en cause<sup>89</sup> ». La pratique auto-organisée reste ouverte aux variantes et innovations. Les joueurs forment le groupe instituant (Parlebas 1986) et décident ainsi eux-mêmes des règles et modes de jeux.

Sur l'équipement de proximité, les règles sont tacites et généralement implicites. Peu de directives sont échangées en début de partie pour coordonner la pratique. C'est avant tout le plaisir de jouer qui prime. En principe, on arrête les modalités de base comme le mode de jeu et le nombre de points à atteindre. Les règles sont soumises à des modifications ou des innovations au cours même des parties. Il suffit souvent qu'un jeune annonce une nouvelle règle pour que celle-ci soit facilement acceptée par le reste des joueurs présents. Les règles complexes en usage dans la pratique institutionnalisée sont en général laissées de côté. En football, c'est notamment le cas de la règle du hors jeu. Par contre, certaines règles absentes de la pratique institutionnalisée sont largement utilisées. Ce sont les règles qui visent à équilibrer les forces, à protéger les plus jeunes et à entretenir la tension et le suspens. C'est ainsi qu'il est interdit pour les « grands » de tirer des « pétards », c'est-à-dire de propulser la balle avec trop de force. Autre exemple, il est courant que l'équipe apparemment moins compétente sur le plan sportif commence la partie avec un certain nombre de points d'avance. Quant aux fautes corporelles (faire trébucher un adversaire, coup de pieds, faute de main, etc.), elles sont régulées par les joueurs eux-mêmes, le fautif annonçant qu'il a commis un acte illicite, ou le lésé réclamant une réparation. L'engagement peut être assez important et le jeu assez physique. Le degré de tolérance est cependant élevé. Je n'ai jamais assisté à un acte sportif fautif dégénérer en violence physique. Les jeunes prennent et donnent des coups, mais connaissent très bien la limite implicite à ne pas dépasser.

## **6.9. Appropriation de l'espace public**

Comme c'est le cas en France (Sports de la cité 1996), aucune logique de territorialisation ou d'appropriation de l'espace sportif aux sens physique et symbolique du terme n'a été observée de ma part à Uvrier. Les formes de régulation entre les habitants du quartier et les « étrangers » ne relèvent pas de la défense d'un territoire. Il n'y a ni rituel de défense, ni rites d'hospitalité marquant l'arrivée d'un sujet inhabituel sur l'espace sportif. Ceci serait le signe d'une « privatisation » de l'espace public. Au contraire, l'équipement sportif de proximité est

---

<sup>89</sup> Op. Cit., p. 101.

perçu comme un espace à partager. Les jeunes ne font aucun cas de la provenance géographique des utilisateurs. À Uvrier, les frontières administratives entre les communes de Sion et Saint-Léonard ne sont pas considérées par les jeunes. Dans les faits, l'équipement de proximité est financé par les contribuables de la Ville de Sion dont les parents des utilisateurs d'Uvrier font partie. Ceci n'est pourtant pas un argument mis en avant pour légitimer une quelconque appropriation de l'espace de la part des jeunes d'Uvrier au détriment de ceux de Saint-Léonard.

Lors de mes observations participantes, j'ai assisté une seule fois à une scène de menace d'exclusion de l'espace de jeu vaguement identifiable à un signe de territorialisation et de privatisation de l'espace public. Un jeune âgé de 11 ans, venant de la commune de Conthey, étranger au quartier et en visite chez son cousin, entendait constituer lui-même les équipes pour une partie de football. Il prétendait à cette légitimité en argumentant que le seul ballon disponible était le sien. Les deux équipes qu'il proposait de former présentaient un déséquilibre sportif évident. Les autres joueurs ont alors manifesté leur désaccord. Le jeune a répété que le ballon lui appartenait et qu'il était ainsi le seul en droit de décider. Plusieurs jeunes locaux ont alors manifesté leur inhospitalité de manière virulente. Ils ont insisté sur le fait que ce jeune était étranger à « leur » quartier, sur « leur » terrain. Ils lui ont fait comprendre qu'il n'était pas chez lui et que par conséquent, son attitude n'était pas la bienvenue. Spontanément deux des plus jeunes indigènes ont proposé d'aller chercher un ballon à domicile afin de délégitimer le pouvoir que le jeune Contheysan prétendait s'attribuer par la possession du ballon.

Cette scène est intéressante car elle témoigne d'une certaine appropriation des lieux par les adolescents selon une logique de territorialisation. Lors de notre entretien avec le Service des sports de la Ville de Sion, j'ai relevé que ce phénomène constitue un objet de préoccupation pour les fonctionnaires de la commune. En 2005, des plaintes concernant des bandes de jeunes pratiquant une territorialisation exclusive ont été formulées autour de l'espace sportif de proximité du quartier de Platta, à Sion. Les fonctionnaires de la commune ont demandé à l'éducateur de rue de l'association RLC<sup>90</sup> d'établir un diagnostic social de la situation. Ce dernier n'a apparemment pas confirmé le bien fondé des plaintes formulées. La réponse institutionnelle a alors consisté à la pose d'un écriteau visant à éloigner les jeunes indésirables pouvant manifester des comportements de bande et de territorialisation. Celui-ci a été placé à l'entrée de la surface sportive de proximité. L'écriteau a rapidement été

---

<sup>90</sup> RLC. Rencontres loisirs cultures. Cette association possède un mandat d'animation socioculturelle et d'éducation sociale de rue sur le territoire de la commune de Sion.

recouvert d'insultes. Lors de mon entretien avec eux, cet acte a été qualifié, photo à l'appui, de vandalisme par les fonctionnaires de la commune. Mon regard de professionnel du social en formation me pousse néanmoins à considérer une lecture plus complexe de ce fait social. Ma réflexion est peut-être abusive, mais je pense qu'il est possible de considérer de tels actes comme autant d'actions citoyennes - certes maladroites, illégales et inadaptées - qui témoignent d'une volonté d'utilisation de l'espace public. Je relève également que la nature fortement normative et excluante du message affiché est contraire aux objectifs sociaux annoncés par la commune au sujet des équipements sportifs de proximité. Plus bas, je parlerai de citoyenneté invisible ou implicite dont la situation décrite ici nous fournit un bon exemple.

S'il m'est impossible de me prononcer pour le quartier de Platta dans lequel je n'ai mené aucune recherche de terrain, en revanche, je peux témoigner dans le quartier d'Uvrier, cette logique de territorialisation ne s'est manifestée qu'à cette seule occasion du jeune garçon qui comptait choisir les équipes. Et encore, dans ce cas précis, elle relevait plus de la chamaillerie entre enfants plutôt que d'une réelle logique de territorialisation, au sens d'une bande de jeunes défendant les ressources d'un territoire (Sports de la cité 1996). Dans ce sens, mes observations rejoignent celles qui sont relevées dans l'étude *Sport de la cité* (1996) concernant les logiques de bandes et de territorialité. Cette étude a été réalisée en banlieue française dans des quartiers hautement plus problématiques que Platta et Uvrier. Ses conclusions à ce sujet sont pourtant sans ambivalence : « Les « bandes de quartiers » relèvent plus du discours journalistique, de présupposés ou de fantasmes que de la réalité sociologique »<sup>91</sup>. Les espaces sportifs de proximité sont ouverts au plus grand nombre aussi bien à Lyon qu'à Lausanne (Sport de la cité 1996 ; Sports en Suisse 2000).

À partir de là, comment peut-on expliquer les plaintes formulées autour de l'espace sportif ouvert de Platta ? S'il n'est pas de mes ressources de pouvoir répondre à cette question qui n'est d'ailleurs pas le sujet de mon travail, je souhaite cependant apporter certaines précisions tirées de la littérature sociologique. J'ai moi-même pu vérifier les propos qui vont suivre sur le terrain d'Uvrier. « L'attitude dite *gangsta*<sup>92</sup> – venue autant du rap que du basket (...) – est actuellement à la mode chez les 15-20 ans. Le souci essentiel – esthétique ?

---

<sup>91</sup> Op. Cit., p. 61.

<sup>92</sup> Gangsta. De l'anglais *gangster* signifiant brigand, membre d'une bande. L'expression gangsta a été adoptée dans l'argot juvénile sous l'influence de la culture hip hop américaine, et plus spécifiquement de sa branche dure, dite *gangsta rap*, genre musical parlé narrant des histoires de bande. Note ajoutée par moi.

politique ? – de ne pas être gentil occupé à plein temps de nombreux adolescents. C'est largement le cas des nouveaux sportifs, même si les manières d'avoir l'air méchant quand on est foncièrement gentil varient d'une *indiscipline sportive* à l'autre »<sup>93</sup>. Que l'on soit surfeur, skate-boarder, street-baller ou grimpeur, « les déguisements diffèrent et l'on oscille entre le vrai look *bad boy* et celui de l'aimable fumeur de joints. Parfois perçues comme « très archaïques », « dépassées ou réservées à quelques mentalités primitives ou, pis, animales (...) » portées par « la volonté de territorialiser leurs espaces de pratiques »<sup>94</sup>, les valeurs des néo-sportifs sont plutôt une parodie des attitudes que l'on prête aux tribus, aux hordes primitives plutôt qu'une véritable mentalité « néo-barbares »<sup>95</sup>.

En raison de ses modèles identitaires alternatifs, fortement distingués du monde adulte et du monde sportif institutionnalisé, le risque de qualifier la culture sportive juvénile de manière péjorative est important. Ce risque concerne également les jeunes vis-à-vis du monde adulte. À Uvrier, cela s'observe régulièrement dans les rapports conflictuels qui opposent la conciergerie de l'établissement scolaire et les sportifs auto-organisés. Mes observations participantes et mon expérience du terrain m'incitent à mesurer avec prudence le décalage entre ce qui est dit et ce qui se passe réellement. De la simple incompréhension, on bascule facilement dans la discrimination. Cela est un piège auquel le professionnel du social doit être attentif. L'animation socioculturelle vise précisément à saisir les discriminations et les inégalités dans les rapports entre les générations (L'animation socioculturelle, 2004).

---

<sup>93</sup> Yves Pedrazzini, Christophe Jaccoud et Emmanuelle Bigot, *Les sociabilités dans le sport auto-organisé*. In : Christophe Jaccoud (dir.), *Sports en Suisse. Traditions, transitions et transformations*. Antipodes. Lausanne 2000, pp. 231-232.

<sup>94</sup> Cité dans le texte : N. Midol, *Paradoxes de la dissidence* ». In : *autrement*, n° 4, Paris 1992, p. 57.

<sup>95</sup> Yves Pedrazzini, Christophe Jaccoud et Emmanuelle Bigot, op. cit., ibidem.



### **Place de jeu « Agorespace » de Platta**

#### **Règlement d'utilisation**

1. Seuls les enfants qui fréquentent le centre scolaire de Platta sont autorisés à jouer sur cet espace.
2. Les horaires suivants doivent **impérativement être respectés** :
  - Les jours ouvrables **de 08h00 à 19h30 : espace ouvert**
  - Les dimanches et jours fériés : **lieux interdits**
3. Toute dénonciation abusive sera dénoncée à l'autorité.

**Ville de Sion.** Service des sports, de la jeunesse et des loisirs.

*Suite à des rumeurs de formation de bande et de territorialisation exclusive sur l'équipement sportif de proximité du quartier de Platta, l'une des réponses institutionnelles a constitué à afficher un règlement d'utilisation de caractère normatif. Peu de jours après sa mise en place, de toute évidence mal perçu par les adolescents, celui-ci a été largement recouvert par les insultes « Fils de pute » et « Nique la police ».*

## **6.10. Cohabitation dans l'espace sportif**

Dans les faits, à Uvrier, la cohabitation est bonne. Plutôt qu'à une tendance à l'appropriation et la privatisation de l'espace public, on assiste à une cohabitation spatiale plutôt souple. Le modèle de la bande fermée qui défend des ressources à disposition n'est pas de vigueur. Ce sont des réseaux relationnels flexibles qui structurent les relations interpersonnelles des jeunes sportifs de rue. Aucun rituel d'hostilité ou d'hospitalité, signes d'une éventuelle

appropriation de l'espace sportif, ne marque l'arrivée d'un nouvel usager. « Les jeunes ne se sentent pas « chez eux » lorsqu'ils fréquentent ces équipements de proximité. Il n'y a pas de privatisation de cet espace public et l'équipement de proximité n'est pas considéré comme un prolongement de la sphère domestique »<sup>96</sup>.

À Uvrier, les adolescents adoptent une attitude plutôt ouverte face au nouvel arrivant. Dans un premier temps, aucune question n'est posée sur la biographie du néophyte. Faire connaissance est quelque chose qui vient éventuellement après l'effort. La plupart du temps, les parties de football souffrent d'un léger manque d'effectif et les nouveaux joueurs sont d'autant plus facilement intégrés. C'est toujours la logique hédoniste du plaisir de jouer qui prime. Même dans les moments privilégiés où le nombre d'utilisateurs est important (jusqu'à plus d'une quinzaine), des rotations ou des compromis sont facilement trouvés pour permettre au plus grand nombre de profiter des installations. Certains adolescents se déplacent sur rendez-vous pour pratiquer le football ou le hockey de rue en équipements. Cette catégorie d'usagers est la plus friande d'espace libre. Elle apprécie de pouvoir profiter de l'équipement lors de parties de trois contre trois, ou quatre contre quatre. En effet, quatre joueurs par équipe semble être le chiffre idéal pour une partie engagée laissant suffisamment d'espace pour un jeu plaisant. Malgré tout, ces utilisateurs font preuve de la même tolérance envers les plus jeunes et ouvrent facilement leurs parties à d'autres joueurs plus jeunes et/ou non équipés. De toutes mes observations participantes, j'ai assisté seulement deux fois à une mise à l'écart temporaire des plus jeunes. En effet, les « équipés » plus âgés étant suffisamment nombreux, le jeu bien engagé et l'enjeu plus passionné que d'habitude, les plus jeunes ont été priés de patienter jusqu'à la fin de la partie. Dans l'un des deux cas, cette mise à l'écart provisoire s'est prolongée pour une deuxième partie retour ou « revanche ». Des arguments ont été fournis aux plus jeunes pour justifier leur mise à l'écart. Les plus âgés ont parlé de sécurité (« Si vous jouez avec nous vous allez vous faire mal. »), d'enjeu (« On veut finir ce match, c'est important. ») et du caractère temporaire et exceptionnel de la situation (« C'est bientôt fini, après vous pourrez jouer. »). Cette monopolisation de l'espace a dans un cas duré plus d'une demi-heure. Les plus jeunes tolèrent relativement bien cette mise à l'écart temporaire, en attendant leur tour, ils jouent dans la cour d'école attenante ou dans la pelouse à proximité. Ils s'inquiètent régulièrement de l'évolution de la partie des « grands », et manifestent leur impatience en demandant plusieurs fois quand viendra leur tour de réintégrer le jeu.

---

<sup>96</sup> Pascal Chantelat, Michel Fodimbi, Jean Camy. Op. cit., pp. 65-66.

Dans le cas de conflit d'usage entre deux pratiques, c'est la règle du « premiers arrivés premiers servis » qui prime. Ainsi, les joueurs de hockey de rue s'ils arrivent après les footballeurs investissent la cour de l'école primaire attenante en attendant une éventuelle libération du terrain synthétique. Comme autre solution courante, je relève la fusion de deux groupes aux pratiques différentes pour une partie unique d'un seul sport. Ainsi, par exemple, quand le terrain est envahis par des joueurs de football, les rares joueurs de basket-ball finissent souvent par jouer au football.

## **7. Sociabilité des pratiques sportives auto-organisées**

### **7.1. Vérification de l'hypothèse : « Les pratiques sportives auto-organisées participent à la production de sociabilité ».**

- La sociabilité se définit par l'existence d'un groupe social.

Dans mes observations, j'ai constaté non seulement l'existence d'un groupe social, mais de groupes sociaux au pluriel. S'il existe effectivement une vague conscience doublée d'une certaine solidarité entre les jeunes en général, on observe surtout, comme décrit plus haut, des petits groupes de deux, trois ou quatre personnes plus ou moins unies. Ceux-ci présentent une géométrie variable et il existe de nombreuses interactions entre les différentes combinaisons possibles, un jeune pouvant selon les circonstances être inclu dans plusieurs groupes à la fois. Par exemple, un jeune pratique le football au pied de son immeuble avec ses copains d'enfance du pâté de maisons et le skate-board avec les amis qu'il a rencontré en fréquentant le cycle d'orientation du centre-ville. Chez les pratiquants du skate-board, il existe une notion de groupe assez forte que l'on dénomme selon les expressions anglophones empruntées à la culture hip-hop, *possee* ou *crew*, c'est-à-dire équipe ou groupe. Il semble donc que la sous-hypothèse de l'existence de groupes sociaux chez les sportifs auto-organisés se vérifie largement. **Les pratiques auto-organisées chez les jeunes ne sont pas des pratiques solitaires.**

- La sociabilité se définit par l'existence d'une dynamique d'affinité.

Les jeunes sportifs de rue s'auto-organisent selon des logiques claires d'affinités d'âge ou de pratique. Cela tient en grande partie aux besoins propres à l'adolescence telle que décrite dans la partie introductive consacrée à la présentation des concepts théoriques de ce mémoire. L'adolescent a besoin de fréquenter ses pairs pour construire son identité (Studer

2000, Galland 2004). Par leurs confrontations et autoévaluations réciproques, les jeunes expérimentent de nouveaux modèles identitaires. Ces derniers se cristallisent autour de modes et de pratiques qui englobent les pratiques sportives auto-organisées. Comme je l'ai montré dans les points 6.2. concernant la taille et la forme des groupes, 6.3. concernant le sexe des pratiquants et 6.4. concernant l'âge des pratiquants, les rencontres sportives de rue s'auto-organisent autour de critères d'âges, de sexe et d'affinité de pratiques ou de styles de vie. D'autres intérêts exogènes aux pratiques sportives (comme la présence de filles ou d'un grand nombre de jeunes gens) peuvent également contribuer à l'attrait exercé par les pratiques sportives de rue.

Certains groupes tiennent des *blogs*<sup>97</sup> sur Internet ou se réunissent autour de projets divers allant du multimédia (faire un film) à l'organisation de soirée disco ou *soundsystem*<sup>98</sup>. Cela dépasse donc le cadre purement sportif de la pratique auto-organisée. Mes entretiens démontrent que la quasi totalité des jeunes se fréquentent en dehors des pratiques sportives pour réaliser ensemble d'autres activités. Le sport reste cependant un centre d'intérêt commun important. **Les pratiques sportives de rue s'auto-organisent clairement selon des dynamiques d'affinité.**

- La sociabilité se définit par l'existence d'une dynamique de communication

Au point 6.6. traitant de l'auto-organisation des jeunes sportifs de rue, j'ai montré comment leurs pratiques nécessitaient parfois un haut degré d'auto-organisation et de communication. Cela est particulièrement visible dans le cas des parties de hockey de rue que j'ai décrit dans le chapitre précédent. En fait, des dynamiques de communication sont observables à tous les niveaux des pratiques sportives auto-organisées. Que cela soit pour se donner rendez-vous, organiser des après-midi de pratique, négocier des règles ou le partage de l'espace à disposition, les jeunes communiquent entre eux selon des logiques qui sont contraires à l'anomie. **L'existence de dynamiques de communications est nécessaire à la mise en place de pratiques sportives auto-organisées.**

- La sociabilité se définit par l'existence d'une dynamique de pouvoir au sein du groupe social.
- La sociabilité se définit par une autorégulation du groupe social contraire à l'anomie.

---

<sup>97</sup> Blog. Journal électronique tenu en ligne sous la forme d'un site Internet gratuit et facile d'exploitation.

<sup>98</sup> Soundsystem. Soirée musicale ultra-codée animée par un ou plusieurs disc-jockeys.

Si elles existent effectivement, les dynamiques de pouvoir au sein des groupes ne sont pas observables de manière évidente. Certains jeunes assument des rôles de leader charismatique et ont une influence certaine lors des prises d'initiatives ou de décision. Cependant, les initiatives semblent toujours émaner du groupe et non pas d'un individu, tout au moins, pas de manière clairement visible et explicite. Même en cas d'interaction entre différents groupes affichant une différence d'âge importante, il n'est pas clairement apparu que le groupe plus âgé cherchait à imposer une ascendance déterminante sur le groupe plus jeune. Au contraire, j'ai été surpris par la qualité des interactions et de la collaboration entre les différents groupes. C'est pourquoi, si je pense qu'il est juste d'affirmer qu'il existe des dynamiques de pouvoir au sein des groupes et entre les groupes, je souligne cependant la qualité du respect et de la prise en considération de l'existence de chacun au sein des pratiques sportives de rue. Cela est d'autant plus étonnant que l'adulte, auquel on attribue souvent un rôle de régulateur, y est absent. En tant qu'ancien clubiste et entraîneur de football d'un groupe de juniors de 12-13 ans, je ne peux que souligner ici l'aspect non sélectif et ouvert au plus grand nombre des pratiques de rue. En privilégiant les affinités naturelles, le plaisir de jouer et la participation de tous, les sportifs de rue atteignent un niveau de respect du partenaire de jeu que je n'ai rarement constaté dans ma longue pratique en club. Si les conflits ne sont évidemment pas absents des pratiques de rue, on peut néanmoins clairement parler d'une véritable autorégulation des groupes de jeunes sportifs. **L'autorégulation est même une obligation à la bonne tenue des joutes sportives auto-organisées.** L'étude *Sports de la cité* (1996) souvent cité dans ces lignes, a d'ailleurs démontré que même dans les banlieues françaises difficiles, cette logique d'autorégulation positive existait et n'avait rien à voir avec l'anomie décrite par un certain discours journalistique.

- La sociabilité se définit par l'intégration du groupe social dans la société globale.

Au vue de tout ce qui a été décrit jusqu'ici, tant dans la partie historique que dans les descriptions données pour les pratiques sportives auto-organisées chez les jeunes du quartier d'Uvrier, il m'apparaît comme évident que les groupes de jeunes sportifs de rue sont intégrés à la société qui les a produits. Mes observations montrent que les identités et comportements adoptés sont empruntés à un réservoir globalisé et uniformisé qui alimente aussi bien les jeunes de Lausanne (*Sports en Suisse* 2000) que ceux des banlieues françaises (*Sports de la cité* 1996). Les pratiques sportives auto-organisées correspondent à un investissement adapté de l'espace public où se cristallisent certaines tendances et

mutations issues du changement social en cours. À Uvrier, mis à part certains conflits sociaux mineurs inévitables avec le voisinage et la conciergerie de l'établissement scolaire, les jeunes sportifs de rue ne montrent aucun signe évidents et explicites de déviance ou de marginalisation. **Les pratiques sportives auto-organisées semblent au contraire produire des modes de comportements parfaitement intégrés au changement social en cours.** Là aussi, l'hypothèse initiale est confirmée.

## **7.2. Formes et qualités de la sociabilité sportive de rue**

Les pratiques sportives auto-organisées produisent donc de la sociabilité. Celle-ci ne semble cependant pas uniquement propre aux pratiques sportives de rue. En effet, comme j'ai eu l'occasion de le décrire, les pratiques sportives auto-organisées en général, et les sports de glisse en particulier, proposent des modèles identitaires qui dépassent l'aspect uniquement sportif de ces activités. Les sociabilités sportives identifiées dans la rue englobent aussi bien les modes vestimentaires et musicales que les pratiques sportives elles-mêmes. Tout semble faire partie d'un même ensemble d'attitudes et de schémas identitaires. Dans certains cas, la pratique sportive auto-organisée n'est qu'une possibilité d'un ensemble multiple d'activités pratiquées par le groupe social. C'est notamment le cas du football, facilement accessible, qui pour de nombreux sportifs de rue n'est qu'un passe-temps assimilable à un simple loisir que l'on aime partager avec ses amis. Dans d'autres cas par contre, la pratique sportive auto-organisée occupe une place centrale dans la construction identitaire de l'adolescent. C'est notamment le cas de certains skaters qui semblent ne jamais se séparer de leur planche à roulettes.

Dans tous les cas, les valeurs et l'imaginaire qui se rattachent aux pratiques sportives auto-organisées diffèrent des sports traditionnels. La production de sociabilités nouvelles en matière de pratiques sportives est réelle. La notion de compétition, au sens de lutte contre l'autre, glisse vers une lutte avec l'environnement et les éléments. À la maximalisation de l'efficacité et la recherche du résultat à tout prix, on privilégie la participation du plus grand nombre, la recherche du joli geste et le partage des plaisirs ludiques. L'autre n'est plus un adversaire mais un partenaire de jeu. « Ce changement provoque une fracture dans les formes de sociabilités sportives, puisqu'il n'existe plus un seul référent sportif mais au moins deux – traditionnel et alternatif ; on assiste alors à un éclatement et une fragmentation des

identités sportives<sup>99</sup>. » Les rencontres sportives de rue se fondent sur une sorte de fiction démocratique où tout le monde a le droit de participer au jeu sans besoin de posséder des qualités spécifiques. Les jeunes font aujourd’hui l’expérience de plusieurs espaces sportifs (le sport auto-organisé, le club, l’association sportive). Les formes de sociabilités développées par les pratiques auto-organisées n’en sont pas moins complexes et en aucun cas inférieures aux pratiques institutionnelles. Avant, le traditionnel club de football représentait la communauté du quartier ou du village. Le lien fondateur de l’équipe était bâti autour du lien asymétrique qui soumet les joueurs à l’entraîneur. Aujourd’hui, ces facteurs communautaires et hiérarchiques faiblissent au détriment d’une sociabilité de plus en plus urbaine, à savoir interchangeable et individualiste. Les réseaux de relation développés autour des pratiques de loisirs sont souples et relativement larges, spontanés plutôt que forcés ou contrôlés.

<b>Sociabilité sportive</b>	
TRADITIONNELLE	AUTO-ORGANISEE
<b>Réseau de relation rigide</b>	<b>Réseau de relation souple</b>
<b>Sociabilité forcée</b>	<b>Sociabilité spontanée</b>
<b>Contrôle</b>	<b>Liberté</b>
<b>Arbitre</b>	<b>Libre-arbitre</b>
<b>Organisation centralisée</b>	<b>Auto-organisation</b>
<b>Structure pyramidale</b>	<b>Réseau</b>
<b>Compétition</b>	<b>Participation</b>
<b>Hiérarchisation</b>	<b>Personnalisation</b>
<b>Dénotation</b>	<b>Connotation</b>
<b>Exploitation du potentiel physique</b>	<b>Utilisation du potentiel physique</b>
<b>Système symbolique</b>	<b>Imaginaire</b>
<b>Raison</b>	<b>Emotion</b>
<b>Energie</b>	<b>Esthétique</b>
<b>Exclusion structurale</b>	
<b>Intégration du plus grand nombre</b>	

(Source : Alain Loret, 1996)

<sup>99</sup> Yves Pedrazzini, Christophe Jaccoud et Emmanuelle Bigot, *Les sociabilités dans le sport auto-organisé*. In : Christophe Jaccoud (dir.), *Sports en Suisse. Traditions, transitions et transformations*. Antipodes. Lausanne 2000, pp. 216-217.

## **8. Citoyenneté dans les pratiques sportives auto-organisées**

### **8.1. Analyse des données récoltées**

L'analyse des données récoltées lors de mes entrevues et de mes observations participantes, me mène à constater qu'à Uvrier la pratique auto-organisée du skate-board porte en elle un potentiel de production citoyenne supérieur au football ou au hockey de rue. L'hypothèse la plus plausible consiste à penser que cela découle du fait de l'existence de meilleures infrastructures et institutions locales dédiées à la pratique de ces deux derniers sports. En effet, les footballeurs de rue sont globalement satisfaits des infrastructures existantes. Les plus exclusifs d'entre eux jouent d'ailleurs pour la plupart dans un club, majoritairement le club local du FC Saint-Léonard. Ces footballeurs sont saturés par la pratique de leur sport, autant auto-organisée qu'en club, et n'affichent aucun besoin en matière d'installation de nouveaux équipements. Seule l'idée de l'organisation d'un tournoi de football de rue est parfois évoquée. Rien n'est concrètement entrepris de leur part cependant.

Les skaters quant à eux n'affichent pas le même degré de satisfaction par rapport aux infrastructures sportives locales et régionales. Le skate parc de Vissigen reste relativement éloigné et difficilement atteignable les soirs de semaines. Le mobilier urbain du quartier est pauvre et ne présente que peu d'intérêt pour une pratique sauvage. La quasi-totalité des skaters rencontrés évoque des envies et un besoin d'infrastructures de proximité sous formes de modules dédiés à leur pratique sportive auto-organisée. Cependant, seul un petit groupe de 5 à 7 personnes témoigne d'une organisation concrète à la base d'une véritable démarche citoyenne.

### **8.2. L'existence d'une association informelle**

J'ai constaté l'existence d'un groupe de skaters organisée en un regroupement, formant une sorte d'association sans statuts officiels. 5 à 7 jeunes de 13 à 16 ans habitant Uvrier ou Saint-Léonard la constituent. Ses objectifs multiples sont de promouvoir la mise en place d'un skate-parc, organiser des compétitions de skate-board au sein du quartier, récolter des

fonds financiers pour l'achat de modules<sup>100</sup>, produire des films de skate-board, devenir plus tard une marque de skate-board célèbre et tenir à jour un site Internet relatant les activités de la jeunesse du quartier. La diversité de ces activités souligne le caractère polyvalent des pratiques sportives auto-organisées. Les nouvelles sociabilités qui tendent réellement à dépasser le cadre uniquement sportif de l'activité, pour englober toutes sortes d'intérêts annexes comme la mode vestimentaire, l'informatique, la musique et la vidéo.

Le site web <http://www.jeunesseuvrier.com> inauguré en mai 2005, a malheureusement cessé son activité après six mois d'existence. Il se souhaitait comme une alternative au site web <http://uvrier.info> tenu par un membre du Comité de la Chapelle et qualifié de « trop religieux » et « catholique » par les jeunes. À ce sujet, et à propos de l'animation au sein du quartier en général, deux jeunes du groupes me disaient, je cite, « *A croire que pour les jeunes à Uvrier il n'y a que des choses pour la religion ! Mais nous on s'en fout de la messe ! C'est autre chose que l'on veut !* ».

Le groupe se réunit sur une base irrégulière de 5 à 6 fois par année. Les réunions ont lieu chez des privés. Idéalement, chacun invite les autres à tour de rôle. Dans les faits, deux des membres assument la presque totalité des réunions. J'ai eu l'occasion de participer à l'une d'entre elle. L'ordre du jour était la tenue d'un stand au vide-grenier du quartier, la récolte de signature pour l'initiative du skate-parc et le visionnage du film du concours du 30 avril 2005. Le groupe peut compter sur un réseau de solidarité important au sein de la population adolescente. Le « système D » y a largement cours, comme je l'ai montré à travers les exemples de la fabrication de modules avec des matériaux de fortune et l'entreposage du matériel dans différents garages et cours privés. L'organisation du concours de skate-board au printemps, et la tenue d'un stand au vide-grenier témoignent bien de cette solidarité juvénile au sein du quartier et du village voisin. Le nombre de jeunes ayant participé activement (dans le sens de donner un coup de main) à ces deux activités dépassait largement le noyau habituel du groupe et nous fournit une preuve supplémentaire de la libre circulation des jeunes entre le village de Saint-Léonard et le quartier d'Uvrier. Lors du vide-grenier annuel, j'ai moi-même aider les jeunes pour la tenue du stand, la vente d'objets et la récolte des signatures.

---

<sup>100</sup> Module. Dans le jargon du skate-board, obstacle artificiel servant à la pratique du skate-board. Exemples de modules : rampe, demi-rampe, boîte, rail.



*Au printemps dernier, l'auto-organisation d'un concours de skate-board a largement mobilisé les jeunes du quartier d'Uvrier et de Saint-Léonard. Sur la photo, des jeunes remplissent la fonction de juge.*

Le groupe connaît aujourd'hui une crise qui remet en cause son mode de fonctionnements et le bien-fondé de ses objectifs. En février 2006, j'ai appris l'arrêt du site Internet et l'éclatement plus ou moins officiel du groupe. Les difficultés rencontrées par la réalisation du projet de mise en place du skate-parc, semble porter préjudices au sentiment d'unité du groupe et à l'enthousiasme général de la pratique du skate-board au sein du quartier. Au mois de février, quand je le questionnais pour savoir s'il pensait que la baisse de la pratique du skate-board à Uvrier était relative à un simple phénomène de mode, un jeune m'expliquait sa compréhension des faits avec les mots suivants: « *Je ne pense pas que cela soit en raison de la mode. C'est plutôt qu'il n'y a rien à faire pour les jeunes à Uvrier. Il n'y a nulle part où aller skater. Dès que l'on sort nos modules, ça gueule tout de suite dans mon bloc, à l'école, c'est la vieille d'à côté. Du coup, il y en a beaucoup qui font moins de skate. Et le skate, on en fait pas tout seul, c'est un sport de groupe. L'esprit du skate, c'est de décider à plusieurs un défi à faire, par exemple tel trick<sup>101</sup> par-dessus un endroit. Ensuite on y va les uns après les autres. Un gars qui commence et ainsi de suite. S'il y a moins de monde, c'est tout de suite moins marrant<sup>102</sup> ».* Ce sentiment de lassitude au sujet des possibilités offertes pour la pratique de leur sport au sein du quartier est un sujet récurrent chez tous les skaters

---

<sup>101</sup> Trick. De l'anglais *trick*, passade. Dans le jargon du skate-board, figure de style.

<sup>102</sup> Propos anonyme recueillis dans la rue en entretien.

rencontrés. Une discussion récente avec deux des principales figures du groupe, m'a appris qu'après quelques mois de flottement, l'idée de la mise en place d'un skate-parc dans le quartier était toujours à l'ordre du jour. Les jeunes ont pensé à un nouveau site, une route inutilisée en queue de sac à l'arrière du Garden-Center du centre commercial. Ils veulent proposer ce site à la commune. Personnellement, je doute que les propriétaires du parking donnent leur accord et je lui reproche d'être situé dans un lieu sans vie, à l'écart du quartier, au milieu des entrepôts du centre commercial. Quant au skate-parc de Vissigen, les jeunes sont unanimes à le qualifier d'inaccessible. Quand les skaters se rendent à Sion, ils préfèrent les spots informels et illégaux du centre ville, comme la cour d'école des Collines, la gare marchandise, les sous-voies de la rue de Lausanne et la Place de la Planta. À ce sujet, un jeune me confiait : « *Pour aller là (au centre-ville), au moins j'ai l'abonnement (de bus) et je connais du monde. Au skate-park (de Vissigen), je ne connais personne et y faut marcher beaucoup trop loin de la gare*<sup>103</sup> ».

### 8.3. Deux projets citoyens

À Uvrier, c'est la pratique auto-organisée du skate-board qui fournit les preuves les plus concrètes de production citoyenne par des jeunes sportifs. Il s'agit de deux projets citoyens élaborés par le groupe de skaters décrit aux paragraphes précédents. Le premier consiste en l'installation d'un skate-parc d'initiation à Uvrier, et le deuxième en l'organisation du concours de skate-board déjà décrit.

#### *Le skate parc d'initiation*

En septembre 2004, le groupe des skaters fait part au Service des sports, de la Jeunesse et de loisir de la Ville de Sion, d'un projet d'un skate parc à Uvrier. Cette initiative est née d'un constat de pauvreté en matière d'offre socioculturelle au sein du quartier. Dans leurs mots : « *On trouvait qu'on s'embêtait et qu'il n'y avait pas grand chose à faire pour les jeunes à Uvrier, alors on a décidé de faire un skate parc*<sup>104</sup> ». C'est sur le conseil de plusieurs parents que les jeunes ont récolté des signatures (« presque deux cents<sup>105</sup> ») et déposé une demande à la commune. Celle-ci a emprunté la voie directe de la visite spontanée. Le

---

<sup>103</sup> Propos anonyme recueillis dans la rue en entretien.

<sup>104</sup> Propos anonyme recueillis dans la rue en entretien.

<sup>105</sup> Ibidem.

Service des sports, de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Sion l'a accueillie dans une attitude positive de discussion active. Dès la première rencontre, les trois jeunes présents et les fonctionnaires ont convenu qu'il ne serait pas possible d'installer un skate parc tel que celui existant à Vissigen au sein du quartier d'Uvrier. Une perspective de skate parc d'initiation a cependant été considérée. Cette démarche a d'ailleurs été mentionnée et expliquée lors de l'assemblée générale de la Ville de Sion du mois de septembre 2004, sur le thème de la jeunesse. Pour des raisons professionnelles, j'étais moi-même présent à cette réunion.

En collaboration avec les fonctionnaires de la Ville, les jeunes ont convenu de la pose de 3 modules spécifiques. Les jeunes fournissaient ce matériel et la commune l'emplacement où les entreposer. Les solutions de la cour d'école d'Uvrier ou du parking avoisinant ont été proposées par les jeunes comme une solution naturelle. En effet, j'ai montré dans ma description géographique que ces endroits se situaient au cœur du centre social du quartier et constituaient une sorte de haut lieu de pratique sportive auto-organisée. Le 13 septembre, M. Jean-Claude Donzé, responsable du Service des sports, de la jeunesse et des loisirs, s'est rendu sur place pour rencontrer les différents partis et évaluer avec les jeunes les solutions proposées. Au nom du maintien du calme et de l'ordre, ces solutions ont été disqualifiées. Les décideurs posaient comme exigence que les jeunes obtiennent l'accord du voisinage et des responsables de l'école primaire. En l'absence d'un médiateur compétent, capable à la fois d'informer, d'écouter et de mettre en relation les différents partis, l'avis du groupe dominant a été logiquement privilégié. Le Service communale a néanmoins poursuivi son étude de faisabilité qu'elle a rendu au travers d'un courrier adressé aux jeunes, au Comité de la Chapelle, au club de gymnastique et au responsable de l'école primaire. En résumé, celle-ci conclut en l'impossibilité actuelle de répondre à cette demande.

Une autre solution proposée était l'implantation de ce projet dans le village de Saint-Léonard.

*« En sus des aspects purement techniques, la demande à une autre commune de pouvoir déposer une installation sur son sol, nous retiennent de poursuivre dans cette direction. »<sup>106</sup>*

La conclusion du courrier résume les difficultés qu'imposent les frontières administratives à ce projet.

---

<sup>106</sup> Jean-Claude Donzé, *Skate park d'initiation à Uvrier*. Courrier relatif au projet de skate parc des jeunes d'Uvrier. Services des sports, de la jeunesse et des loisirs. Ville de Sion. Sion, novembre 2004.

Depuis lors, le projet n'a plus fait l'objet d'échange entre les jeunes et les fonctionnaires communaux. Le lien est pour ainsi dire rompu, si ce n'est pas de manière définitive, du moins de manière provisoire. Plus d'une année s'est écoulée depuis le dernier contact.

#### *Le concours de skate-board*

Le concours de skate-board du 30 avril 2005 est une deuxième preuve concrète du potentiel citoyen des adolescents en matière d'animation de l'espace public. Cette initiative est née du même constat fait par les jeunes précédemment. La démarche entreprise est cependant différente. Cette fois-ci les jeunes ont privilégié le réseau associatif à une approche directe de la commune. Les partenaires contactés par les jeunes pour ce concours sont la société de gymnastique, le club d'animation et l'association R.L.C. L'apport de cette dernière a consisté en la remise d'une feuille de route, sorte de pense-bête des choses à faire dans la mise en place d'un projet. La société de gymnastique s'est chargée des autorisations nécessaires, notamment par le biais de son réseau de contact au sein de l'administration. Le club d'animation a conjointement organisé une soirée dansante et la tenue d'une buvette. Le rôle des jeunes a consisté en la formulation, l'initiation et la coordination du projet, la recherche d'un sponsor pour les prix à distribuer, la mise en place et la réalisation de la phase finale du concours.

#### **8.4. Vérification de l'hypothèse : « Les pratiques sportives auto-organisées participent à la production de formes de citoyenneté ».**

- La citoyenneté se définit par une prise de conscience des individus de l'existence d'une unité sociale.

Si les jeunes sportifs de rue s'auto-organisent selon des logiques claires d'affinités d'âge ou de pratique, par contre, la conscience de l'existence d'une unité sociale est plus difficile à repérer. Certes, les jeunes parlent souvent d'eux-mêmes en utilisant la dénomination « *nous les jeunes* ». Cela ne suffit pas à affirmer l'existence d'une claire conscience d'unité sociale. Les groupes sont généralement composés de deux, trois ou quatre individus, rarement plus. De plus, ils sont à géométrie variable et changent selon les activités. Il existe une exception notable, celle du groupe de jeunes skaters. Si ce dernier n'a pas le statut d'une association, le groupe a néanmoins explicitement conscience de son unité sociale. Je constate donc que **la conscience d'une unité sociale existe chez les jeunes sportifs auto-organisés, mais**

**que son expression est souple, vague et souvent implicite.** Les outils juridiques tels que ceux que proposent les statuts d'une association ne sont pas assimilés.

- La citoyenneté se définit par une capacité des membres d'un groupe social à repérer des intérêts communs à défendre.
- La citoyenneté se définit par une capacité des membres d'un groupe social à formuler ses besoins.

L'exemple des skaters qui se réunissent pour formuler et soutenir un projet collectif, montre que les jeunes sportifs auto-organisés, si besoin est, sont capables de repérer des intérêts communs et de les défendre. Dans mon étude, le déficit d'infrastructure pour la pratique du skate-board dans le quartier est à l'origine de ces démarches citoyennes. Les footballeurs de rue, globalement satisfaits des infrastructures de proximité mises à leur disposition, ne manifestent pas la même volonté à défendre des intérêts communs. J'en conclus **qu'en cas de manque, les jeunes sportifs auto-organisés témoignent cette double capacité citoyenne à repérer des intérêts communs à défendre et à formuler des besoins.** Ensuite, il est vrai que la forme et la manière sont sujettes à discussion et méritent d'être reformulées, enrichies et réorientées.

- La citoyenneté se définit par une capacité des membres d'un groupe social à politiser ses intérêts (c'est-à-dire à les défendre face aux intérêts éventuellement contraires des autres groupes sociaux).

Par leur organisation en vue d'atteindre leurs objectifs, et par la récolte de signatures en faveur de l'installation d'un skate parc à Uvrier, le groupe de skaters témoignent d'une volonté à politiser leurs intérêts. Là aussi, la forme et la manière peuvent être discutées, reformulées, enrichies et réorientées. Les connaissances des ressources institutionnelles sont succinctes, et les moyens plus fantasmés que concrètement efficaces. **L'expression d'une politisation des intérêts à défendre existe, mais l'on ne peut pas parler d'une véritable capacité.**

- La citoyenneté se définit par une capacité à démarcher et communiquer ses besoins et ses intérêts auprès de l'administration communale.

Les démarches entreprises par le groupe de skaters auprès du Service de la jeunesse, du sport et des loisirs de la Municipalité de Sion, témoignent d'une volonté de communiquer ses intérêts à l'administration communale. Même si j'ai constaté ce type de démarche

uniquement auprès des skaters, je conclus cependant que **les pratiques sportives auto-organisées peuvent tout à fait produire des démarches citoyennes en direction des autorités.**

- La citoyenneté se définit par une capacité à faire aboutir à des mesures concrètes les besoins et intérêts manifestés.

Pour un projet aussi exigeant et important que l'installation d'un skate parc, je n'ai pas constaté de capacité à faire aboutir concrètement les objectifs fixés. L'endurance et un véritable sens du concret semblent manquer à ces jeunes qui se sentent bien démunis face aux réalités institutionnelles. Des attitudes d'évitement sont mises en place. Par contre, je relève quand même qu'au printemps, ce même groupe a su organiser de manière parfaitement orchestrée un concours de skate-board dans la cour d'école. Les jeunes ont témoigné d'une capacité à mobiliser des ressources tant matérielles, financières que humaines pour faire aboutir concrètement un projet répondant à un besoin avéré.

## **8.5. Formes et qualités de la citoyenneté sportive**

La citoyenneté doit être envisagée comme un processus dynamique axé sur une réflexion collective au sujet du bien commun entre les habitants d'une ville ou d'une agglomération et les pouvoirs publics qui la dirigent. Le quartier est l'unité de base où doit se cristalliser cette citoyenneté. C'est en effet dans le local que se joue la construction du lien social. Cela est d'autant plus vrai pour les membres de la société qui possèdent une mobilité restreinte comme les enfants, les adolescents et les personnes âgées. La mise en place de cette réflexion locale sous forme de débat politique, n'est effective qu'à condition d'une reconnaissance mutuelle des participants. Dans le cas qui nous intéresse, le pouvoir public local doit reconnaître les jeunes habitants du quartier comme des acteurs collectifs à part entière, et dans le même temps, les adolescents doivent reconnaître le pouvoir public local comme un ensemble d'institutions justes et légitimes.

Selon cette définition, l'expression d'une citoyenneté juvénile au travers des pratiques sportives auto-organisées existe, mais reste timide. Je l'ai montré, pour pallier le déficit d'infrastructure concernant l'un de leurs sports de rue privilégiés, les jeunes font preuve d'initiatives. Ils reconnaissent ainsi l'administration communale comme une institution légitime capable d'arbitrer le débat concernant un choix collectif. Mais face à la complexité

de l'entreprise, et de par l'absence de médiateur, les efforts des adolescents tendent à s'éparpiller et les initiatives à s'essouffler. Autrement dit, le potentiel citoyen existant en puissance chez eux, n'a que peu l'occasion de s'exprimer et ne sait pas véritablement quels canaux emprunter. Le rôle de l'exécutif communal devrait être de favoriser l'initiative citoyenne en facilitant la participation des habitants à la gestion urbaine du quartier. Je montrerai plus loin que l'animation socioculturelle hors murs se proposent justement de servir ce dessein .

A côté de cette citoyenneté juvénile visible et explicite, il existe une forme de citoyenneté invisible et implicite. Celle-ci peut se lire dans les comportements d'occupation sauvage de l'espace public. On peut interpréter ces comportements de manière négative en termes de provocation et d'incivilité, on peut aussi les considérer comme une forme de dispute de l'espace commun. D'une certaine manière, les jeunes agissent comme les enfants passifs et consommateurs qu'on leur a appris à être. La citoyenneté ne les concerne pas et ils comptent sur les adultes pour deviner leurs besoins. Quand on les interroge, les jeunes ont tous une position sur les équipements sportifs implantés ou à construire. Tous ne prennent pas les initiatives qu'ils considèrent comme souhaitables. Soit ils ne croient pas en leur pouvoir citoyen, soit ils connaissent mal, voir pas du tout, les voix à emprunter pour remonter jusqu'au pouvoir public. En résulte une occupation sauvage et illégitime de l'espace public, notamment dans le cas de la pratique du skate-board.

## **TROISIEME PARTIE**

# Réflexions et suggestions pour une animation socioculturelle hors murs dans le champ sportif de proximité

---

## 1. Introduction : le sport et l'animation socioculturelle dans la ville

De par ses « aspects pédagogiques, sociaux et économiques <sup>107</sup>», de par son « influence essentielle sur les loisirs et la santé publique »<sup>108</sup>, les villes attribuent au sport une importance politique. A Sion, la municipalité a créé en 1987 un service des sports qui témoigne de son intérêt pour le sport en tant qu'outil d'animation et de bien-être public. En 1997, les secteurs jeunesse et loisirs intègrent le service des sports qui dès lors se dénomme *Service des sports, de la jeunesse et des loisirs* (Politique sportive de la ville de Sion, 2001). Cette nouvelle cohabitation intéresse l'animation socioculturelle. En effet, jeunesse, loisirs et sport se trouvent désormais associés dans le concept organisationnel de la ville. Par l'exemple du football, j'ai montré dans la première partie de ce travail comment, dès la fin des années 1950, partout en Valais, le club du village ou du quartier, au même titre que la fanfare ou le scoutisme, contribue à l'encadrement d'une jeunesse livrée au temps libre (Fournier 1995, Bender 2005).

Avec l'avènement d'une réflexion professionnelle dans les années 1960, l'animation socioculturelle s'identifie désormais à une branche du travail social, au même titre que l'éducation spécialisée et l'assistance sociale (L'animation socioculturelle, 2004). Le sport et l'animation socioculturelle se distinguent clairement. En effet, à la fin des années 1960 et durant les années 1970, les travailleurs sociaux adoptent globalement un discours contestataire à connotation marxiste (Sports, jeunesse et logiques d'insertion 1995, L'animation socioculturelle 2004). Dans cette optique, le sport est perçu comme une activité aliénante qui prône des valeurs capitalistes telles que la loi du plus fort, la sélectivité et la maximalisation de l'efficacité. Ces valeurs sont rejetées par les travailleurs sociaux et leur critique radicale de la société (Sports, jeunesse et logiques d'insertion 1995). Parallèlement

---

<sup>107</sup> Document *Politique sportive de la Ville de Sion*, 2001, p. 3.

<sup>108</sup> Ibidem.

pourtant, l'Etat et les villes contribuent largement à la prospérité des institutions sportives. On assiste partout en Europe à l'élargissement de l'offre et des infrastructures sportives (Fournier 1995, Defrance 1995). L'animation socioculturelle, affiliée au travail social, et le monde sportif institutionnel se développent ainsi de manière parallèle sans véritable point de rencontre (Sports, jeunesse et logiques d'insertion 1995). Les deux partagent pourtant certains objectifs communs, comme l'occupation du temps libre, l'épanouissement de la personnalité ou l'établissement d'un trait d'union entre les groupes sociaux et les générations (Politique sportive de la Ville de Sion 2001, L'animation socioculturelle 2004). C'est donc en toute logique, qu'en tant que futur professionnel, je m'interroge sur l'intérêt que représentent les pratiques auto-organisées pour l'animation socioculturelle. Autrement dit, constituent-elles un champ d'action pour l'animateur ? Dans cette troisième partie que j'ai appelé « *Réflexions et suggestions pour une animation socioculturelle hors murs dans le champ sportif de proximité* », je tente de répondre à cette question en proposant à la fois une critique des fonctions socioculturelles attribuées au club sportif et une synthèse historique et critique de l'action socioculturelle. Enfin, en conclusion à cette partie réflexive, j'établis une liste de recommandations à l'intention des décideurs publics.

## **2. Les institutions sportives face aux mutations sociales en cours (critique des fonctions socioculturelles des clubs sportifs traditionnels).**

Au sein des clubs, les fonctions socio-éducatives et socioculturelles restent très normatives et fonctionnelles. C'est le cas de la formation citoyenne qui m'a intéressé jusqu'ici. Le modèle d'apprentissage de la citoyenneté au sein du club sportif peut se résumer par l'adage suivant : « Un temps pour apprendre, un temps pour exercer ». Les adolescents n'y sont pas considérés comme des citoyens à part entière, mais comme des impotents civils, simples adultes en devenir. Cette conception normative de l'accès à la citoyenneté ne prend pas en compte deux séries de phénomènes largement relevés par la littérature sociologique : la constitution progressive de la jeunesse en une classe d'âge autonome au cours des années 1970-1990 et l'émergence contemporaine de nouvelles formes de citoyenneté chez les jeunes (Sports de la cité 1996, Jeunes et citoyenneté 2001, La citoyenneté 2002). À l'inverse, je vais montrer plus bas que l'animation socioculturelle privilégie une vision dynamique du tissu social. Elle rompt avec toute conception normative, fonctionnelle et paternaliste de la citoyenneté juvénile. L'animation socioculturelle travaille avec et non pas contre le changement social. À ce titre, elle considère les adolescents comme les premiers témoins des mutations en cours. En effet, vu sous un aspect positif, les sous-cultures

juvéniles révèlent à la société ses limites, ses blocages et ses problèmes non-résolus (L'animation socioculturelle 2004).

Dans la première partie de ce travail, j'ai montré que les associations et les clubs sportifs traditionnels ont accumulé avec le temps un capital symbolique important. Celui-ci leur donne une légitimité politique difficilement remise en question (Defrance 1995). Ces institutions jouent effectivement un rôle dans l'apprentissage à la citoyenneté des adolescents. Cependant, dans le club traditionnel, les fonctions fondamentales de participation, d'intégration et de mobilisation des ressources propres à l'animation socioculturelle se heurtent à certaines difficultés. Ainsi, les valeurs de fraternité, de liberté et d'égalité des chances qu'utilise un certain discours sportif pour légitimer ses activités, relèvent sur plus d'un point du mythe et de l'utopie (Sports de la cité 1996, Les valeurs du sport 2004).

La compétition sportive traditionnelle est sélective, vise la performance et implique une exclusion structurelle. Le primat du principe d'efficacité sur celui de participation engendre des sentiments d'injustice et une mise à l'écart des acteurs les moins compétents (Defrance 1995, Sports de la cité 1996). Plus significativement, il est difficile, voire concrètement impossible, pour les jeunes d'accéder aux principaux postes décisionnels (président, secrétaire, caissier, membre du comité). L'activité démocratique est réduite au droit de vote lors de l'assemblée générale. Dans les faits, les jeunes ne participent pas à l'élaboration de des lignes de conduite. Les adolescents dépendent trop fortement des membres adultes de des associations. Les conditions présentées ne sont donc pas favorables à une forme d'apprentissage démocratique active et efficace (Sport de la cité 1996). Dans l'optique d'une véritable participation et d'une meilleure intégration, le postulat de l'animation socioculturelle revient à mobiliser la population juvénile afin de lui fournir les moyens de décider ses propres modes de fonctionnements. L'accès au pouvoir décisionnel doit permettre aux jeunes d'intervenir sur leur cadre de vie. Je reviendrai plus bas sur ces propos.

Autres disfonctionnements institutionnels, plusieurs sociologues du sport relèvent l'existence de groupe de pression. Il s'agit d'une forme de clientélisme. Un lobby politique sur fond d'enjeu électoral est exercé au nom de tel ou tel catégorie de sportifs (Bourdieu 1979, Defrance 1995, Sports de la cité 1996). Plus concrètement, les demandes en prestations et infrastructures sportives se font généralement de manière dépersonnalisée au nom de grandes institutions. Les jeunes sont peu sollicités et facilement exclus des démarches. Pourtant les demandes en matière de politique sportive les concernent en priorité, les jeunes représentant la catégorie d'usagers majoritaires des associations sportives (Duret 2004).

Autrement dit, la représentation de l'intérêt juvénile local dans les associations sportives est faible et dépersonnalisée. Le potentiel citoyen des associations sportives n'est pas pleinement effectif et l'adhésion à un club sportif encourage très peu les individus en général, et les jeunes en particulier, à l'exercice de la citoyenneté.

Pour résumer, en forçant le trait, dans le club sportif, l'adolescent pratique un sport mais ne prend pas de décisions quant à l'organisation de son cadre général. À l'inverse, la pratique sportive auto-organisée témoigne d'une confrontation directe des adolescents avec les habitants du quartier et les pouvoirs publics locaux. Dans ce cadre, les jeunes prennent eux-mêmes des décisions concernant leurs modes de fonctionnement. Ainsi, il participe à l'élaboration du cadre de vie général et acquiert par ce biais les fondements d'un comportement citoyen bénéfique à toute la cité. En conclusion, l'animation socioculturelle conçoit la citoyenneté locale « comme un débat public concret entre citoyens et pouvoir publics mettant en œuvre un processus dynamique de reconnaissance mutuelle <sup>109</sup> » qui « ne se fonde pas sur l'opposition apprentissage/exercice et ne préjuge pas de l'âge des acteurs sociaux et de leur capacité à être citoyens <sup>110</sup> ».

### **3. Le travail professionnel d'animation socioculturelle**

J'ai montré par l'exemple des pratiques sportives auto-organisées, que les loisirs autogérés par les habitants d'un quartier produisent de la sociabilité et portent en eux un potentiel de création citoyenne qui ne demande qu'à s'exprimer. J'ai déjà suggéré à plusieurs reprises, sans pour autant l'approfondir, la mise en place d'une action d'animation socioculturelle dans l'espace public. À la différence des actions spontanées menées dans la vie quotidienne par les jeunes ou les habitants du quartier, l'animation socioculturelle professionnelle répond à des critères issus d'une réflexion professionnelle menée en commun par l'ensemble de la branche depuis une quarantaine d'années. Cette rigueur optimise les conditions de création citoyenne et de maintien ou renforcement du lien social. Dans ce chapitre, tout en veillant à établir un lien permanent avec mon sujet d'étude, je propose une brève synthèse historique de l'animation socioculturelle, une mise en lumière de ses fonctions, de ses pôles de focalisation et de ses registres d'intervention. Mon objectif est de montrer que l'action de l'animation socioculturelle peut être une solution envisagée pour optimiser le potentiel

---

<sup>109</sup> Pascal Chantelat (et al.), op. cit., p. 124.

<sup>110</sup> Ibidem.

citoyen de loisirs autogérés comme les pratiques sportives de rue, et un moyen de médiation efficace entre les individus, les groupes d'individus et les générations.

Selon les époques, l'animation socioculturelle a suivi diverses tendances conséquentes de l'avancée de sa réflexion et des contextes sociopolitiques traversés. Apparue vers le milieu des années 1950, elle s'est élaborée conjointement aux mutations sociales liées au développement de la notion de loisirs. La croissance économique de l'après-guerre engendre des richesses nouvelles qui permettent la mise en place d'innovation institutionnelle en faveur de la jeunesse. J'ai montré que dans le cas du football, les années 1950 et 1960 correspondent au développement des mouvements juniors. Ces innovations sont les réponses d'une époque aux bouleversements sociaux générés par le changement social. Dès ses débuts, l'animation socioculturelle se distingue des autres institutions en charge des loisirs en encourageant l'expression des besoins spécifiques de ses bénéficiaires. L'animation socioculturelle travaille avec et pas pour le client. "La notion même et les premières structures politiques et d'intervention sont rapidement définies comme participant d'une action éducative complémentaire à celles de la famille et de l'école"<sup>111</sup>. Le public concerné est pour l'essentiel des groupes en transition ne se reconnaissant pas dans les systèmes de références traditionnels. Par son action, l'animation socioculturelle propose une alternative au travail social traditionnel. Elle s'inspire des techniques de l'éducation populaire et de la pédagogie active comme le travail communautaire, la responsabilisation citoyenne, la non-directivité, l'auto-appropriation de l'action par les bénéficiaires, etc. Le développement des sciences humaines appliquées apporte un fondement scientifique et technique à l'animation socioculturelle. La création de lieux de formation spécifique, de plateformes communes des écoles suisses des métiers de l'animation socioculturelle, puis des professionnels eux-mêmes, fixent les conditions d'exercice de la profession et participent ainsi à la professionnalisation de l'animation socioculturelle (Bender, Dellacroce, Rozmuski). Désormais, des documents communs sont élaborés en Suisse romande. Ils définissent les finalités, les objectifs et les méthodes de l'animation socioculturelle et contribuent à rendre visible les concepts de la profession. « L'animation socioculturelle se décline aujourd'hui en termes de besoins sociaux, de champs d'activités et d'outils d'interventions, de valeurs et d'éthiques professionnelles (...) »<sup>112</sup>.

---

<sup>111</sup> Gabriel Bender (et al.), *Fondements de l'animation socioculturelle : Repères historiques, conceptuels et identitaires*. Document de cours. IES, EESP, CFPS. Genève, Lausanne, Sion, p. 1.

<sup>112</sup> Op. cit., pp. 4-5.

## Fonctions et pôle de focalisation de l'animation socioculturelle

L'animation socioculturelle remplit un ensemble de fonctions à la fois spécifiques et conjointes aux autres modes d'action socio-éducative. Voici un tableau résumant les principales fonctions et focalisations de l'action professionnelle :

<b>Systèmes sociaux</b>	<b>Focalisation</b>	<b>Fonctions</b>
Politique	Travail communautaire	Participation Critique et solidarité
Formation	Education et formation	Education Mobilisation des ressources Imbrication
Culture	Art et culture	Enculturation Intégration Mobilisation des ressources Imbrication
Social		Prévention Intégration
Loisirs	Repos/détente	Récréation Gestion du temps

Tableau In : *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques*. IES. Genève 2004, p. 96.

À partir de ce tableau tiré de l'ouvrage *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques* (2004), je vais maintenant procéder à une description plus détaillée des différentes fonctions présentées pour les différents systèmes sociaux qu'elles recouvrent. Pour chacun des points suivants, je vais tisser un lien pratique avec mon étude de terrain, selon le modèle : ce que j'ai observé sans intervention professionnelle d'un animateur socioculturel et ce qu'idéalement peut apporter l'action socioculturelle.

## Politique

---

Dans le contexte du sport auto-organisé tel qu'étudié dans ce mémoire, le champ *politique* est compris comme celui de l'expression juvénile d'une notion de citoyenneté. Sans intervention extérieure, j'ai montré que cette expression tendait soit à rester au niveau virtuel du possible non réalisé, soit à s'éparpiller et s'essouffler rapidement par manque de compétences. En cas d'intervention, l'animateur socioculturel stimule et adapte les formes d'expressions citoyennes existantes. Il joue le rôle d'un partenaire critique qui par sa solidarité au groupe avec lequel il travaille, réoriente et aide à enrichir l'action des jeunes. Ce sont les fonctions de *participation* et de *critique et solidarité* du tableau précédent (L'animation socioculturelle 2004).

## Formation

---

En matière d'*éducation et de formation*, le cas étudié souligne le déficit en matière d'éducation civique et de formation citoyenne. Les jeunes témoignent de connaissances approximatives des institutions : ils connaissent mal les canaux à emprunter pour faire entendre leur besoin aux étages supérieurs de l'administration communale. Certaines solutions sont « bricolées » par les jeunes. Il s'agit de la citoyenneté implicite dont j'ai parlé plus haut. Ces solutions de fortune sont cependant rarement légitimées par le monde adulte, et dans certains cas se situent même dans l'illégalité et sont perçues comme du vandalisme. Il en découle une mauvaise reconnaissance mutuelle des jeunes et des pouvoirs publics, condition pourtant *sine qua non* à la mise en place d'un débat public sur la gestion du bien commun. En cas d'intervention, l'animateur socioculturel informe les jeunes sur leurs droits, leurs devoirs et les réalités institutionnels. Par sa position symétrique avec ses clients, il établit un lien de confiance qui contribue à l'acquisition de connaissances civiques par les jeunes par le biais de formes d'apprentissage inédites inspirées de la pédagogie active et se situant hors système scolaire. Dans une certaine mesure, ces formes d'apprentissage demandent à être inventées par le professionnel avec les destinataires selon la spécificité de chaque situation. L'animateur socioculturel contribue à mettre en commun les potentialités et connaissances de chacun. Il encourage, soutient et accompagne les initiatives des jeunes (L'animation socioculturelle 2004). Cela correspond aux fonctions *éducatives, de mobilisation des ressources et d'imbrication* du tableau précédent.

## Culture

---

Ici, le champ de la *culture* est compris au sens large de culture populaire. Comme précisé dans la partie introductive de ce mémoire, je considère avec l'anthropologie culturelle, que les pratiques sportives auto-organisées, en tant que formes d'expression corporelle et d'occupation de l'espace, relèvent à part entière du domaine de la culture. Dans cette approche, les dimensions de recherche esthétique, si elles ne sont pas niées, ne sont cependant pas privilégiées. En l'absence de cette lecture spécifique du regard professionnel, les cultures jeunes sont souvent perçues par le monde adulte comme des pratiques marginales et illégitimes. La frontière entre incompréhension et intolérance est facilement franchie. Dans une certaine mesure, les pratiques sportives auto-organisées forment une contre-culture au sens de Bourdieu<sup>113</sup>. En intervenant, l'animateur socioculturel stimule la conscience et la représentation de soi des bénéficiaires qui deviennent ainsi plus à même de se percevoir en tant qu'entité collective, citoyens à part entière, aptes à échanger et dialoguer avec le reste de la société environnante. Cette dynamique favorise les échanges culturels entre individus, groupes et générations. L'animateur socioculturel accompagne et stimule cette démarche en encourageant les processus d'intégration qui se mettent en place. Les ressources de chacun des partis sont mises en avant dans une optique d'équilibre et de compensation. Cela correspond aux fonctions *d'enculturation*, *d'intégration*, *d'interpénétrations des savoirs et de mobilisation des ressources* du tableau précédent (L'animation socioculturelle 2004).

## Social

---

Le champ du *social* est compris comme le lieu des conflits potentiels entre les individus et les groupes. Sous l'effet de la multiplication des univers de vie et des projets de vie les conflits d'intérêt tendent à se multiplier. Il existe des interpositions entre les générations, les cultures, les univers de vie, les styles et situations de vie, les univers de vie et les systèmes organisés, les sexes et les couches sociales (L'animation socioculturelle 2004). J'ai montré que l'occupation de l'espace public par les jeunes sportifs auto-organisés implique l'émergence de conflits d'usage. C'est par exemple le cas à Uvrier entre les jeunes, la conciergerie de l'établissement scolaire et le voisinage. Par sa fonction *préventive*, l'animateur socioculturel contribue à identifier au plus tôt les problèmes sociaux afin de les porter en discussion. Si les conflits sont inévitables et même utiles à la reconnaissance mutuelle des partis, une information adéquate et un travail de médiation permettent de prévenir la

---

<sup>113</sup> Selon Pierre Bourdieu, *Contre-culture* : opposition culturelle sous formes d'alternatives aux valeurs dominantes (Dictionnaire de l'essentiel en sociologie 1998).

chronicité des problèmes. L'animateur socioculturel agit en médiateur selon le principe de réduction des risques.

## La médiation

1. Analyse et problématisation du conflit → 2. Traduction culturelle du conflit dans des mots et concepts compréhensibles par les différents partis afin de créer un langage commun → 3. Équilibrage des intérêts par négociation commune et arbitrage → 4. Résolution du conflit par création d'un sentiment de reconnaissance des différents partis.

Source : *L'animation socioculturelle*, IES. Genève 2004, pp. 150-153.

## Loisirs

Les pratiques sportives auto-organisées s'inscrivent dans le temps libre *des loisirs* et de la détente. Même si celui-ci est relativement bien géré par les adolescents qui ont justement besoin d'expérimenter l'autonomie, j'ai montré que sans intervention professionnelle, les jeunes ont tendances à mal gérer leur ressources et à éparpiller leurs forces, jusqu'à épuisement. Par sa fonction de *gestion du temps*, l'animateur socioculturel propose d'aider les individus ou les groupes à aménager des espaces-temps où s'investir constructivement dans un projet social ou culturel. L'animateur socioculturel aide les bénéficiaires à mieux gérer leur temps de loisirs en planifiant avec eux les tâches à accomplir pour rendre concrète la mise en place d'un projet. L'accent est cependant mis sur l'auto-appropriation du projet par les bénéficiaires, cela dans l'optique de maintenir les sentiments d'autonomie et de réalisation de soi selon le principe fondamentale de non-directivité.

## Spécificités de l'animation socioculturelle

L'animation socioculturelle recouvre et complète le champ d'application d'autres professions pédagogiques ou sociales. Je souhaite donc signaler les spécificités de l'action socioculturelle. Les différences se situent aux niveaux des modes de travaux, des stratégies mises en places et des conditions d'accès.

- Premièrement, l'animation socioculturelle s'adresse principalement à ses destinataires dans leur temps libre.
- Deuxièmement, ceux-ci ne sont pas contraints d'accepter l'offre proposée. C'est le principe fondamental de la participation volontaire. La notion d'animation socioculturelle est généralement rattachée à celle de travail social en milieu ouvert ou champ d'action ouvert. Les situations ouvertes sont associées à l'idée d'une clientèle

indépendante et non contrainte. Ces situations offrent l'avantage d'un caractère unique et potentiellement innovateur, le désavantage en est le risque d'errements liés à l'incertitude de cette position.

- Troisièmement, l'approche du professionnel est non-directive et non-normative. L'animation socioculturelle base ses offres sur les souhaits et besoins des destinataires. L'action est mise en place avec et par le bénéficiaire, et non pas pour le bénéficiaire. Le savoir-faire, la culture et les coutumes des destinataires sont pris en compte et utilisés comme ressources.
- Quatrièmement, l'action socioculturelle est de nature informelle.
- Cinquièmement, l'animation socioculturelle tend à inscrire son action à proximité du lieu de vie et d'habitation des bénéficiaires.

Autrement dit, en caricaturant quelque peu, les autres professions sociales, pédagogiques et scolaires tentent de relier une matière enseignée en situation institutionnelle fermée à l'environnement concret extérieure. Ceci est typiquement le cas de l'école. À l'inverse, l'animation socioculturelle part du concret, de situations ouvertes et de l'espace public pour développer à travers des activités propres aux coutumes et cultures de ses bénéficiaires, pour extraire des fonctions créatives, formatrices et socio-éducatives. C'est pourquoi on parle de techniques empruntées à la pédagogie active ou à l'éducation populaire et que dès ses débuts, l'animation socioculturelle s'identifie comme étant un complément à l'éducation scolaire et à l'éducation sociale (L'animation socioculturelle 2004, Bender, Dellacroce, Rozmuski).

#### **4. Évolution actuelle et future de l'animation socioculturelle : de la « bulle » vers le travail hors murs.**

Actuellement, l'animation socioculturelle est en passe d'opter pour des orientations et des stratégies nouvelles, mieux adaptées aux réalités socioéconomiques et politiques de notre époque. Dans les années 60, l'animation se base sur l'organisation en mouvements et la pratique d'activités. Dans les années 70, l'animation s'inspire des mouvements marxistes post-soixante-huitards et se veut militante. La critique radicale de la société de consommation débouche cependant sur une utopie. L'animation socioculturelle se replie dans les maisons de quartiers et les centres de loisirs où elle tente de créer un monde refuge idéal. Dans les années 80, l'animation socioculturelle se marginalise. Elle est le lieu d'émergence de revendications autonomes. En cette période d'insouciance financière, les pouvoirs publics affichent une certaine tolérance. À partir des années 90, les difficultés

budgétaires des collectivités et l'émergence de nouvelles problématiques liés au changement social et à la crise économique projettent l'animation socioculturelle en crise. Elle doit se redéfinir. Désormais, les pouvoirs publics entendent pouvoir quantifier l'efficacité des actions sociales qu'ils financent. La notion d'efficience apparaît dans le vocabulaire du travail social. Si elle compte renouveler son capital légitimité, l'animation socioculturelle est appelée à sortir de sa « bulle » et faire preuve d'innovations.

Désormais, l'animation socioculturelle repense ses modèles et ses conditions de fonctionnement. L'adéquation entre le coût et le résultat devient une condition de son action. Cela implique le déploiement d'options et stratégies nouvelles. Pour beaucoup, le future de l'animation passe par des projets d'intervention et de régulation sociale (Bender 2005). Selon la tendance actuelle au désenchantement et à la sécularisation du monde, la maison d'animation en tant qu'institution symboliquement forte, perd une part de son pouvoir d'attraction. Progressivement, l'action socioculturelle se déplace « hors de ses murs » à la rencontre des habitants dans leur lieu de vie, c'est-à-dire les quartiers, la rue, les places de jeu et les pieds d'immeuble. Le traditionnel centre de loisirs devient un outil au service d'une action socioculturelle globale. Certains utilisent la métaphore de la caserne de pompiers pour dépeindre son future : "un endroit où s'élaborent les interventions, où se stocke le matériel, où aboutissent les appels"<sup>114</sup>. (Bender 2005).

## **5. Le paysage de l'animation socioculturelle en zone d'entre-deux rural et urbain**

L'action socioculturelle prend un visage différent selon le contexte socioculturel et géographiques dans lequel elle s'articule. Dans sa version hors murs, l'animation investit l'espace public. Par définition, celui-ci est compris comme un lieu commun offrant aux individus et aux groupes un territoire de rencontre. Sa qualité diffère selon son contexte géographique. Il peut être urbain, sub-urbain, périurbain, rurbain ou rural. En tant que patrimoine collectif, l'espace public est agencé et organisé par les citoyens eux-mêmes, notamment par le biais d'initiatives spontanées et du système politique démocratique. Les possibilités de son aménagement dépendent des réalités juridiques, économiques et sociales du contexte local. Si l'action socioculturelle n'a qu'une influence très indirecte sur les critères juridiques et économiques, par contre, elle se propose d'optimiser la gestion

---

<sup>114</sup> Gabriel Bender, *Evolution des besoins sociaux en matière d'animation*. Documents de cours. HEVs2. Sion 2005, p. 2.

collective de l'espace public en transformant positivement et durablement les barrières sociales.

Comme je l'ai décrit plus haut, le quartier d'Uvrier est de type *périurbain rural*, c'est-à-dire périphérique au centre de l'agglomération et situé dans un entre-deux rural et urbain. Comme ailleurs en Valais et en Suisse, cet environnement est caractérisé par un ensemble de constructions anonymes au patrimoine socioculturel pauvre (Bassand 2004). L'aménagement de son espace public n'est pas une priorité des instances politiques qui privilégient le prestige du centre historique. La mobilité est donc une exigence importante pour qui veut y mener une vie active. Si ceci ne pose pas de problème à la population pendulaire adulte, elle pénalise par contre les jeunes qui possèdent une mobilité restreinte (Bassand 2004, L'animation socioculturelle 2004). À cela, s'ajoutent des frontières administratives historiques obsolètes et handicapantes. Elles empêchent la mise en place d'une politique socioculturelle d'agglomération cohérente et représentative de la réalité locale. Dans mon exemple, la faisabilité d'un skate parc d'initiation se trouve péjorée par cette réalité administrative.

En zone d'entre-deux rural et urbain, les offres en matière d'animation socioculturelle se limitent généralement à des activités concernant essentiellement la population souche (Bassand 2004, L'animation socioculturelle 2004). Ceci est percevable à Uvrier où le Comité de la Chapelle, composé essentiellement de la souche ancienne des habitants du quartier, constitue la principale institution en charge d'animation socioculturelle. Il organise par exemple la fête annuelle du quartier. D'autres activités et offres de loisirs sont mises en place par le club d'animation et la société de gymnastique. Ces deux institutions manquent cependant de concepts d'animation aux perspectives globales. Il est impossible de demander à des structures bénévoles de couvrir l'éventail des fonctions de l'animation socioculturelle professionnelle. Premièrement, leurs objectifs sont différents, et deuxièmement, une action socioculturelle d'envergure capable de modifier favorablement les liens sociaux d'un quartier, représente une opération complexe qui demande des compétences spécifiques et un engagement professionnel rigoureux. Le tissu associatif existant constitue cependant un capital de ressources humaines utilisable dans une perspective d'action socioculturelle globale. Dans l'idéal, cette action est coordonnée par des professionnels de l'animation qui possèdent les compétences nécessaires d'écoute, de communication et de mise en réseau. Il en résulte un bénéfice pour la population locale, un renforcement du sentiment citoyen dans la cité et une meilleure adéquation entre le coût et le résultat pour la collectivité.

La mise en place d'un plan d'intervention socioculturelle en zone d'entre-deux rural et urbain demande cependant une réflexion préalable fondée sur l'expérience de terrain acquise en la matière par le reste de la profession. L'efficacité demande à éviter certains pièges. Ailleurs en Suisse, les contextes similaires d'entre-deux rural et urbain fournissent de nombreux exemples où l'action socioculturelle est malheureusement limitée à une stratégie visant à donner l'illusion d'une cohésion sociale effective. Ceci n'est cependant qu'une façade politique où « le mandat confié aux animateurs (...) est tout à fait à l'opposé de la vocation fondamentale de la mobilisation des ressources. Du reste, il est souvent formulé au départ en réaction aux gêneurs, aux importuns, aux groupes de la population qui expriment leur manque d'intégration que le mandant juge inconvenante »<sup>115</sup>. Le public visé consiste alors au groupe jugé à risque, essentiellement les jeunes, que l'on cherche à isoler au nom du maintien de l'ordre, du calme et de la propreté (L'animation socioculturelle 2004). L'expérience du terrain parle en faveur d'une action socioculturelle globale intervenant auprès de toutes les souches de la population. Cette tâche difficile que se propose d'accomplir une animation socioculturelle rigoureuse et professionnelle, consiste en « un **travail d'information** d'abord, y compris auprès de la population qui souhaite vivre en paix avant tout, **travail de soutien** ensuite, auprès des groupements actifs, parfois marginalisés (ndla : les jeunes skaters dans le cas d'Uvrier) ou exclus, **puis travail de mise en contact**, soit la construction d'un réseau de relations fonctionnel qui ouvre un lieu de discussion constructive <sup>116</sup> ». La tendance *hors murs* qui se dessine partout en Suisse romande permet au professionnel de travailler dans cet esprit (Travail social hors murs 2004, Oesch 2005). Elle remplace le concept désuet de « local des jeunes ». En 2005, dans un contexte périurbain proche de celui d'Uvrier, la commune de Fully a opté pour la mise en place d'une action d'animation hors murs. L'évolution de ce projet mérite un suivi progressif de ses résultats. Ceux-ci devraient fournir aux autres communes de la plaine du Rhône des informations intéressantes quant à la direction future à prendre en termes d'animation socioculturelle dans la plaine du Rhône, l'objectif étant de faire exister des espaces d'entre-deux avant qu'il ne deviennent des *no man's land* socioculturels.

---

<sup>115</sup> Heinz Moser (et al.), op. cit., p. 219.

<sup>116</sup> Ibidem. Utilisation du caractère gras par moi-même.

## 6. Liste de recommandations à l'intention des instances politiques locales

Toute animation socioculturelle s'inscrit dans un contexte politique qui ne dépend pas de la volonté de ses exécutants. En effet, « l'animation socioculturelle n'est qu'un élément d'une stratégie d'ensemble. Les professionnels se mettent clairement au service d'un projet municipal de soutien à la création d'un cadre de vie stimulant pour la jeunesse <sup>117</sup> ». Au plan des hiérarchies sociales de pouvoir, l'animateur est un cadre moyen qui ne détermine pas directement la nature de son mandat. Au final, l'action socioculturelle repose sur un choix politique. L'avantage d'une réflexion théorique telle que celle exposée dans ce travail est de permettre à son auteur de traiter son sujet d'un point de vue idéal. Malheureusement, il existe un décalage entre le potentiel de l'idéalité et le possible de la réalité. Néanmoins, au vue de toutes les observations, analyses et considérations exposées tout au long de ce mémoire, c'est en toute humilité que je me permets de formuler la liste de recommandations suivante. Celle-ci s'adresse aux instances politiques locales des communes de toute la plaine du Rhône. J'espère qu'à sa manière, elle contribuera à les éclairer dans leurs choix politiques futurs en matière d'animations socioculturelles.

- Renforcer l'action socioculturelle et son expression « hors murs », notamment par la mise en place de nouveau projet et la création de nouveaux postes.
- Inclure la réflexion de l'animation socioculturelle dans les choix politiques futures en matière de loisirs, du sport et de la jeunesse.
- Renforcer la collaboration intercommunale en faveur d'une politique d'agglomération cohérente.
- Poursuivre et renforcer la politique sportive de proximité.
- Privilégier une vraie cohésion sociale au principe de maintien absolu de l'ordre et du calme.
- Créer des espaces de vie et de rencontre à l'intérieur des quartiers.
- Encourager l'initiative citoyenne chez les adolescents.

---

<sup>117</sup> Gabriel Bender, Claudia Dellacroce, Stanislav Rozmunski. *Fondements de l'animation socioculturelle : Repères historiques, conceptuels et identitaires*. Documents de cours. IES, EESP, CFPS. Genève, Lausanne, Sion. Date inconnue, p.3.

## Conclusion

Le changement social, la fin du modèle sociétal industriel, la crise économique, le prolongement des études, la crise de l'emploi notamment chez les adolescents à la recherche d'une place d'apprentissage, sont autant de facteurs qui contribuent aujourd'hui à faire de l'adolescence un statut à part entière (Education à/de la société 1999). Celle-ci ne peut plus être considérée comme une période d'attente entre l'enfance et le monde adulte. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire d'inclure cette tranche de la population dans le débat politique sur le partage du bien commun (Galland 2004, Jeunes et citoyenneté 2001, Sports de la cité 1996). A elle d'exprimer ses souhaits et ses besoins, aux pouvoirs politiques et au monde adulte de l'aider dans cette tâche en facilitant l'accès au débat public. Ceci passe par une instruction civique au-delà de ce qui existe déjà dans le cadre de l'école (Jeunes et citoyenneté 2001). Dans l'idéal, l'animation socioculturelle propose une formation citoyenne qui va dans l'espace public à la rencontre des adolescents, en vue d'inventer avec eux la formation civique la mieux adaptée à leurs besoins. Par l'expérimentation de la mise en place d'un projet communautaire ou social, les jeunes optimisent leur chance de vivre une expérience positive des institutions. L'action du professionnel contribue à ce que le monde adulte considère les adolescents comme des partenaires à part entière, et que les jeunes reconnaissent les institutions en place comme justes et aptes à arbitrer le débat public. Dans ce dessein, les pratiques sportives auto-organisées servent de ressources et de supports à la formation citoyenne par l'action socioculturelle. À partir d'un souhait ou d'un besoin constaté sur le terrain de sa pratique, l'animateur socioculturel travaille avec les jeunes de façon à faire immerger leurs ressources propres. Il les aide à mieux formuler leurs souhaits, à prendre conscience des intérêts communs à défendre, et par son rôle de partenaire critique, contribue à évaluer, enrichir et réorienter l'action. L'animateur socioculturel sert également de médiateur entre les jeunes, les différents groupes de jeunes, le monde adulte et les institutions. Il communique en direction des différents partenaires de la communauté à l'aide d'outils, de mots et de concepts adaptés à la bonne compréhension mutuelle de chacun (Référentiel des compétences des métiers de l'animation socioculturelle 2001).

Dans le champ sportif, une action socioculturelle de proximité correspondrait à un manque auquel les institutions traditionnelles ne répondent pas. En effet, si le club remplit certaines fonctions de formation et d'éducation de et à la société, j'ai montré dans ma critique que les vertus supposées du sport traditionnel étaient exagérées, afin de légitimer sa diffusion et le maintien de ses acquis sociaux. Cette analyse du club sportif traditionnel rejoint le point de

vue de nombreux auteurs (Attali 2004, Sports en Suisse 2000, Sports de la cité 1996, Defrance 1995). En plus d'être structuré de manière sélective, le sport traditionnel propose essentiellement des activités de loisirs de type consommatoire, où le potentiel citoyen des jeunes est peu sollicité. Même s'il remplit faiblement une fonction de formation citoyenne auprès des jeunes, le sport traditionnel reste néanmoins une institution de loisirs incontournable.

J'ai montré que les pratiques sportives auto-organisées étaient ancrées dans leur temps et correspondaient au changement social en cours. En effet, elles témoignent à leurs manières des mouvements globalisés de sécularisation et d'uniformisation du monde. Ces pratiques, telles que vécues aujourd'hui, sont le produit de la post-modernité. Pour qualifier cette nouvelle tendance de notre société, les auteurs parlent de l'avènement de l'ère informationnelle. Cette dernière succède progressivement à l'ère industrielle qui va vers sa fin (Eveno 1997, Bassand 2001). À l'organisation de la ville autour de ses usines durant la période industrielle, cette ère nouvelle est prioritairement structurée par les nouvelles voies et hautes technologies de la communication et de l'information. Celles-ci contribuent au désenchantement du monde, à la circulation des mythologies contemporaines, à l'avènement d'éthiques nouvelles et à la diffusion massive de modèles identitaires uniformisés et nourris aux valeurs de la culture urbaine mondiale. J'ai montré par l'exemple des pratiques sportives auto-organisées que les régions périphériques comme le Valais n'échappent pas à cette globalisation. Si certaines spécificités de la culture locale ne sont pas effacées mais intégrées, il n'en reste pas moins que les effets de cette uniformisation sont facilement identifiables sur le terrain. Les sportifs auto-organisés d'ici se comportent et s'organisent de manières similaires que leurs homologues français. Seuls les sports pratiqués varient selon la culture locale. À côté de leurs pratiques sportives de rue, le même pourcentage de jeunes pratique en club et possède des loisirs annexes presque identiques. Ils participent au même mouvement mondialisé d'une sous-culture urbaine que l'on peut qualifier de jeune. Les agents économiques savent largement tirer profit de ces tendances. Ils contribuent à leur tour à la production, la manipulation et la diffusion massive de ces valeurs nouvelles. Les sociabilités sportives de rue englobent non seulement un ensemble de caractéristiques propres à la pratique sportive elle-même, mais tout un ensemble de référents issus de la mode vestimentaire, des jeux vidéos, du cinéma, de la musique et de l'informatique.

Les agents politiques rencontrent plus de difficultés à inclure ces sociabilités sportives dans leur réseau traditionnel. Les institutions sociopolitiques sont plus lourdes et moins malléables que les agents économiques. Tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle, le sport traditionnel et son

penchant professionnel, ont amassé un capital symbolique important. Celui-ci est toujours susceptible d'être converti en capital politique. Le sport est ainsi l'objet d'un lobby politique, particulièrement dans les villes de petites tailles et de périphérie où l'on attache plus d'importance aux valeurs traditionnelles (Bourdieu 1979). Pour légitimer ses prétentions sur le bien public, les théoriciens et les politiciens du sport ont qualifié ce dernier d'utilité sociale. Le sport a été affublé d'un ensemble de vertus qui contribuent à l'ériger en véritable mythe (Loret 1996, Attali 2004). Les pratiques sportives auto-organisées peinent ainsi à trouver leur place dans un réseau institutionnel traditionnel et politisé. Dès leur émergence, les nouvelles pratiques sportives de rue ont d'ailleurs été principalement récupérées par le réseau socioculturel des centres de loisirs et des maisons de quartiers plutôt que par le réseau sportif (Sports en Suisse 2000). Ces nouvelles pratiques mettent aujourd'hui au défi les pouvoirs publics qui doivent trouver une réponse pour satisfaire leur demande. Car bien que ancrées dans le paysage, les pratiques auto-organisées comme le skate-board (par son occupation sauvage de l'espace public), restent souvent mal vues et illégitimes. Tout du moins, elles sont à la base de conflits sociaux sous fond de lutte d'appropriation de l'espace public. C'est par exemple le cas à Uvrier entre les jeunes, le voisinage et la concierge du bâtiment scolaire concernant l'utilisation de la cour d'école par les skaters.

On doit reconnaître aux pouvoirs publics, notamment à la Ville de Sion, le mérite d'investir dans des équipements sportifs de proximité. Il faut cependant les encourager à approfondir leur démarche et à oser aller plus loin. Afin de faire face aux phénomènes nouveaux, il s'agit d'inventer de nouvelles réponses institutionnelles. Dans le cas des pratiques sportives auto-organisées, il me semble que les modèles du club ou de l'association ne correspondent plus aux réalités vécues par les jeunes. À la question légitime de savoir comment des pratiques auto-organisées, où l'adulte est absent, peuvent remplir des fonctions de formation et d'éducation de et à la société, je réponds que la solution des animateurs socioculturels hors murs mérite d'être essayée. Il ne s'agit pas d'instaurer un nouveau système normatif de contrôle, mais bien plus d'aller à l'encontre des sportifs de rue pour trouver ensemble des solutions nouvelles. L'animateur socioculturel hors murs développe une relation de confiance avec les jeunes et en même temps, travaille avec ceux qui s'en plaignent. Intégrer les jeunes comme une ressource pour la cité, les encourager à participer au débat public sur le bien commun, est une manière inédite de concevoir la formation citoyenne hors-cadre scolaire. En partant de la réalité du changement social et en validant des modèles identitaires nouveaux, afin de les utiliser comme ressources plutôt que chercher à les normaliser, on contribue à consolider la cohésion sociale dans un monde de plus en plus individualisé. Bien entendu, ceci relève du choix politique.

## **ANNEXES**

# I. Questionnaire d'entretien avec le Service des sports, de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Sion.

---

1. Fonctionnement des jeunes sportifs auto-organisés sur les espaces sportifs de proximité (Agorespace, skatepark, terrain de quartier libre d'accès).
  - **A votre avis, comment les jeunes utilisent les espaces sportifs de proximité ? C'est-à-dire, qui sont ces jeunes ? Comment et quand jouent-ils ? Avec qui ?**
  - **A-t-on remarqué des conflits sociaux particuliers en rapport avec ces équipements (dégradation, incivilité, conflit de voisinage) ? Si oui, quelles sont les réponses institutionnelles imaginées et/ou déjà mises en place ?**
  
2. La fonction des espaces sportifs de proximité ?
  - **Quelles sont les fonctions des espaces sportifs de proximité ? A votre avis, celles-ci sont-elles remplies ? Quel est votre degré de satisfaction ?**
  - **Sur le site web de l'administration communale, les Agorespace sont présentés comme un « outil de communication efficace entre les jeunes et les habitants du quartier », permettant au sport d'être vécu « comme un véritable moteur social ». A votre avis, comment, en termes d'actions, ces deux objectifs peuvent-ils être concrètement atteints ?**
  - **Le sport est reconnu depuis tout temps comme un important vecteur d'intégration et d'éducation sociale. À votre avis, le sport auto-organisé peut-il être la source d'une éducation sociale par le sport ? Ou cette dernière fonction n'est-elle évidente que dans les pratiques sportives institutionnalisées (clubs, associations, sport à l'école) ?**
  - **D'une manière générale, quels liens faites-vous entre espaces sportifs de proximité et les clubs/associations ?**

3. Relation des jeunes sportifs auto-organisés avec l'administration communale.
- **Combien et quels types de demandes parviennent à vos services de la part de jeunes concernant le sport ? Quels sports ?**
  - **Quelles formes ont ces demandes (lettres, demandes par oral, individuelle, en groupe, etc.) ?**
  - **Par quels canaux passent-elles (directement auprès du service, indirectement par l'accueil ou un autre service communal, comment les jeunes ont-ils connu la démarche à suivre ?) ?**
  - **Quelle valeur et quels mots utilisez-vous pour qualifier leur démarche ?**
  - **Existe-t-il un protocole de démarche pour traiter ces demandes ?**
  - **Quels comportements tentez-vous de privilégier ?**
4. Politique d'agglomération et collaboration intercommunale.
- **Nos premières observations concernant l'Agorespace d'Uvrier laisse clairement apercevoir qu'en dehors des heures scolaires, près de la moitié des utilisateurs habite la commune de Saint-léonard. Etes-vous surpris par cette observation ?**
  - **En matière de politique sportive, existe-t-il une forme de collaboration intercommunale ?**

## II. Trame d'entretien

---

### A. Identification du sportif interrogé

1. Âge             - 12 ans     12 – 15 ans  + 15 ans
2. Sexe            M             F
3. Scolarité       Primaire     C.O.  Secondaire  CFC  Fini école
4. Provenance    Uvrier         Saint-Léonard     Autres
5. Nationalité    Suisse         Autres
6. Professions des parents : Père. Mère.

### B. Sociabilité auto-sportive dans le groupe sociale

7. « Avec qui pratiques-tu ton sport de rue ? »
  - Plutôt toujours avec les mêmes copains
  - Avec des copains différents
  - Plutôt avec des gens que je ne connais pas
  - Le plus souvent seul
8. « Avec tes copains sportifs, fais-tu autre chose que du sport ? »
  - Oui, exemples  Non
9. « Considères-tu que tes copains sportifs et toi formez un groupe ? »
  - Oui     Non
10. Si oui : « Quels sont les critères qui font que les gens appartiennent au groupe ? »
  - On pratique le même sport de rue     On se connaît depuis l'enfance
  - On habite le même quartier             On écoute la même musique
  - On a le même style de vie (lequel ? )  On fréquente la même école
  - On fait des activités ensemble (stade, cinéma, ville), (lesquels ?)
  - On fréquente les mêmes moyens de transport publics pour aller à Sion
  - On se connaît par la société de musique  On se connaît par le club sportif
  - On se connaît par les animations de l'Eglise
  - On se connaît par les animations du quartier
  - On s'est rencontré sur l'Agospace en pratiquant un sport de rue
  - On s'est rencontré dans la rue en pratiquant le skateboard
  - Autres (Préciser)

11. « Si tu habites à Uvrier, as-tu des copains à sportifs à Saint-Léonard (oui inversement) »

Oui     Non

### **C. Pratiques auto-sportive et pratiques institutionnalisées**

#### **12. Sports de rue pratiqués ?**

i. Sports de balle :

Football       Street Hockey       Basketball     Beach Volley

Tennis           Autres

ii. Sports de glisse et d'équilibre :

Skateboard     Rollerskate       BMX           VTT

Grimpe           Trott               Autres

#### **13. Pratique sportive de prédilection ?**

Pratique exclusive d'un seul sport de rue. (Préciser lequel)

Pratique surtout un seul sport de rue, mais également d'autres de temps en temps. (Préciser lesquels)

Pratique indifféremment différents sports

#### **15. Pratique en club.**

Oui (quel sport) ?     Non

Si oui : « Préfères-tu ta pratique en club ou ta pratique de rue et pourquoi ? »

Pratique en club       Pratique de rue     Préférence égale

Si pas de pratique en club : « As-tu déjà fait partie d'un club sportif, et dans le cas échéant pourquoi as-tu arrêté ? (Développer)

« La pratique sportive en club est-elle du temps libre ? »

Oui     Non

« Même question pour la pratique de rue ? »

Oui     Non

(Développer)

### **D. Intérêts et besoins des jeunes sportifs auto-organisés ?**

#### **14. Satisfaction des infrastructures à disposition pour pratiquer le sport de rue ?**

Dans le quartier / le village ?

Oui     Non

Dans la région sédunoise ?

Oui     Non

(Développer)

**16. Satisfaction et utilisation de l'Agorespace d'Uvrier ? (plusieurs réponses possibles)**

Perception positive, s'y rend régulièrement.

Perception positive, même si ne l'utilise rarement ou jamais.

Préférerai une infrastructure pour pratiquer d'autres sports de rue (skateboard, BMX, grimpe, etc.)

Sans avis

Autres (Développer)

*Pour les habitants de Saint-Léonard :*

« Souhaiterais-tu que ta commune construise un Agorespace dans ton village ? »

Oui, je souhaiterai un Agorespace à Saint-Léonard

Cela n'est pas nécessaire, cela ne me dérange pas d'aller jusqu'à Uvrier

Je suis sans avis

15. « Quelles initiatives de la commune souhaites-tu en tant que sportifs de rue? »

(Développer)

*Pour les adeptes des sports de glisse et d'équilibre uniquement*

16. Lieux de pratique et spots préférés ?

17. Pratiques-tu skate-board au sein du quartier ?

Oui     Non

Si oui, quand ?

Les soirs de semaines

Les mercredis, samedi après-midi

Durant les vacances scolaires

18. Fréquentation du skat-parc de Tourbillon ?

Oui, souvent     Oui, de temps en temps     Non, rarement / Jamais

Si oui, combien de fois par semaine ?

Moins de une fois     Une à deux fois     Plus de fois

Quand ?

Les soirs de semaines

Les mercredis, samedi après-midi

Durant les vacances scolaires

19. « Es-tu des conditions d'accès au site, en matière de transports et de ton temps personnel à disposition ? »

Oui     Non (Développer la réponse)

### *E. Politique*

20. « Qu'est-ce que la politique pour toi ? » (Développer)

21. Dans ton groupe d'amis, vous arrivent-ils de parler de politique ?

Oui, souvent     Oui, parfois     Non, jamais

Thèmes des sujets abordés.

22. « Es-tu satisfait au sujet de la politique sportive menée par la commune pour les sportifs de rue ? » (Développer)

Oui                       Non                       Sans avis

23. Points positifs et/ou critiques en rapport à la politique pour les sportifs de rue menée par ta commune ? (à relever)

### **F. Démarche citoyenne**

24. Peux-tu me citer deux institutions vers lesquels se tourner en cas de besoin en matière de politique sportives ?

25. « Es-tu déjà aller à la commune pour demander une aide pour le sport ? »

Oui     Non (Préciser où, comment, pourquoi et avec qui)

26. « Es-tu déjà aller ailleurs (associations, clubs sportifs, entreprise, etc.) ? »

Oui     Non (Préciser où, comment, pourquoi et avec qui)

27. Manière de formuler une demande à la commune

Par courrier     Par internet                       Par téléphone                       Sur rendez-vous

Visite spontanée                       En élaborant un dossier

Autres

28. « As-tu déjà mis en place un projet sportif qui a aboutit ? »

Oui     Non

Si oui, avais-tu demander de l'aide pour ce projet ? Préciser à qui.

Oui     Non

« Cette démarche était-elle sauvage ou avait-elle nécessité des autorisations et un travail de communication ? » (Préciser)

Sauvage, juste entre quelques amis

Officiel, organisation importante avec autorisation

Autres

### III. Bibliographie classée par thèmes d'étude

---

#### Adolescence

- Tania Andreani (et al.), *Education à/de la société*. Association Release. Chaire de Travail social de l'Université de Fribourg. Fribourg, 1999.
- Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*. A. Colin. Paris, 2004.
- Gabriel Mayor, *Besoins et attentes des jeunes qui "zonent" dans les rues de Sion*. Haute Ecole Santé-Social Valais. Sion, 2004.
- Christine Studer, *Psychologie du développement*. CFPS. Sion 2000.

#### Animation socioculturelle et travail social

- Michel Anstett (et al.), *Sports, jeunesse et logiques d'insertion*. La documentation française. Paris 1995.
- Gabriel Bender, *De la politique de la jeunesse à l'animation socioculturelle : repères historiques, conceptuels et identitaires*. Document de cours. HEVs2. Sion 2005.
- Gabriel Bender, *Evolution des besoins sociaux en matière d'animation*. Documents de cours. HEVs2. Sion 2005.
- Gabriel Bender, Claudia Dellacroce, Stanislav Rozmunski. *Fondements de l'animation socioculturelle : Repères historiques, conceptuels et identitaires*. Document de cours. IES, EESP, CFPS. Genève, Lausanne, Sion. Date inconnue.
- Joëlle Libois (et al.), *Travail social hors murs : créativité et paradoxes dans l'action*. IES Editions. Genève 2004.
- Heinz Moser (et al.), *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques* (trad. de l'allemand). IES Editions. Genève 2004.
- Adrien Oesch. *Etats des lieux et perspectives de l'animation de rue dans l'agglomération fribourgeoise*. Document non publié mandaté par la Commune de Villars-Sur-Glâne. Service social communal, secteur animation. Fribourg 2005.
- *Charte du travail social "hors murs"*. Groupe "hors murs" réunissant une trentaine de travailleurs sociaux romands. Suisse, 2002.
- *Référentiel de compétence des métiers de l'animation socioculturelle*. Groupe de pilotage du référentiel de compétence des métiers de l'animation socioculturelle. Suisse, 2001.

## Citoyenneté

- Jean-Charles Lagrée et Patricia Loncle (dir.), *Jeunes et citoyenneté*. La documentation française. Paris 2001.
- Anicet Le Pors, *La citoyenneté*. Presses universitaires de France. Collection : Que sais-je? Paris, 2002.
- Philippe Tronquoy (dir.), *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*. La Documentation française. Paris, 2003

## Histoire générale

- Gérald Arlettaz, Jean-Henri Papilloud (et al.), *Développement et mutations du Valais*. Groupe valaisan de sciences humaines. Collection : Société et culture du Valais contemporain 2. Sion 1976.

## Histoire du sport en Valais

- **Gérard Anthamatten (et al.), *Le bouchon et le crampon : les 15 lustres du FC Sion*. FC Sion. Sion 1984.**
- Stéphane Fournier, *Le sport en Valais (1880-1920) : un canton hors-jeu ?* Université de Genève. Genève 1995.
- Stéphane Riand, *Autogoal... : FC Sion*. Ici et ailleurs. Sion 2000.
- Jacques Zambaz, *L'histoire du football en Valais (1880-1970) : aspects sociaux, économiques et politiques du développement des clubs*. Université de Fribourg. Fribourg 1998.

## Histoire du temps libre et des loisirs

- Gabriel Bender, *Un nouveau temps libre à cadrer*. Texte tiré de l'exposition *Tourisme & Vacances*. CREPA. Sembrancher 2005.
- Christian Darbellay, Eric Kalbfuss, Régis Volluz. *Scoutisme en Valais. Walliser Pfadfinder*. Association valaisanne des éclaireurs suisses. Conthey 1983.

## Philosophie

- Michaël Attali (et al.), *Le sport et ses valeurs*. La Dispute. Paris 2004.

- Miguel Benasayag, *Le mythe de l'individu* (trad. et adapté de l'espagnol (argentin) par Anne Weinfeld). La Découverte. Paris 1998.

### Sociologies et anthropologie générales

- Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*. Presses Universitaires Françaises. Paris 2002.
- Jean-François Couet et Anne Davie, *Dictionnaire de l'essentiel en sociologie*. Editions Liris. Paris 1998.
- Gilles Ferréol et Jean-Pierre Noreck, *Introduction à la sociologie*. Armand Colin, Paris 2000.
- François Gresle, *Dictionnaires des sciences humaines*. Nathan Université. Paris 1994.
- Mondher Kilani, *Introduction à l'anthropologie*. Payot. Lausanne 1992.
- Jacques Lombard, *Introduction à l'ethnologie*. Armand Colin. Paris 1998.
- Louis-Marie Morfaux, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*. Armand Colin, Paris 1980.
- Jean-M. Morin, *Précis de sociologie*. Nathan, Paris 1998.

### Sociologie et histoire du sport généralisées

- Gabriel Bender, *Les enjeux culturels du sport*. In : *Sociologie de la culture*. Documents de cours. CFPS. Sion 2002.
- Pierre Bourdieu, *Comment devient-on sportif ?* in : *Questions de sociologie*. Ed. de Minuit. Paris 1980.
- Pascal Chantelat (et al.), *Sports de la Cité : anthropologie de la jeunesse sportive*. L'Harmattan. Paris 1996.
- Jacques Defrance, *Sociologie du sport*. Ed. La Découverte. Paris 1995.
- Pascal Duret, *Sociologie du sport*. Payot & Rivages. Paris 2004.
- Alain Loret, *Génération glisse : dans l'eau, l'air, la neige... : la révolution du sport des "années fun"*. Ed. Autrement. Paris 1996.
- Pierre Parlebas, *Éléments de sociologie du sport*. Presses Universitaires de France. Paris 1986.
- Georges Vigarello. *Du jeu ancien au show sportif : la naissance d'un mythe*. Seuil. Paris 2002.

## Sociologie et histoire du sport en Suisse

- Christophe Jaccoud, Yves Pedrazzini (et al.). *Sports en Suisse : traditions, transitions et transformations*. Ed. Antipodes. Lausanne 2000.

## Urbanisme

- Michel Bassand, *Vivre et créer l'espace public*. Presses polytechniques et universitaires romandes. Lausanne, 2001.
- Michel Bassand, *La métropolisation de la Suisse*. Collection « Le savoir suisse ». Presses polytechniques et universitaires romandes. Lausanne 2004.
- Emmanuel Eveno, *Les pouvoirs urbains face aux technologies d'information et de communication*. Presses universitaires de France. Collection : Que sais-je? Paris 1997.

## Autres documents :

- *Projet : compète skateboard*. Document réalisé par les jeunes skaters d'Uvrier relatif au concours de skate-board du 30 avril 2005. Sion 2005.
- Jean-Claude Donzé, *Skate park d'initiation à Uvrier*. Courrier relatif au projet de skate parc des jeunes d'Uvrier. Services des sports, de la jeunesse et des loisirs. Ville de sion. Sion, 2004.

## Ville de Sion

- *Sion vous accueille*. Ville de Sion. Sion, 2005
- *Politique sportive*. Services des sports, de la jeunesse et des loisirs. Ville de sion. Sion, 2000.

## IV. Table des matières

---

### **Introduction et concepts théoriques - P. 3.**

1. Thématique (p.4) - 2. Objectifs de recherche (p.5) - 3. Concepts théoriques (p. 5). 3.1. Le sport (p. 5). 3.2. Les pratiques sportives auto-organisées (p. 6). 3.3. L'adolescence (p. 7). 3.4. La citoyenneté (p.9). 3.5. L'animation socioculturelle (p. 10). 3.6. Le changement social (p. 11). 3.7. L'espace public (p. 12) - 4. Présentation du plan (p. 14).

### **Première partie : Contexte socio-historique du sport en Valais - P. 16.**

1. Des jeux anciens à l'émergence du sport moderne (p. 17). - 2. L'exemple de la diffusion du football en Valais : de l'auto-organisation à l'institutionnalisation (p. 19). 2.1. En Suisse (p. 20). 2.2. En Valais (p. 21). 2.3. Infrastructures précaires (p. 23). 2.4. Création de l'Association Valaisanne de Football (p. 25) 2.5. Structuration des clubs (p. 26). 2.6. L'essor du football valaisan (p. 27). 2.7. Trois événements déterminants (p. 28). - 3. Le sport comme moyens de structurer le temps libéré de la jeunesse (p. 30). 3.1. Remise en cause du statut social de la jeunesse valaisanne (p. 31). 3.2. Émergence d'une première forme d'animation socioculturelle (p. 32). 3.3. Le cas du football valaisan (p. 35). 3.4. L'idéologie (p. 38) 3.5. Critique du discours sportif (p. 39). – 4. Émergence de nouvelles pratiques sportives et de nouvelles manières de pratiquer les sports (p. 41). 4.1. De la contre-culture américaine des années 1950-60 à la diffusion internationale (p. 42). 4.2. La grande transition sportive (p. 44).

### **Deuxième partie : Étude de terrain. Les pratiques sportives auto-organisées chez les adolescents du quartier périphérique d'Uvrier - P. 46.**

1. Présentation (p. 47). - 2. Objet de recherche (p. 47). – 3. Les hypothèses de recherche (p. 48).- 4.Méthode (p. 49). 4.1. L'observation participante (p. 49). 4.2. Lieux d'observation (p. 51). – 5. Le terrain de recherche : le quartier résidentiel d'Uvrier (p. 52). 5.1. Descriptions géographiques(p. 52). Un entre-deux rural et urbain (p. 55). 5.2. Entre deux communes (p. 57). 5.4. Animation socioculturelle à Uvrier (p. 58). 5.4. L'équipement sportif de proximité ou Agorespace (p. 59). - 6. Compte-rendu des pratiques sportives auto-organisées observées dans le quartier d'Uvrier (p. 62). 6.1. Les pratiques sportives auto-organisées observées (p.

63). 6.2. Taille des groupes (p. 70). 6.3. Le sexe des pratiquants (p. 71) 6.4. L'âge des pratiquants (p. 72). 6.5. Les moments de la pratique du sport auto-organisé (p. 74). 6.6. L'auto-organisation (p. 76). 6.7. L'équipement (p. 78). 6.8. Les règles sportives (p. 81). 6.9. Appropriation de l'espace public (p. 82). 6.10. Cohabitation dans l'espace sportif (p. 86). - 7. Sociabilité des pratiques sportives auto-organisées (p. 88). 7.1. Vérification de l'hypothèse : « Les pratiques sportives auto-organisées participent à la production de sociabilité » (p. 88). 7.2. Formes et qualités de la sociabilité sportive de rue (p. 91). 8. Citoyenneté dans les pratiques sportives auto-organisées (p.93). 8.1. Analyse des données récoltées (p. 93). 8.2. L'existence d'une association informelle (p. 93). 8.3. Deux projets citoyens (p. 96). 8.4. Vérification de l'hypothèse : « Les pratiques sportives auto-organisées participent à la production de formes de citoyenneté » (p. 98). 8.5. Formes et qualités de la citoyenneté sportive (p. 100).

### **Troisième partie : Réflexions et suggestions pour une animation socioculturelle hors murs dans le champ sportif de proximité – P. 102.**

1. Introduction : le sport et l'animation socioculturelle dans la ville (p. 103). – 2. Les institutions sportives face aux mutations sociales en cours (critique des fonctions socioculturelles des clubs sportifs traditionnels) (p. 104) – 3. Le travail professionnel de l'animation socioculturelle (p. 106). – 4. Évolution actuelle et future de l'animation socioculturelle : de la « bulle » vers le travail hors murs (p. 112). – 5. Le paysage de l'animation socioculturelle en zone d'entre-deux rural et urbain (p. 113). – 6. Liste de recommandations à l'intention des instances politiques locales (p. 116).

### **Conclusion – P. 117.**

### **Annexes – P. 120.**